L'ABBESSE
MARIE DE BRETAGNE
ET LA RÉFORME DE
L'ORDRE DE FONTEVRAULT

L'ABBESSE

MARIE DE BRETAGNE

ET LA RÉFORME DE

L'ORDRE DE FONTEVRAULT

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

ALFRED JUBIEN

AVOCAT.

ANGERS

E. BARASSÉ, LIBR.-ÉDITEUR

Rue Saint-Laud, 83

PARIS

DIDIER ET Cie, LIBR.-ÉDITEURS

Quai des Augustins, 35

M DCCC LXXII

En publiant cette modeste étude, notre prétention n'est pas d'avoir écrit l'histoire de la réforme de l'Ordre de Fontevrault — tâche au-dessus de nos forces. Faire connaître un curieux *Inventaire* d'objets ayant appartenu à Marie de Bretagne, puis rappeler les principales actions de la vie de cette illustre réformatrice, était même, dès l'abord, notre seul désir. Mais, séduit par l'étude de cet intéressant sujet, peu à peu nous en sommes venu à préciser la part que plusieurs Abbesses crurent devoir prendre dans ces luttes ardentes, qui durèrent près de deux siècles.

Maintenant, trop heureux serions-nous si les nombreux documents inédits qui se trouvent dans ce volume, pouvaient servir à l'écrivain qui plus tard voudra présenter fidèle et complète, cette longue, cette difficile histoire.

En un mot, nous apportons *une pierre* pour aider à l'édification d'un grand monument.

A. J.

Angers, 1er octobre 1871.

CHAPITRE Ier.

MARIE DE BRETAGNE.

Marie de Bretagne, née en 1424 dans le diocèse de Chartres [1], était fille de Richard, comte d'Étampes, de Vertus, etc., et de Marguerite d'Orléans, tante du roi Louis XII. Elle eut pour frère François II, qui gouverna la Bretagne après son oncle Arthur III, et pour sœur Catherine, dame d'Argüeil, femme du prince d'Orange. Marie épousa, croit-on, vers 1438 Pierre de Rieux, maréchal de France, mariage qui ne fut probablement pas consommé, car Pierre, mourant la même année, la laissait veuve à peine âgée de quatorze ans [2].

Marguerite d'Orléans, veuve de Richard le 3 juin 1438, se retira avec ses filles dans l'abbaye de Longchamps, de l'ordre de Saint-François, et située près Paris, pour se consacrer tout entière à leur éducation. Ses efforts furent couronnés d'un plein succès : Catherine devint « une des » femmes les plus accomplies de son temps [3], » et

[1] Sainte-Marthe, *Hist. de la maison de France*, t. II, p. 505.
[2] Dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*.
Id., *ibid*.

Marie, veuve de Pierre de Rieux, la première réformatrice de son ordre.

Dès sa plus tendre enfance, Marie donna les preuves de son extrême bonté, de sa grande piété : « .... A Paris, encore bien jeune, au-dessous » de quinze ou seize ans, elle avoit une telle ten- » dresse pour les pauvres et pour les malades, que » souvent elle pratiquoit avec ses domestiques quon » luy amenast des personnes infectées de lèpre, » pour les traitter et laver [1], » préludant ainsi aux fonctions de sa future dignité. Pendant tout le temps qu'elle habita l'abbaye de Longchamps, elle garda les habits séculiers ; ce fut plus tard, croyons-nous, qu'elle prit le voile. En effet, une bulle du pape Calixte III permit à Marie de Bretagne, « de l'ordre » de Sainte-Claire, d'entrer dans celui de Fonte- » vrault et d'y emmener avec elle les religieuses » qu'elle voudra choisir [2]. »

La fille de Marguerite d'Orléans vivait en paix dans sa douce retraite, tout entière à ses pieux travaux, et ne prévoyant pas les peines et les tourments que lui réservait l'avenir, quand en 1457 Arthur III, allant en Touraine rendre l'hommage qu'il devait au roi de France pour son duché de Bretagne, eut l'idée de faire sa nièce abbesse de Fontevrault. A cet effet, il envoya en Anjou l'évêque de Condom, André le Bœuf, avec mission d'obtenir de la titulaire la résignation de cette dignité. Marie de Montmorency y consentit en échange d'une

[1] H. Nicquet, *Hist. de Fontevr.*, p. 478.

[2] Angers, Archives de Fontevr., Anciens titres.

pension de 240 livres, à prendre sur les revenus de l'abbaye [1]. Arthur fit alors partir pour Rome Jean Gaigne, avec mission d'obtenir les bulles de la nouvelle abbesse ; puis, avant de quitter la Touraine, fut avec le duc d'Orléans, autre oncle de Marie, installer en quelque sorte le nouveau chef de l'ordre [2].

Lorsque cette future réformatrice entra en fonctions, la création du bienheureux Robert d'Arbrissel était sérieusement menacée d'une dissolution complète et prochaine, pour des causes que nous allons brièvement exposer.

La volonté expresse de Robert, en fondant un tel ordre, fut que l'homme y obéît à la femme ; soit qu'il voulût, en agissant ainsi, réaliser les paroles tombées des lèvres du Christ mourant : « Mère, » voilà ton fils ; fils, voilà ta mère ; » soit, et c'est notre opinion, qu'il ait cru, par cette organisation, assurer à son ordre une plus longue durée. En effet, près de mourir, d'Arbrissel ne voyait autour de lui que des moines sans intelligence, sans caractère, et pour lors incapables de lui succéder ; mais, à côté d'eux, des femmes du plus haut

[1] *Sainte-Famille*, t. III, p. 559. Nous avons emprunté un grand nombre de documents inédits, à ce manuscrit du P. Jean Lardier, ouvrage qu'un obligeant ami a bien voulu mettre à notre disposition. C'est un in-folio de 1214 pages, intitulé : « *Volume III » de la Saincte Famille de Font-Evraud*, faict par le P. Fr. Jean » Lardier, religieux dudit ordre, 1650, pour la bibliothèque de » Saint-Jean-de-l'Habit, de Font-Evraud. »

[2] Dom Lobineau, *Hist. de Bret.*, t. I, p. 669.

mérite : Hersende de Champagne, le véritable architecte des bâtiments de Fontevrault, morte trop tôt et à laquelle il ne put confier que le poste de grande prieure ; Pétronille de Chemillé, son amie, la confidente de ses pensées, la collaboratrice intelligente, énergique, de ses créations, et à laquelle, lui fondateur, devait tout naturellement léguer son autorité, sous peine de voir briser l'œuvre qu'ils avaient si laborieusement édifiée.

Cependant cette bizarre organisation si contraire, il faut l'avouer, aux lois de la nature, fournira plus tard prétexte aux religieux pour commencer une lutte qui durera de l'avénement de Marie de Bretagne jusqu'en 1641 environ.

Sous le gouvernement des premières abbesses de Fontevrault, qui presque toutes appartenaient à des familles puissantes, les moines obéirent, ou du moins, s'ils protestèrent, aucune trace de leurs protestations n'est venue jusqu'à nous. L'ordre, grâce aux mains fermes qui le dirigèrent, grandissait ; le nombre des religieuses et des frères devenait chaque jour plus considérable ; les offrandes, les donations arrivaient de tous côtés à la maison-mère. Dans les prieurés qui en dépendaient, le même mouvement de progrès se fit sentir ; de nombreuses jeunes filles, riches et nobles, prononcèrent leurs vœux et acceptèrent la règle telle que l'avait faite le fondateur. Mais vint le moment où l'ordre, gouverné par des femmes dont l'histoire donne à peine les noms, et à l'existence desquelles l'écrivain conscien-

cieux ne peut qu'appliquer l'épitaphe de l'une d'elles: « A vescue religieusement, est morte saintement, [1] » vint le moment, dis-je, où Fontevrault fut sérieusement menacé dans son existence. Ces pauvres religieuses, soit par faiblesse, soit par incapacité, laissèrent tomber en désuétude le pouvoir si habilement exercé par leurs devancières; pouvoir que s'empressèrent de saisir, si non officiellement, du moins en réalité, les religieux, alors un peu plus capables, mais brisant par cette usurpation le pacte fondamental. Dans ce nouvel état de choses, sœurs et frères ne voulant plus obéir — l'abbesse était impuissante à leur appliquer une règle qu'en sa faiblesse elle avait violée — vont vivre en toute liberté, et ce, je l'affirme, au grand préjudice de la morale religieuse. Quant aux prieurés, la plupart ruinés par les guerres incessantes qui désolaient la France, même désordre chez eux que dans la maison-mère : le temporel et le spirituel n'existent plus. La note ci-dessous montre du reste ce qu'avaient été ces couvents vers 1209, et ce qu'ils étaient devenus lorsque Marie de Bretagne prit des mains inertes de Marie de Montmorency la crosse abbatiale [2].

[1] H. Nicquet, *Hist. de Fontevr.*

[2] ÉTAT DE QUELQUES PRIEURÉS

En 1209.	*En* 1460.
Saint-Aignan, 60 religieuses, 2 religieux, 2 clercs.	Pas de religieuses ni religieux; en 1456, un prieur ; revenu, 600 livres.
Au Breuil, 52 religieuses et 9 frères.	Une prieure et 4 religieuses ; revenu, 900 livres.
A Sainte-Croix, 75 religieuses, 2 clercs, 2 lais.	Ni religieuses ni religieux ; le prieur de Saint-Aignan était prieur ; revenu, 2,000 livres.

Le premier acte de la réformatrice après avoir fait constater exactement cet état de choses, fut de solliciter du pape Pie II l'autorisation « de coupper » pied à ce mal, qui alloit comme un chancre, gai- » gnant les plus saines parties de l'ordre. » Le chef de l'Eglise s'empressa d'accueillir favorablement cette requête et députa en 1459 Guillaume Chartier, évêque de Paris, les abbés de Cormeri et d'Airvaux et le doyen de l'église de Paris, avec pleins pouvoirs pour dresser « des Statuts et Constitutions » selon qu'ils jugeroient être propre pour le bien du » grand monastère et des prieurés [1]. » Ces députés, après s'être fait rendre un compte exact de la fortune de l'ordre, furent obligés de supprimer quel-

A L'Espinasse, 100 religieuses, 2 clercs, 3 lais.	Une prieure seule, demeurant à Longages, et un prieur, habitant Toulouse ; revenu, 500 livres.
Au Paravis, 59 religieuses, 3 prêtres, 1 clerc, 10 lais.	La prieure et 3 religieuses ; revenu, 1,800 livres.
A Vaupillon, 56 religieuses, 1 prêtre, 11 lais.	3 religieuses; revenu, 500 livres.
A Saint-Laurent, 76 religieuses, 2 religieux, 22 lais.	4 religieuses ; revenu, 2,000 livres.
A Boulauc, 70 religieuses, le prieur, 2 prêtres, 1 clerc, 31 frères lais.	Un prieur, une prieure ; revenu, 1,000 livres.
A Longages, 79 religieuses, 4 religieux, 4 frères lais.	La prieure et 5 religieuses ; revenu, 2,000 livres.
A Mommère, 60 religieuses, un chapelain, 20 frères lais.	Une prieure et 7 religieuses, dont *4 guerroient pour Dieu;* un prieur; revenu, 200 livres.

En 1289, à l'Encloître, en Chauffournois, il y avait 80 religieuses, le prieur, 3 frères lais et 16 serviteurs. En 1460, un religieux et une religieuse. (*Sainte-Famille*, t. III, pp. 500-560.)

[1] H. Nicquet, p. 473.

ques maisons trop pauvres pour subvenir à leurs besoins. Ensuite, ayant par eux-mêmes constaté l'état moral des religieuses et des religieux, ils pensèrent qu'il fallait user de grands ménagements et faire une nouvelle règle aussi douce que possible. Afin de donner un exemple, entre autres, de leur indulgence, disons qu'ils permirent aux religieuses de sortir sur une simple autorisation de la prieure, persuadés que ces sorties pouvaient apporter un véritable soulagement à leur profonde misère.

Forte de ce nouveau pouvoir légalement obtenu, Marie, entourée d'auxiliaires fermes et dévoués, commence son œuvre de réformation. En 1460, année même où le duc François II, son frère, était venu la voir à Fontevrault, elle donna mission au grand prieur de Saint-Jean-de-l'Habit, Guillaume de Bailleul, de visiter les couvents de l'ordre, d'y dresser un état exact du temporel et du spirituel, puis d'y réformer tout ce qu'il jugerait nécessaire. Cette visite dura treize mois, mais ne produisit pas tous les bons résultats qu'en attendait l'abbesse [1].

[1] Guillaume de Bailleul, « de l'illustre et florissante famille » des Bailleul de Paris » (B. Pavillon, p. 527), aida puissamment Marie de Bretagne par sa haute intelligence et sa ferme volonté. « Vener. religiosus, humilis prior Fontis Ebraldi, de » nobili genus procreatus, qui nobis multa bona fæcit. » *(Martyrolog. Font. Ebral.)* Le 11 juin 1445 Guillaume fut nommé grand prieur après avoir été grand prieur de Tusson, où il y a encore (dit le P. Lardier) un fort beau calice où sont ses armes. En 1452 il fut gouverneur du château de Lerné. Trois ans après, comme administrateur de la chapelle de Sainte-Catherine de Barbeneuve (près Loches), il partagea avec le curé de Saint-Senoch, Jacques Melin, « un drap de velour noir qui avoit esté

En 1462 elle reçut sur sa requête, du pape Pie II, une bulle par laquelle il mandait « aux officiaux » de Narbonne, de Tours et d'Angers, de re- » mettre en droit et propriété dudit monastère ce » qui avoit esté moins que duement aliené. » Cette même année elle ordonne « à tous et cha- » cun des prieurs de l'ordre de comparoître, le » 6 mai, au chapitre genéral qui se tenoit à Fon- » tevrault, » espérant, dans cette réunion, faire partager à tous ses pieuses idées. Elle envoie la même année son grand prieur assister aux grands

» donné à ladite chapelle par M. le comte de Foix, pour estre » mis sur la fosse de M. le vicomte de Lautrec, son frère, en- » sepulturé en ladite chapelle. » (Angers, Archives de Fontevr., carton *Barbeneuve.*) Il visita plusieurs fois, à titre de commissaire apostolique, les couvents de son ordre. Le pape lui accorda, par diverses bulles, l'autorisation d'accepter dix riches bénéfices, ce qui explique toutes ses libéralités.

Comme grand prieur, Guillaume de Bailleul acheta en 1460 « un baston pastoral pesant 5 marcs 1/2 d'argent. Ayant fait » racommoder celui de son predecesseur, il y fit mettre une » dent de saint Christophe, à quy il estoit fort devot...... Il fit » faire les chaires du chœur de l'Habit, pourquoy on s'est obligé » à un anniversaire à perpetuité. A fait faire les bancs et tables » du refectoire, les pilliers massifs du cloistre, douze chambres » au dortoir, et la danse Macabre en peinture, quy lui cousta » 27 livres. Il fit faire le chef de saint Nicolas de sa vaisselle » d'argent, et y mit une relique dudit saint, dont il fust guerry » miraculeusement des gouttes. Il fit faire le cloistre de la Mag- » delaine. » (Paris, Bibliothèque imp., *Cartulaire de Fontevr.*, t. I, folio 521.) Le Père Sébastien Ganot, sous-prieur, fit fondre en 1633, pour faire six cloches en ut, ré, mi, fa, sol, la, « deux » superbes et riches colonnes, et deux anges, le tout de cuivre, » tenant chacun un chandelier en main, avec les armes de » Guillaume de Bailleul, lesquels estoient aux deux costés de » l'ancien maistre autel. » Vandale de Père Gasnot !! (*Sainte-*

jours d'Anjou. En 1463 le prieur de Relay ne veut pas reconnaître son pouvoir, et proteste. Marie sollicite alors, et obtient de Paul II une bulle enjoignant à l'abbé d'Orvaux de connaître du différend existant entre l'abbesse et ce frère, nommé Jean Busche, différend qui se termina à l'avantage de cette princesse. Elle fit ensuite lever sur tous les prieurés la somme nécessaire pour obtenir de Rome la confirmation des priviléges de l'ordre, et cessa de payer aux papes deux besants de cens, qu'ils percevaient sur l'abbaye depuis 1249[1]. Enfin, dans le but

Famille, t. III, p. 681.) Dans le vitrail d'une fenêtre d'une chapelle de la grande église, on voyait le portrait de ce personnage; il était à genoux aux pieds de sainte Ancildis.

On ne connaît pas au juste l'année de sa mort, qui toutefois arriva après 1490, car j'ai vu sous cette date un bail de lui.

Guillaume de Bailleul fut enterré dans le chapitre de Saint-Jean-de-l'Habit, « où sont encore sa tombe et sa figure, avec de » nombreuses inscriptions latines. »

Il existe à Paris (Bibliothèque impériale) un superbe sceau de ce religieux. Au milieu, saint Jean, debout; à sa droite, un ange portant les armes des Bailleul; à sa gauche, un évêque; aux pieds de saint Jean, un moine à mi-corps, un bâton pastoral à la main; à droite et à gauche du moine, deux aigles éployées; autour, l'inscription: *Sigill. Guillelm. de Bailleul, prioris Fontis Ebraudi.*

Un moine du nom de Philippe de Bailleul fut en 1458 receveur de l'hôtel de Rêts, prieur du couvent des Cerisiers jusqu'en 1483, puis en 1501 secrétaire du Grand-Moutier de Fontevraud. (Angers, Arch. de Fontevr., *Invent. des titres,* t. VI, pp. 39 et 87.)

Colette de Bailleul, femme de noble homme Jean de Cremilles, seigneur de la Giraudière ou Girardière, vend au couvent de Saint-Jean-de-l'Habit, en 1494, 46 s. de rente sur cette propriété. (*Id.*, *ibid.*, t.VI, p. 56; et Anciens titres, n° 790.)

Ces deux derniers étaient probablement frère et sœur de Guillaume.

[1] *Sainte-Famille,* t. III, p. 469.

de surexciter encore le zèle de son troupeau, elle fonda la confrérie de Saint-Gabriel. Pleine d'ardeur, cette abbesse allait, quand la nécessité l'exigeait, visiter ses maisons accompagnée de religieuses dévouées. Ainsi, en 1471, elle demeura huit mois à Orléans, qu'elle ne s'empressa de quitter que pour courir à l'Encloître, couvent où la maladie sévissait avec violence, prodiguer les soins, les consolations d'une véritable mère [1].

Ce fut aussi l'année 1471 que plusieurs religieuses et moines, ne trouvant pas cette première règle assez austère et voulant s'imposer une plus étroite observance de la vie religieuse, décidèrent Marie à délaisser Fontevrault, dont presque tous les membres se contentaient de cette douce réformation, pour la Madeleine-lez-Orléans, qu'elle ne devait plus quitter. La noble fugitive emmena six compagnes qui toujours l'avaient entourée : Jeanne de Marigny, Marguerite de Beaumont, Jeanne des Loges, Jeanne de la Rivière, Marie le Jeune et Marie Groussouin, auxquelles, en récompense de leur fidélité et des services rendus à l'ordre, elle donna une pension à prendre sur les revenus de sa propriété privée, le château Fromont, près Nantes. Ces pensions, à la mort des titulaires, devant faire retour à l'abbaye, formèrent plus tard ce qu'on y appelait *rentes sur le domaine de Nantes* [2].

La Madeleine d'Orléans, lors de l'arrivée de Marie et de son petit troupeau, se trouvait dans un

[1] *Sainte-Famille.*

[2] Angers, Archives de Fontevr.

état déplorable. Ce prieuré avait été presque entièrement détruit le 30 décembre 1438, lors du siége d'Orléans par les Anglais; aussi s'empressa-t-elle « de faire construire tout à neuf, tant l'église des » religieuses que des religieux, les cloistres, les » édifices et la closture ;...... » en ayant soin d'établir une séparation entre les sœurs et les frères, ce qui n'existait plus depuis longtemps.

A peu près convenablement installée, l'abbesse va tenter d'imposer une seconde fois la réformation, à l'aide d'une règle fixe, stable, et plus en rapport avec l'intention du fondateur [1]. Dans ce but,

[1] LA MADELEINE-LEZ-ORLÉANS.

Vers 1113 Robert d'Arbrissel, faisant construire le prieuré de Tusson, fut invité par Jean II, évêque d'Orléans, à venir prêcher dans sa ville épiscopale. Le célèbre prédicateur s'empressa d'accepter cette invitation, et séduisit tellement la population par son éloquence, qu'elle supplia l'évêque d'abandonner au nouveau fondateur les bâtiments d'un hospice destiné à recueillir les pauvres filles étrangères, bâtiments situés sous les murs de la ville, au faubourg Saint-Laurent, pour que Robert y établisse un couvent de son ordre. Jean II, du consentement de son chapitre, obtempéra aux désirs de ses diocésains, et par une chartre non datée, mais qui doit être de 1115, donna cette maison à l'ordre de Fontevrault. Plus tard, quand les reliques de sainte Madeleine y furent déposées, l'ancien hospice reçut le nom de cette sainte. (B. Pavillon et Angers, Archives de Fontevr.)

La donation de Jean fut confirmée en 1123 par le roi Louis le Gros, et en 1182 par Manassès, dit de Garlande, 68e évêque d'Orléans.

La première prieure de cette maison, Marsilia Riveria, en 1135, « prit à cens la place de Saint-Aignan d'Orléans, qui » avoit du côté du cloistre, 128 pieds; vers Saint-Mesmin, 86 » pieds; de la voye publique vers Saint-Mesmin, 84 pieds, à » condition de payer tous les ans 23 deniers de cens, durant la

elle prescrivit à quelques-uns des moines intelligents et instruits qui étaient près d'elle, de réunir sous forme de recueil les observations des visiteurs et réformateurs apostoliques, les constitutions et statuts du bienheureux Robert, les règles de saint Benoît et saint Augustin. Ensuite elle chargea des religieux appartenant à différents ordres, de faire sortir de ce premier travail une règle définitive,

» messe de Saint-Aignan. » (Angers, Archives de Fontevrault.)

En 1165 Louis le Jeune lui fit don « de la dixme du pain et du » vin qui sort de la table du Roy et de la Royne, quand ils sont » à Orléans. » (*Id.*, *ibid.)*

Philippe-Auguste, en 1189, « donna au couvent de l'hospice » de la Magdelaine d'Orléans, le droit de chauffage de 2 chartées » de bois, par chacun jour, en la forest d'Orléans, à present » (1650) converty en argent sur le domaine du Roy. » *(Sainte-Famille,* t. III, p. 367.)

En 1207 Etienne de Lié donna une maison à ce couvent.

Le roi saint Louis, en 1248, « donna à l'hospice d'Orléans (qui » s'appelle maintenant le couvent de Sainte-Madgdelaine), 5 s. » parisis par chacun jour de l'an, à perpetuité, et qui sont encore » payé maintenant (1650), à quatre termes, sur le domaine » d'Orléans, à 114 livres. » (*Idem,* t. III, p. 468.)

Mathilde d'Anjou, deuxième abbesse (1149 à 1154), étant à visiter ce monastère, fit, à la pressante requête des religieuses, bâtir paroisse de Saint-Pierre de Meung une chapelle nommée aussi la Madeleine. Elle acheta la moitié du moulin de la Nivelle, près cette chapelle, et donna plus tard 100 s. parisis pour réparer les graves dégâts survenus à ces moulins. La chapelle de la Madeleine était, par sentence du 23 février 1483, exempte de toute juridiction et droit de cure de Saint-Pierre de Meung. Elle fut reconstruite en 1632. (Angers, Archives de Fontevr.)

Le monastère de la Madeleine-lez-Orléans, malgré tant de libéralités royales, était encore fort pauvre, vu le grand nombre de ses religieuses. « Simon, légat du Saint-Siege et cardinal de » Sainte-Cecile, exposa en 1275, devant le pape Grégoire X, au » concile general de Lion, que le couvent de la Magdelaine d'Or-

qu'elle s'empressa, mais un peu trop vite, d'appliquer au couvent de la Madeleine. En 1474 elle présenta une requête au pape Sixte IV, pour en obtenir la confirmation. Le chef de l'Église s'empressa, comme l'avait déjà fait, en 1459, un de ses prédécesseurs (Pie II), de députer, par une bulle du 28 avril 1474, l'archevêque de Lyon, qui se fit remplacer par Jean Berthelot, ceux de Bourges et

» léans consistoit en 180 personnes religieuses, tant de l'un que
» de l'autre sexe, qui vivoient si austerement qu'elles n'avoient
» de legumes et de vin qu'aux jeunes solennels de l'Avent et
» Caresme, et aux autres jours usoient de pain et d'eau seulement ; et qu'une partie alloit mendiant de porte en porte.
» Ensuite de quoi le dict couvent fut exempté du payment des
» subsides exigés par le Saint-Pere sur l'Eglise, pour les guerres
» d'Outremer. » (*Sainte-Famille*, p. 487.)

Ce monastère fut à peu près détruit le 8 octobre 1428, lors du siége d'Orléans par les Anglais. Mais Marie de Bretagne, nous l'avons déjà dit, le réédifia presque entièrement quand elle vint l'habiter.

Vers la fin du xve siècle le confesseur du roi Charles VIII, Jean de Relly, évêque d'Angers, qui avait une nièce religieuse dans cette maison, y donna un riche reliquaire d'argent, contenant une partie de l'épaule de sainte Madeleine, à la condition de dire pour lui et les siens une messe à perpétuité. (S. Guyon, *Hist. de l'église d'Orléans*.)

L'an 1562, pendant les guerres de religion, l'église de ce couvent fut complétement détruite (la Madeleine comptait alors 33 religieuses de chœur et 6 converses), il n'en resta que les quatre murs ; aussi célébra-t-on les offices dans la sacristie jusqu'en 1609, époque où l'église fut réédifiée par le couvent, et surtout à l'aide des largesses de M. Pierre Fougeau, sieur des Cures, conseiller du roi, et intendant des turcies et levées. Il fit construire à ses frais le dortoir, comme le constatait une inscription en lettres d'or, placée dans ce lieu.

En 1623, sous le second priorat de sœur Madeleine Martin, le cloître fut rebâti à l'aide des deniers donnés par M. Jean Begon,

de Tours, les abbés de Cormeri et de Saint-Laumers de Blois, avec faculté à l'abbesse de choisir deux députés. Marie désigna Guillaume de Bailleul et fr. Chaumart, prieur de Saint-Lazare.

Le pouvoir de ces commissaires apostoliques était fort étendu, absolu même : ils ajoutaient, corrigeaient, retranchaient ce que bon leur semblait à la règle déjà faite, puis devaient « en dresser » un volume authentique, revêtu de leurs sceaux. »

sieur d'Asenes, conseiller du roi et trésorier général de France au duché d'Orléans. Un marbre placé dans le cloître mentionne cette libéralité du sieur d'Asenes, père d'une religieuse, Madelaine, prieure en 1636. (Angers, Archives de Fontevr.).

Le 14 juillet 1614 Louis XIII, sortant d'Orléans pour aller aux Pays-Bas, fut visiter la Madeleine et y entendit la messe. (*Ibid.*)

Nous possédons sur cire rouge un petit sceau de ce monastère : il est rond ; au milieu, Madeleine debout, tenant un vase à la main ; autour, l'inscription : La Magdelaine.

Ce prieuré, l'un des plus importants de l'ordre, a été presque entièrement détruit pendant la révolution. M. de Vauzelles, ancien premier président de la Cour impériale d'Orléans, y fit bâtir vers 1835 une maison habitée aujourd'hui par son fils, conseiller à la même Cour, et qui se propose de publier incessamment la monographie de ce lieu, où reposa le corps de Marie de Bretagne.

Voici les noms des principaux *Prieurs* de la Madeleine :

Odo Rufin, du temps de Pétronille, 1re abbesse ; il était encore prieur en 1161. — 1176, Robert. — 1195, Barthélemy. — 1202, H***. — De 1368 à 1375, Adam de Meaux, Jean Molin, Nicolas le Picart. — 1404 et 1411, Adam de Congy. — 1441 et 1447, Jean Olivier. — 1466, Jean Garnauld, mort en 1471. — 1467, Benoît Preud'homme. — 1472, Pierre Brassart.

En 1474 Guillaume Sauvage, Nicolas de Velly, Pierre Raymonet et Guillaume Roger furent les seuls qui acceptèrent la réforme. Il y eut toujours douze religieux à ce couvent, jusqu'en 1562, moment où la maison fut détruite. (Angers, Archives de Fontevr.)

Ce qui fut ponctuellement exécuté. Ces graves préoccupations n'empêchèrent pas Marie de surveiller, du mieux possible, ses prieurés, même les plus éloignés. « En 1474 elle reçut information de dame » Therese de Cucmons, admirale d'Espagne, contre » Catherine-Alphonse, prieure de Sainte-Marie de » Vega de la Serana, en Espagne. » Aussitôt elle donna une commission à l'abbé de Saint-Claude, prieur de Villeneuve (Espagne), pour examiner les

A ces noms, nous ajoutons ceux de quelques *mères Prieures :*

1135, Marsilia Riveria. — 1167, Idonea. — 1176, Helvidis. — 1202, V***. — A la fin du XI[e] siècle, Agnès de Courtenay, fille de Pierre de Courtenay, et petite-fille du roi Louis le Gros, fut religieuse à la Madeleine (Sorize, p. 209). — 1404, Magdelaine de Casne. — 1460, Jeanne de Parthenay, nièce de Jeanne de Soubise ; elle était fille de Jean de Parthenay, noble du diocèse de Poitiers. M[me] Marie de Harcourt lui donna le voile à Fontevrault, en 1451. Après avoir été prieure de la Madeleine, elle le devint successivement de Foicy et de Bonneuil ; elle mourut en 1499. (*Sainte-Famille,* t. III, p. 532.) — 1504, Anne de Théligny. — 1505, Marie Beaufils. — 1528, Jeanne des Comptes ; il y avait alors 66 religieuses. — 1539, Marie Mairat. — 1546, Magd. de l'Aubespine. — 1564, A. le Febure. — 1566, Eléonore de Bourbon, qui fut la trentième abbesse de l'ordre. — 1575, Marie Vaillant. — 1580, Michelle le Vassor. — 1586, Marie Serin (ou Sain). — 1592, Charlotte Prieur. — 1597, Sœur Damilli. — 1601, Charlotte Prieur. — 1604, Espérance Nourry et sœur Magdelaine Stanapier. — 1608, Suzanne de Mecastel. — 1611, Marthe Ribotteau. — 1616, Magd. Martin. — 1619, Anne Luillier. — 1622, Magd. Martin. — 1625, Marie Ronflard, six années. — 1631, Augustine de Basche. — 1634, Anne Luillier. — 1636, Magd. Begon, six années. — 1679, Marie de l'Amyrault. — 1721, sœur Froissart. — 1730, sœur Cousinet. — 1738, Elisabeth de Beausse. (Angers, Archives de Fontevr.)

dires de la dame de Cucmons et déposer, s'il y avait lieu, la prieure [1].

Le 23 juillet 1475 les religieuses et religieux de la Madeleine acceptèrent la nouvelle règle. La première prieure élue sous l'empire de ces constitutions, fut sœur Antoinette Cendre. Peu de temps après, deux autres prieurés, Fontaine-en-France [2] et

[1] *Sainte-Famille*, p. 565. — Le prieuré Sainte-Marie de Véga, diocèse de Léon, ayant été séparé de Fontevrault en 1479, lui paya un marc de subside. Il avait été donné à l'ordre en 1125, par Alphonse, empereur d'Espagne, et par sa femme Berengère. (Angers, carton *Espagne*, pièce nº 4.) « En 1138, » 5 octobre, bulle du pape Innocent II (à Saint-Jean-de-Latran), » contenant confirmation à Fontevraud du monastère de Vel- » gua, avec Teillar et Albunes, donnés par Urraque et par le roi » Alphonse. » (Même carton, pièce nº 6.)

[2] Le couvent de *Fontaine-en-France*, situé dans le diocèse de Meaux, fut fondé en 1124 par Thibault, comte de Brie et de Champagne. Bouchard, évêque de Meaux, ayant obtenu de ce personnage les meubles du prélat dernier décédé, et qui étaient la propriété du comte, les donna à ce monastère. En 1225 le légat du pape accorda des indulgences à ceux qui feraient des aumônes aux religieuses de Fontaine, pour réparer leur église, presque détruite. Ce prieuré devint très-riche. En 1782 il avait 40,000 livres de rentes, et seulement 30 religieuses. Antérieurement leur nombre avait été plus considérable, car en 1668 il s'élevait à 78, tant dames de chœur que novices. Ces religieuses envoyaient chaque année, comme aumône, 18 setiers de froment à l'Hôtel-Dieu de la ville de Meaux.

Noms de quelques *Prieures :* 1499, Marguerite de Boisjourdan. — 1503, Marie de Mareil. — 1564, Jacqueline d'Annet. — 1578, Renée le Petit. — 1638, Jeanne du Buisson. — 1713, sœur Briconnet. — 1727, sœur de Baussan. — 1731, sœur de la Salle. — 1736, sœur Cousinet. (Angers, Arch. de Fontevr., carton *Fontaine-en-France*. — De Bréquigny, t. V, p. 32. — Pavillon, *Hist. de Robert d'Arbrissel*, p. 466, et *Sainte-Famille*.)

Chaize-Dieu[1], imitèrent la Magdelaine; puis, en 1479, les délégués du Saint-Père rendirent, par décret,

1 CHAIZE-DIEU, PRIEURÉ SITUÉ PAROISSE DU MÊME NOM, SUR L'YTON, DIOCÈSE D'EVREUX.

En 1132 Richer de l'Aigle ayant donné à des ermites gouvernés par Hugues du Désert, une terre dans sa forêt de l'Aigle pour y construire un couvent et une église, Hugues et ses frères transmirent deux ans plus tard (1134) cette maison à l'ordre de Fontevrault, et des religieuses vinrent l'occuper vers 1138. A douze kilomètres de ce nouveau couvent s'en trouvait un autre qui en 1208, après la donation qu'en firent le prieur Henry et les frères Durand, Richard et Raoul, ne forma qu'une seule maison, sous le nom de Chaize-Dieu, avec celle donnée à l'ordre en 1134. (Pavillon, *Hist. de Robert d'Arbrissel,* p. 188.)

Hugues du Désert contribua puissamment à établir plusieurs des nouveaux prieurés de la pieuse institution fondée par d'Arbrissel.

En 1209 Gilbert de l'Aigle, sa femme Elisabeth, leurs fils Gilbert et Richer, confirmèrent le don fait par leurs père et grand-père. (*Id.*, *ibid.,* p. 575.)

Les seigneurs de l'Aigle abandonnèrent aussi à Chaize-Dieu une terre noble nommée Nogent-le-Sec, des rentes, soixante acres de bois dans leur forêt, et, chaque année, mille harengs. Les armoiries de cette famille se voyaient sur la grande porte du monastère ; dans l'église existaient les tombes de deux dames de l'Aigle ; et, sur l'une d'elles, cette inscription : « Hic jacet » Odelina, domina de Aquila, filia comitis de Sancta-Suzanna. » (Angers, Archives de Fontevr., carton *Chaize-Dieu.*)

L'an 1279 Robert, seigneur de Fontenilles, donna des prés, des bois situés dans son fief de Courteille et Petiteville. Les seigneurs de Cheranvillié, de Cherné et d'Ecublé firent aussi d'importantes libéralités à ce monastère. Les religieux de Conches, en Normandie, contribuèrent également à la fondation de Chaize-Dieu. (*Ibidem.*)

Ce prieuré devint si peuplé, qu'on dut répartir les religieuses dans trois autres maisons : à Clairruissel, Foumuchon et Aquiny, toutes du diocèse de Rouen. Chaize-Dieu, quoiqu'ayant été un des premiers couvents réformés, fit néanmoins souvent une

cette réforme obligatoire pour tout l'ordre de Fontevrault [1].

Marie de Bretagne, brisée de fatigue, usée avant l'âge par les émotions d'une vie aussi agitée, mourut le 19 octobre 1477, âgée de 53 ans et vénérée de tous ceux qui l'avaient connue. A peine eut-elle fermé les yeux, que les religieuses de Fontevrault et de la Madeleine se disputèrent le bonheur de posséder son corps. Après de longs débats un arrangement se fit le 20 octobre 1477, par lequel les parties consentirent, mais jusqu'à nouvelle décision, à laisser les restes de la grande réformatrice là même où elle avait expiré [2].

opposition très-vive à la maison-mère. Ainsi, en 1523, Renée de Bourbon ordonna de visiter ce prieuré, mais, les religieuses refusant de recevoir le visiteur, l'abbesse aussitôt opéra la saisie du temporel de la maison, et, devant cette mesure, on céda. *(Ibidem.)*

Noms de quelques *Prieures :* 1444, Louise d'Illerins. — 1499, Georgette Stuard. — 1504 et 1523, Jeanne Dumont. — 1526, Renée des Barres. — 1541, Anne de Thieuville. — 1667, Marie de Bretignières. — 1696, Magdelaine de Combelon. — 1711, de Cheveitre d'Haboville. — 1720, Angélique d'Osmond. — 1722, le Cornu de Balivière. — 1727, sœur de Balivière. — 1731, Anne d'Osmond. — 1735, de Boucey de Nocey. *(Ibidem.)*

[1] Nicquet, *Hist. de Fontevr.*, p. 340.

[2] Acte fait après sa mort : « A tous qui, etc....... Antoine » Roillau, licencier ez lois, garde de la prevosté d'Orleans, salut.
» Comme tres venerable dame Marie de Bretagne, abbesse de » Fontevraud, soit allée de vie à trespas dans son couvent la » Magdelaine-lez-Orleans, le 19 octobre, apres lequel trespas » S[r] Jeanne de Marrigny, celeriere de Saint-Benoist, et S[r] Mar- » guerite de Beauvau, prieure de Saint-Ladre, lesquelles, avec » ladite abbesse, estoient naguere venues aud. couvent, reque- » rans que le corps de lad. abbesse fust porté à Fontevraud

Le duc François, frère de Marie, ordonna à sa cour de prendre le deuil de celle qui fut non-seulement une illustration pour Fontevrault, mais aussi

» pour y estre mis en sepulture, ainsi qu'elle desiroit, que de
» raison se devoit faire. Les prieure, Srs et couvent du dit prieuré
» de la Magdelaine disant, au contraire, qu'attendu qu'elle estoit
» trespassée aud. couvent de la Magdelaine, elle y devoit estre
» enterrée et demeurer. Scavoir faisons que lesd. parties, à scavoir
» lesdites celeriere de Saint-Benoist et prieure de Saint-Ladre,
» avec elles Srs Marguerite de Montejean, Antoinette de la
» Riviere, Jeanne de la Gauberderie, Marie d'Almagne et Louise
» de Marconnay, toutes religieuses dud. monastere de Fonte-
» vraud, d'une part, et lesd. prieure, Srs et couvent dud. prieuré
» de la Magdelaine, d'autre part, assemblées aud. prieuré en
» la presence de Louis Serin, clerc notaire juré du Chastellet
» d'Orleans, à ce appellé et requis, ont reconnu et confessé
» avoir approuvé sur ce que dit, et en telle maniere que le corps
» de la Reverande mere abbesse sera mis en terre aud. couvent
» de la Magdelaine, au chœur des sœurs encloses, sans que la
» fosse soit dessus pavée, jusqu'à ce qu'il soit advisé où led.
» corps doit estre et deument ensepulturé ; et se trouve est que
» de raison led. corps doit estre porté en lad. abbaye de Fonte-
» vraud, lesd. prieure, religieuses et couvent de la Magdelaine
» le laisseront librement emporter; et s'il doit demeurer aud.
» couvent de la Magdelaine, pourront lesd. prieure et couvent
» faire paver sur led. corps et y faire mettre et asseoir telle se-
» pulture que bon luy semblera ; en suppliant par lesd. parties,
» au duc de Bretagne et à Madame la duchesse d'Orleans, pro-
» chains parents de lad. deffuncte, que ce qui sera trouvé devoir
» estre fait en cette matiere soit executé le plus honorablement
» que faire se pourra.

» Promettant lesd. parties, et chacune d'elles à son regard et
» bonne foy, par devant led. notaire, entretenir led. appointement
» selon sa forme et teneur. En temoin de ce, nous, au relay
» d'icelluy notaire, avons fait sceller ces presentes lettres du
» scel aux contrats de lad. prevosté. Ce fut fait et accordé aud.
» couvent de la Magdelaine, le lundy 20 octobre 1477.

Signé : « SERIN. »

(*Sainte-Famille,* t. III, p. 566.)

pour la Bretagne[1], et de laquelle on a pu dire avec justice :

« *Abiit, non obiit; dissessit, non decessit.* »

Les armes de Marie de Bretagne, étaient : d'hermine au lambel d'azur, semé de fleurs de lys d'or.

[1] Extrait du deuxième compte de P. Landoys, trésorier et garde-robier du duc :

« Octobre 1477. Pour le duc, une robbe et chapperon de be-
» guin, pour le trespas de feue Madame sa sœur, l'abbesse de
» Fontevrault, 5 aulnes de fin noir. Au sire de Clisson, pour
» robbe et chapperon de beguin, pour feue Madame de Fonte-
» vrault. A Messire Dolus, pour robbe et chapperon de beguin,
» pour la mesme. A la petite dame sœur dudit Messire Dolus,
» pour une robbe de dueil à grant queüe. » (Dom Lobineau, t. II, p. 1502.)

Il existe à la Bibliothèque impériale un portrait de Marie de Bretagne, mais sans caractère et tout de fantaisie ; c'est pourquoi nous n'avons pas cru devoir le reproduire en tête de ce travail.

ANNE D'ORLÉANS.

Si la première réformatrice de Fontevrault ne put voir l'entière réalisation de ses projets, elle légua du moins à celles qui vinrent après elle l'obligation de continuer son œuvre. Nous constaterons que plus la résistance sera grande, plus les efforts pour la vaincre seront énergiques, persévérants. Quelques-unes de ces remarquables religieuses ne reculeront devant aucun obstacle pour atteindre un tel but; et l'ordre, enfin remis par leurs soins dans sa voie primitive, vivra de nouveau, puissant, estimé, jusqu'au jour où, comme tant d'autres, il disparaîtra sous la tourmente révolutionnaire.

Anne d'Orléans, sœur de Louis XII, proclamée abbesse à l'unanimité, marcha sur les traces de Marie de Bretagne, sa cousine-germaine. Le pape, les rois Louis XI et Charles VIII facilitèrent, par leurs bulles et leurs dons, l'accomplissement de la tâche de la nouvelle élue. Sixte IV, en 1483, pensant que les moines de cet ordre avaient sans doute encore besoin de sérieux ménagements, les dispensa de l'office canonial et des jeûnes de l'Église, sur simple avis de médecin et de confesseur [1]. Cette

[1] Héliot, *Hist. des ordres relig.*, t. VI, p. 96.

même année il accorda à l'abbesse la permission d'élire un confesseur pour absoudre tous les cas réservés au Saint-Siége. Une autre bulle l'autorisait, elle et ceux ou celles sous sa dépendance, à manger « lacticines et chair en caresme, » du conseil du médecin ou du confesseur. Puis il permit à Anne « de faire dire la messe sur un autel portatif, » dans un lieu honneste, par tel prestre qu'elle » advisera [1]. » Louis XI, le 15 octobre 1479, confirma tous les priviléges de l'ordre [2]. En 1483 le roi de France, comme son prédécesseur, concéda cette même faveur et donna à Fontevrault le monastère des Filles-Dieu de Paris, fondé par saint Louis, mais qui malheureusement n'avait plus à cette époque l'austérité des premiers jours. Charles VIII ne se contenta pas de se montrer généreux envers Fontevrault, il vint en 1487, avant de se rendre à Nantes, demander l'hospitalité à la sœur de Louis XII, montrant par là le vif intérêt qu'il portait à cette princesse [3]. Aussi Anne d'Orléans put-elle introduire la réformation dans trois de ses prieurés : l'Encloître en Gironde [4] — Foicy en Champagne — Variville en Beauvoisis — et faire reconnaître son autorité par les monastères les plus éloignés ; à ce point qu'en 1486 Alière Fischer, prieure

1 *Sainte-Famille,* t. III, p. 570.

2 Angers, Archives de Fontevr.

3 Dom Lobineau, *Hist. de Bret.,* t. I, p. 763.

4 L'an 1488, Anne donna 10 livres de rente à ce prieuré, pour célébrer le 4 janvier de chaque année les anniversaires du duc d'Orléans et de sa femme, ses père et mère. (*Sainte-Famille,* t. III, p. 572.)

d'Ambresbury [1], lui envoya, en signe de soumis-

[1] *Ambresbury*, monastère bâti vers 980 par Elfride, belle-mère de saint Edouard, était situé dans le comté de Wiltshire, sur une petite rivière, près la ville de Salisbury.

Henri II en chassa les trente religieuses, « qui se gouvernoient » mal, » et le donna à Audeburge, troisième abbesse, qui envoya des sœurs en prendre possession. Une des premières prieures fut Jeanne de Genis. — Aliénor, nièce du roi Jean sans Terre, y fut enterrée. (*Sainte-Famille,* t. III, p. 350.)

Il y avait en 1256, dans ce prieuré, 77 religieuses de chœur, 7 chapelains et 16 frères convers. — On y trouvait aussi 59 chartres, tant de rois que d'évêques et autres ; 4 calices, 2 coupes, 2 croix, 2 encensoirs d'or et d'argent ; et, comme réserve alimentaire, 200 bœufs, 20 porcs, etc. (Angers, Archives de Fontevr., *Invent. des titres*, t. VI, p. 609.)

L'ordre de Fontevrault possédait encore en Angleterre les prieurés suivants :

Etonne, diocèse de Coventry, fondé par Robert, comte de Leicester ; en 1256 il y avait 86 religieuses (*Sainte-Famille*, p. 476, et Pavillon, p. 576) ; — et Wert-Woode.

Les souverains d'Angleterre de la maison d'Anjou-Plantagenet furent très-généreux envers l'abbaye de Fontevrault. Les nombreuses rentes qu'ils avaient constituées en sa faveur n'ont pas cependant toujours été régulièrement payées, car Blanche de Harcourt, vingt-deuxième abbesse, se vit obligée d'user de la protection du roi Charles VI, son cousin-germain, pour en toucher les arrérages. Nous avons même retrouvé la lettre que ce monarque écrivit à ce sujet à Richard II, son gendre :

« A tres hault et puissant prince R., par la grace de Dieu roy » d'Angleterre, nostre tres cher et tres amé filz, Charles, par » ycelle mesme grace, roy de France, salut et parfaicte dilection.

» Tres cher et tres amé filz, Blanche de Harcourt, abbesse de » Fontevraux, vostre et nostre cousine [1], nous a faict exposer » comment vos predecesseurs roys d'Angleterre, dont les corps » gisent en l'église dudit lieu, donnerent et aumosnerent à » l'augmentacion de la fondation des dictes eglise et abbaye

[1] **Blanche de Harcourt, fille de Jean II, comte de Harcourt, et de Catherine de Bourbon, fut abbesse de 1391 à 1431.**

sion, un anneau d'or garni d'une améthyste, et

» et pour le salut des ames d'eulx et de leurs successeurs, cent
» marcs d'argent de rente annuele et perpetuele, à les prendre
» et avoir par la maniere que ensuyt ; c'est assavoir : LX marcs
» sur la ferme de vostre ville de Londres, quarante marcs sur
» la ferme de la cité de Wicester, et cinquante solz d'esterllins
» sur vostre eschiquer, dont plusieurs arrerages sont deuz ; et
» pour tant, tres cher et tres amé filz, que la dicte abbaye,
» laquelle est de fondacion royale, a esté tellement opprimée
» par le faict et occasion des guerres, que à present vostre et
» nostre dicte cousine, et les religieuses d'icelle abbaye, ne
» peuvent bonnement avoir leurs necessitez ne supporter les
» grans fraiz et charges qu'ils ont à soutenir et faire, à cause
» des maisons et edifices qui sont aussi, comme touz, deperiz et
» cheuz en ruyne ; par quoy le divin service, qui est faict et
» celebré dans la dicte eglise pour le salut des ames de vos
» dictz predecesseurs et autres, pouroit estre delaissié ou dimi-
» nué tres grandement.

» Vous prions et requerons tres instamment, et de cuer, tres
» cher et amé filz, que pour amour et contemplacion de nous
» et des choses dessus touchées, vous vueillez vostre et nostre
» dicte cousine faire paier et contanter des dictz arrerages, et
» aussi la dicte rente, doresnavant. Et avecques ce, ordonner et
» faire que certaines eglises, prieurez et maisons assises en
» vostre royaume, desquelles et des religieuses, prieuses, prieurs
» et gouverneurs d'icelles, la visitacion, correction, punicion,
» institucion et destitucion lui appartient à cause de la dicte
» abbaye, elle puisse doresnavant visiter et faire visiter, y mettre,
» instituer, destituer, oster, punir et corriger, comme il appar-
» tiendra, les religieux et religieuses d'icelles, ainsi et par la
» maniere que ces predecesseurs l'ont faict et accoutumé de
» faire en temps passé, paravant les dictes guerres, et qu'elle
» le faict es aultres prieurez et lieux de sa religion estans en
» nostre royaulme.

» Et en ce, tres cher et tres amé filz, vous ferez, se nous
» semble, vostre devoir, le bien et proufit de la dicte église, et,
» à nous, parfaicte plaisance. Et en vueillez tant faire, que nous
» et elle vous en soions et doions estre tenuz, et que elle puist
» appercevoir nos prieres lui avoir valu envers vous.

» Donné à Paris, le XXIIIe de mars. »

une bourse de soie à l'œuvre d'Angleterre [1].

Anne d'Orléans légua en mourant, à son ordre, des joyaux précieux, des vases d'or et d'argent, et

Au dos est écrit : « Ytem, sur l'Eschiquier de Londres, » L solz d'esterllins que donna Jehan, roy d'Angleterre, filz de » la royne Alienor, et les donna à la chapelle de Saint-Laureans; » et sont deuz à la feste saint Michel. »

(Angers, Archives de Fontevr., carton *Angleterre.*)

La reine Philippe adressa à l'abbesse de Fontevrault la lettre suivante, à propos du prieuré d'Ambresbury :

« Philippe, par la grace de Dieu, reine d'Angleterre, dame d'Ir- » lande et duchesse d'Aquitaine, à nostre chere en Dieu..., » Abbesse de Fontis Evral., salutz. Parce que sire Jehan de » Cholet, darrein priour de vostre maison de Ambresbury, est à » Dieu command, et ladite maison purroit o leggierement en- » coure grant domage si elle ne fust, par temps, pourveue d'un » prieur sufficeant, comme elle en ad bien busoign; nous, con- » siderantz les vertuouses condicions et les grantz cens que » reluisent en la personne nostre bien amé sire Williams, de » Ambresbury, chapelein, que long temps ad supporté les charges » et les travaulx du gouvernement de la maison desus dicte ; » pensant que ce seroit grande prouffit à ycelles, s'il en ust la » cure et la gouvernance, vous prions cherement que mander » veulez voz lettres de licence à la prioresse de vostre maison » avant dite, quelle puisse rescevoir et establir, par vertue de » vostre mandement, le dit sire Williams en priour de Laeniz ; » à quoi nous pensons qu'elle se assentera bien pour son prouffit, » de si come elle conoit le bon lieu qu'il a tenuz et tient à la » maison avant dite, et qu'il est à cette office habile et sufficeant. » Dieu vous eit en sa garde.

» Donnez à Wodestobury [1], le second jour de decembre [2]. »

1 Woodstock, ville où se trouvait un château bâti par Henri II.

2 Copié sur l'original, à Angers, Archives de Fontevr., carton *Angleterre*. — Cette lettre n'est pas datée ; nous la croyons de Philippe de Hainault, première femme d'Edouard III. Le nom de l'abbesse à qui elle est adressée, est resté en blanc. Elle est scellée, en cire rouge, aux armes d'Angleterre.

[1] Angers, Archives de Fontevr., *Petit Cartul.*, p. 345.

plusieurs autres objets de prix; pour la grande église, des tapisseries d'or et des livres « utiles et » ornés [1]. »

Pour consacrer la mémoire de cette seconde réformatrice, morte le 9 septembre 1491 [2], Renée de Bourbon fit ériger en 1498, au milieu du chœur du Grand-Moutier, une magnifique tombe en cuivre, du poids de cinq cents livres [3].

1 *Nécrologe* de Fontevr.

2 P. Anselme, t. I, p. 208.

3 *Sainte-Famille*, t. III, p. 572.

RENÉE DE BOURBON.

Renée de Bourbon, fille de Jean II, comte de
endôme, et d'Elisabeth de Beauvau [1], fut reçue
rofesse en 1483 par Anne d'Orléans ; elle eut en
ıême temps deux abbayes, celle de la Trinité de
aen, et celle de Fontevrault dont elle prit posses-
on le 30 octobre 1491 [2].

Comme on vient de le voir, elle n'a pas été la
remière réformatrice de son ordre; si on lui
onne souvent ce titre, c'est à raison du grand
ombre de prieurés qu'elle réforma, et surtout
our la victoire complète qu'elle remporta sur ses
eligieuses indisciplinées.

D'une nature frêle et délicate, cette princesse
tait douée d'un esprit vif et pénétrant, d'un carac-
ère ferme et énergique, dont elle donna des preu-
es au cours de sa longue et laborieuse carrière.
enée, pendant les premières années de son gou-
ernement, examina avec soin l'état de l'ordre que
ui cédait Anne d'Orléans. En 1496, revenant,
ccompagnée du frère Gentien Hue, docteur en
ıéologie et secrétaire du Grand-Moutier, de visiter

[1] *Gallia Christ.*

[2] H. Nicquet, *Hist. de Fontevr.*, p. 484.

la Trinité de Caen, elle s'arrêta dans plusieurs couvents de Fontevrault, notamment à la Madeleine d'Orléans, où elle séjourna huit jours, qu'elle employa à tout examiner, puis à raffermir chez les religieuses les principes de vertu que leur avait légués Marie de Bretagne. Elle fit, avant de partir, réformer Belhomer, les Filles-Dieu de Paris, et Relay, avec des religieuses de couvents où déjà la nouvelle règle était en vigueur. En 1499 elle visita Rives, la Puye, la Font-Saint-Martin, Montazais, Bonneuil et l'église paroissiale de Fontevrault, Saint-Michel [1].

[1] ÉGLISE SAINT-MICHEL.

L'année 1177, à la demande d'Audeburge, abbesse, l'Anglais Jean III, surnommé les Blanches-Mains, trésorier de l'église d'York, cinquante-septième évêque de Poitiers, « homme aimable, généreux et très-lettré, érigea la chapelle de Saint-Michel, sise au grand cimetière de Fontevrault, en église paroissiale séparée de Saint-Martin de Roiffé. Car le peuple, qui s'étoit habitué proche le monastère, s'augmentoit merveilleusement de jour en jour, et se mettoit à deffricher et cultiver les terres circonvoisines, de sorte que c'étoit nécessaire de leur mettre un pasteur en titre. » La présentation de ce pasteur appartenait à l'abbesse de Fontevrault, à la condition qu'elle payât à Roiffé 36 deniers par année, et qu'elle fît prendre les saintes huiles à cette église. L'abbesse avait, en outre, puissance sur le curé de Saint-Michel comme sur un moine de son ordre.

L'église de Saint-Martin de Roiffé, située entre Loudun et Montsoreau, avait été donnée, vers 1109, à Robert d'Arbrissel par son ami Pierre, évêque de Poitiers.

Saint-Michel n'offre rien de bien remarquable ; il aurait besoin de grandes réparations. Le maître-autel et les deux qui se trouvent dans la nef étaient autrefois dans la principale église de l'abbaye, comme aussi de nombreux tableaux et reliquaires, sans valeur sérieuse au point de vue artistique. Une des filles de Louis XV fit don d'un Saint-Jean assez médiocre ; ses armes sont au bas de ce tableau. Tous les ans les abbesses de Fonte-

Pendant onze ans Renée fit tous ses efforts pour
iener ses religieuses et ses religieux à accepter
iontairement la réforme, qu'elle essayait surtout

ult allaient entendre le messe dans cette église, elles y assis-
ent dans une tribune placée à droite du chœur et s'y ren-
ent, sans rompre la clôture, par Bourbon, leur maison de
isance, appartenant aujourd'hui à Mme veuve Barré, riche
priétaire qui a fait don de fort beaux vitraux à cette paroisse.
Noms de quelques curés de *Saint-Michel :* 1260, fr. Denys
doques. — 1297, Denis de Verron ; il fit construire dans cette
ise la chapelle Saint-Martin, où le grand prieur de Fontevrault
nna souvent l'habit de l'ordre à des frères. — 1390, Petrus de
stro ; — Robertus d'Esprenon. — 1436, fr. Geoffroy Mousnier.
1457, fr. Jean Perdriau, qui fut en même temps gouverneur
Rocheteau, fief de Fontevrault. — 1472, fr. Jean Moreau,
eur en même temps de Boisgōyer ; ses vicaires à Saint-Michel
ient : fr. Jean d'Aubigneon et fr. Jean Hurtault. — 1488, fr.
thurin Berthomieu, visiteur des prieurés de la province de
ance. — 1504, fr. Gabriel Dreux. — 1554, René Guerrier. —
64, Louis Gastebled ; il eut cette année-là de graves différends
ec son abbesse, Mme Louise de Bourbon ; conduit dans les pri-
ns de l'officialité de Poitiers, il fut condamné sévèrement et fit
pel de cette sentence devant le parlement de Bordeaux. —
65, Me Antoine Corbineau. — En 1574 l'abbesse ordonna au
ré de Saint-Michel de célébrer tous les dimanches une messe
'avait fondée Gaucher de Sainte-Marthe, sieur de Lernay, mé-
cin des dames de Bourbon. — 1580, Me Jacques Aubry. —
81, Me Antoine Cerbonneau. — 1593, Louis Cherbonneau. —
96, Gille de Vaugiraud. — 1597, Jean Maisondieu. — 1637, Jean
eschier. — Vers 1641, Michel Cosnier, auteur d'un ouvrage
estiné à favoriser la canonisation de Robert d'Arbrissel, et fait
après les ordres de l'abbesse Jeanne-Baptiste de Bourbon. —
686, le P. Vacher ; vicaires : Cirier et Garnier.
Enfin le dernier curé de cette paroisse, avant la révolution,
t le Père Alexandre Guerrier, dont nous publions à la fin de
e volume l'étrange profession de foi républicaine. (*Sainte-Fa-
mille,* pp. 248 et 349. — *Gallia christ.*, t. II, pp. 335 et 1180. —
ngers, Archives de Fontevr., *Trésor de l'ordre*, t. I, p. 372-373.
— Ibid., *Inventaire des titres,* t. VI, p. 4.)

d'établir par la douceur et la persuasion. Mais le mal était trop grand, les habitudes de désordre trop enracinées pour qu'on écoutât les sages avis de l'abbesse ; il lui fallut donc se décider à agir avec rigueur. En 1502 elle va à Paris solliciter de Louis XII et du Parlement la puissance qui lui manquait pour briser toute coupable résistance. De retour à Fontevrault en 1503, munie des arrêts nécessaires, elle s'empressa de les faire exécuter, puis résolut de s'entourer d'auxiliaires sûrs et puissants. A cet effet, « elle assembla plusieurs » grands personnages savants et de sainte vie, tant » de religion que seculiers, à gros frais, mises et » depends, au lieu de ceans; c'est à savoir : le » grand prieur de Clugny, Rollin; Bourgoin, abbé » de Chazal-Benoist; frere Yves Morisson, abbé de » Saint-Vincent du Mans, et Mr de Besançon. » Sa première pensée était de séparer les filles, du monde extérieur; de poser entre elles et le dehors, des grilles et des tours. Voilà ce qui se passa lorsqu'on exécuta cette réforme : « La vigile de » Saint André fut mise la grille du grand moustiers, » fut empeschée l'assiette du tour, posée par » Mr de Besançon, qui le faisoit par ordre du » Roy. Ensuite fut fait proces-verbal, et le Roy » envoya monseigneur le prince de Taillemont et » monsieur de Montbazon, capitaine des souisses de » la garde, lesquels assisterent ledit Bezançon, qui » jetta hors la thresoriere, sœur Blanche de Mont- » beron ; la prieure de la Magdelaine, sœur Marg. » de Caumont ; la prieure de Fontaine, sœur

Rolline Musset, chantre du Grand-Moustiers; la prieure de Villesalem, sœur Jeanne le Roux; la prieure de la Lande, sœur Marie Solar, accompagnée d'autres religieuses, lesquelles Madame fit conduire par des religieux, en litières et charriots, à ses depends, et les dits sieurs firent asseoir la grille et le tour [1]. »

Les religieuses qui restaient dans le monastère 'étaient pas plus disposées à recevoir la réforme ue celles qui venaient d'en être si justement expul-ées. Le 20 mars de la même année, voilà effecti-ement ce qu'elles firent : « La nuit furent, par les religieuses demeurées et certains hommes du bourg, rompus les grilles et le tour, dont fut fait information. » On envoya une partie de ces re-elles dans les couvents déjà réformés, « pour y faire le service divin et y user religieusement le reste de leurs jours ; » puis l'abbesse appela en 504 quarante-deux religieuses réformées pour rem-lacer dans son abbaye les terribles émeutières [2].

Ce que Renée venait de faire dans son Grand-outier, il fallait l'accomplir dans le couvent des oines, à Saint-Jean-de-l'Habit. Au mois d'août 504 elle en remplaça le grand prieur, fr. Guil-ume Rousseau, auquel, en compensation, elle onna le prieuré de Saint-Laurent, par le fr. Phi-ppe Fontaine, son confesseur, lequel prit posses-ion de sa nouvelle charge, escorté de dix frères,

[1] Angers, Archives de Fontevr., *Trésor de l'abbaye*, t. I, . 186-187.

Biblioth. imp., *Cartul. de Fontevr.*

qui firent immédiatement le service selon la règle de Marie de Bretagne ; les récalcitrants furent répartis dans les prieurés non réformés [1].

La paix semble, après l'exécution de ces salutaires mesures, vouloir régner ; et l'abbesse en profite pour recevoir des religieuses, qui accourent de tous côtés s'enrôler dans sa sainte milice. Des princesses des maisons de Valois et de Bourbon, des jeunes filles appartenant aux premières familles de France, viennent vivre à l'abri de la crosse de cette réformatrice. Renée, pour être bien maîtresse du troupeau confié à sa garde, va l'entourer de hautes et fortes murailles. Cette même année 1504, « voulant laisser tout l'estat quy lui appartenoit, » veu sa noble lignée et dignité, et la noble maison » dont elle estoit, elle vendit sa vaisselle d'argent, » dont ordinairement elle se servoit, » et fit, avec la somme que cette vente produisit, faire par Gérard Breban, Antoine Rousseau et Yvon Heurtault, « le grand circuit de pierre qui entoure l'abbaye. » Madame descendit elle-même aux fondements et » y assit la premiere pierre, qui est à l'endroit du » mur qui est devant la porte de l'église de la Mag- » delaine ; il y a soubz lad. pierre une grande ar- » doise, où est le nom, les armes de lad. dame, et » les noms de plusieurs dames religieuses [2]. »

[1] *Sainte-Famille,* t. III, p. 587.

[2] Cette muraille, car elle existe encore, « est longue de 629 » toises, haute de 3, large en fondations de 3 pieds ; elle cousta » 210 ecus d'or, 3 pipes de vin, 3 septiers de mouture, sans » compter les charrois ; etc. » (*Sainte-Famille,* t. III, p. 589.)

Le 20 juin 1504, après de vives résistances, elle fit poser la grille qui fermait l'entrée du chœur [1].

Les nouveaux statuts ordonnaient à tous de faire vœu de clôture. Renée, voulant donner l'exemple de soumission à la règle qu'elle allait rigoureusement appliquer, fit la première le sacrifice de sa liberté. Le 13 juin 1505 elle accomplit ce devoir entre les mains de son frère naturel, Louis de Bourbon, évêque d'Avranches ; Mre Clerée, confesseur de Louis XII, représentait le Saint-Père, dont la bulle fut lue par le Père Yves Morisson, abbé de Saint-Vincent du Mans. Etaient présentes à cette imposante cérémonie : la reine Anne, nièce de Marie de Bretagne ; la comtesse de Nevers ; la duchesse de Valois, tante du roi ; Mlle de Foix, nièce de Louis XII ; Mme de Penthièvre et plusieurs autres dames [2]. Deux jours après, les religieuses, au nombre de quatorze, imitèrent leur abbesse [3]. Ces pauvres moines eurent quelques mois plus tard une rude épreuve à supporter. Ce qui s'était passé lors de l'installation de la réforme en 1504, au grand monastère, va recommencer, mais à Saint-Jean-de-l'Habit : « L'an 1505, le 12 octobre, les » religieux non reformez resistans au bon vouloir » de l'abbesse, revindrent, sans son sceu et co- » gnoissance, se remettre aud. prieuré de l'Habit » et en expulser le prieur et les religieux reformez.

[1] *Sainte-Famille*, t. III, p. 547.
[2] H. Nicquet, p. 486.
[3] Biblioth. imp., *Cartul. de Fontevr.*

» Ce que voyant, lad. abbesse envoya querir un
» des conseillers de la cour de Parlement pour
» expulser lesd. religieux rebelles. Aussy lui
» envoya de l'aide, M. le prince son frere, par ses
» gentils hommes ; et lad. dame diligenta tellement
» ses affaires, que la vigile de Noël ensuivant, et
» aud. an 1505, les religieux rebelles comparurent
» devant elle, à la grande grille du Grand-Moustiers,
» lesquels, present le lieutenant de Saumur et
» autres, luy requierent pardon; auxquels ladite
» Dame, vivement et vertement remonstra leurs
» deffauts, et apres les receut à misericorde et
» envoya en obedience aux prieurez, comme
» devant. Ensuite de quoi furent enlevez dudit
» couvent de l'Habit, tous les titres, chartres,
» reliques, argenterie et ornements d'eglise, qui
» furent transportez au dedans de la closture par
» lesd. conseiller et deputez du Roy [1]. »

Enfin victorieuse, Renée, le 16 juin 1507, « fit
» mettre et poser le decret de reformation en lad.
» abbaye et monastere de Fontevrault; et l'y mit
» l'archevesque de Lyon, delegué du Saint-Siege,
» François de Rohan [2], avec Yves Morisson, sub-
» delegué de l'archevesque de Tours ; aussi y
» etoient le procureur du Roy de Saumur et autres
» gens de conseil [3]. » Quatre-vingt-deux religieuses

[1] Angers, Arch. de Fontevr., Anciens titres, *Manuscrit de la sœur d'Avoise.*

[2] Fils de Pierre de Gié, maréchal de France; il fut abbé de Saint-Aubin et évêque d'Angers; mort en 1536.

[3] *Sainte-Famille,* t. III, p. 592.

professes et dix novices acceptèrent ce décret, ainsi que les religieux de l'Habit [1].

Fontevrault devint alors « une veritable academie de reformation, » où les religieuses de plusieurs ordres vinrent apprendre à conduire leurs troupeaux indisciplinés. François Ier, comme l'avait déjà fait Charles VIII en 1487, visita cette abbaye [2] et complimenta la courageuse princesse. « L'an 1517, » le 16 juin, qui estoit un vendredy, vint en ce lieu » de Fontevraud le roy François Ier, faire son » entrée et voir ladite dame abbesse et son » monastere ; avec luy la reine Claude, fille du roy » Louis XII, Madame la Regente, sa mere, Louise » de Savoye et plusieurs autres seigneurs et dames » du sang, et bailla le Roy, entre les mains de lad. » dame abbesse, sa sœur naturelle, Magdelaine » d'Orleans, abbesse de Jouerre, pour l'instruire » et enseigner en la reformation [3]. »

Renée, à peu près maîtresse dans sa grande abbaye, grâce à ses persévérants efforts, n'était pourtant pas au bout de sa pénible tâche : il lui fallait introduire la réformation dans de nombreux couvents plus que jamais mal disposés à la recevoir, puis anéantir les prétentions des moines des prieurés réformés, prétentions s'appuyant sur un concordat signé par elle en 1504, par faiblesse ou habileté.

[1] H. Nicquet, *Hist. de Fontevr.*, p. 486.

[2] Renée, en 1529, donna 800 livres pour contribuer à faire la rançon des enfants de François Ier, prisonniers en Espagne. (Angers, Arch. de Fontevr., carton *la Nouzillette.*)

[3] *Sainte-Famille,* t. III, p. 596.

La règle de Sixte IV dit au chapitre *de la puissance de l'abbesse*, qu'elle ne jouira de sa pleine et entière juridiction sur tout l'ordre, qu'après l'introduction de la réforme au grand monastère. Partant, les religieux, craignant de perdre ce jour-là l'autorité et le pouvoir qu'on leur avait accordés par provision, lui firent une rude opposition, lui adressèrent même des menaces pour enrayer l'inexécution de son pieux dessein. Ils envoyèrent des personnes influentes lui offrir la paix en échange de la confirmation du droit qu'ils possédaient. L'abbesse, sans doute pour écarter de la lutte de dangereux adversaires, et surtout affaiblie par une cruelle maladie, signa le 15 avril 1504 ce concordat, mais évidemment avec la pensée de le faire, plus tard, déclarer nul ; autrement elle eût signé sa proche déchéance.

En effet, « de chef d'ordre qu'elle étoit, elle devint » chambrière et servante ; elle devoit être visitée » par ses inférieurs, qui avoient pouvoir même de » la suspendre, voire de la déposer de sa charge, » si le cas échéoit [1]. » On vécut ainsi, de part et d'autre, jusque vers 1509, époque où l'énergique abbesse, pressée de réformer des couvents tombés au dernier degré de l'immoralité, et s'indignant à la pensée de tolérer plus longtemps les désordres, les dépravations de toute nature qui souillaient des demeures jadis consacrées à la vertu, à la prière, révoqua tout d'abord son imprudent concordat, puis obtint une bulle de Léon X et des lettres-patentes

[1] Nicquet, *Hist. de Fontevr.*, p. 587.

François Ier. Ainsi armée, elle va commencer une génération radicale, quand soudain se dressent evant elle les religieux qui, le concordat à la main, eulent arrêter son action. Tremblant que le pouvoir e l'abbesse se substituât au leur, ils s'empressèrent e demander au Parlement l'homologation de l'acte ui faisait toute leur force. Renée, des religieux anens et le procureur général, concluent de leur côté l'annulation de cet engagement, comme contraire l'esprit qui avait présidé à la fondation de l'ordre. e procès fut pendant à la cour, de 1508 à 1518. La istice était lente, au XVIe siècle; mais François Ier t évoquer l'affaire à son grand conseil, et, après avis 'un commissaire et de religieux d'autres ordres, endit à Romorantin, sur leur rapport, le fameux rrêt du 18 mars 1520, qui cassait ce concordat et endait à l'abbesse sa première puissance.

Le pape Clément VIII confirma en 1523 cette entence, si conforme à la volonté du fondateur. A artir de ce moment, le calme se fait dans l'abbaye t Renée va donner désormais ses soins à la réforation générale.

On ne peut se figurer l'état d'exaspération de uelques religieuses, qui furent jusqu'à solliciter des entences d'excommunication contre leur supérieure. Pour mettre fin à ce scandale, le pape ules II ordonna par bulle, aux évêques, aux doyens le Tours et d'Angers, « de prendre cognoissance » de certaines poursuites par contumace, sentences » d'excommunication qui se faisoient par-devant » certains officiaux contre Madame Renée, à la re-

» queste de quelques siennes religieuses, qui ne
» vouloient souffrir reformation qu'elle vouloit es-
» tablir en tous ses couvents [1]. »

La résistance désespérée de ces dernières sœurs ne peut s'expliquer que par la vie blâmable qu'elles menaient depuis longtemps, et que voulait à tout prix changer leur digne abbesse. Pour montrer combien il était urgent d'agir ainsi, nous transcrivons littéralement partie d'une enquête faite d'après les ordres de Renée, et sommes convaincu que tout cœur honnête, après en avoir pris connaissance, louera la conduite énergique de cette vénérable religieuse :

« Maistre Austrillé de la Soumaigne, prothono-
» taire du Saint-Siege apostolique et curé de Saint-
» Marc, agé de 22 ans ou environ, apres le serment
» par lui fait, dit, sur ce requis, qu'il connoissoit
» les religieuses dudit lieu de Blessac [2], et que plu-
» sieurs d'icelles estoient ses cousines et proches
» parentes. Dit aussi avoir plusieurs fois été audit
» lieu de Blessac, parce que leur maison d'Aube-
» perre; où il se tient, n'est loin dudit Blessac que

[1] *Sainte-Famille,* t. III, p. 592.

[2] Monastère situé paroisse de Blessac, dans la Marche, diocèse de Limoges. Ce prieuré, fondé en 1108 pour des ermites, par Raymond, vicomte d'Aubusson, accepta vers 1112 la règle de Fontevrault; et ce, à l'instigation de la mère du fondateur, prieure du couvent de Tusson, de cet ordre. Blessac fut un des prieurés les plus importants; il eut jusqu'à cinq cents religieuses; deux auteurs disent même neuf cents. Il fut toujours difficile à gouverner. (Angers, Arch. de Fontevr., cartons *Blessac;* — et Pavillon, *Hist. de d'Arbrissel,* p. 575.)

» de 2 lieues ou environ. Dit aussi, sur ce requis,
» que la prieure dudit lieu portoit souventesfois une
» cotte de samyn [1] blanc et des manches de satin
» blanc, frangées et ouvrées, et attachées par le
» dessous à laz et gros boutons de soie; la chemise
» soufflée par le dessous, en la maniere des plus
» mondaines qu'on sauroit voir. Portoit aussi, ladite
» prieure, en ses doigts, plusieurs bagues et an-
» neaux; comme tout ce, il, qui depose, dit avoir
» ouy-dire à une femme nommée Marguerite de
» Pontcharault, laquelle il dit lui avoir dit souven-
» tesfois avoir vu ladite prieure en l'estat que
» dessus. Dit aussi, ledit deposant, que aujourd'hui
» à quinze jours son frere aisné, nommé Lyonnet de
» la Soumaigne, seigneur dudit lieu d'Aubeperre,
» en venant de Rateau, qui est une place à lui ap-
» partenante, passa et fut à la commanderie de
» Chambereau, distante dudit Blessac de 2 lieues
» ou environ, auquel lieu il trouva avec le comman-
» deur dudit lieu, trois des religieuses dudit Blessac,
» l'une desquelles s'appeloit Marguerite d'Aubusson,
» autrement de la Feuillade; et des autres ne sait
» le nom. Comme ce il deposant dit savoir, par le
» rapport que lui en fit sondit frere, tantôt apres
» qu'il fut arrivé en ladite maison d'Aubeperre. Dit
» aussi, sur ce interrogé, ledit deposant, que le
» bruit est tout commun que Charles d'Aubusson,
» seigneur de la Borne, entretient la prieure dudit
» Blessac, et qu'il frequente avec elle comme si elle

[1] Riche étoffe de soie.

» etoit sa femme, et ne bouge ordinairement dudit
» prieuré, parce que dudit lieu où il se tient jusques
» audit lieu de Blessac, il n'y a de distance que de
» demie-lieue ou environ; outre qu'il a tant fre-
» quenté avec ladite prieure, que c'est une voix
» commune qu'elle a eu de lui trois ou quatre en-
» fants. Et que non-seulement ladite prieure a bruit
» de mal se gouverner, mais aussi plusieurs, et la
» plus grande part desdites religieuses sont notées
» d'incontinence et de lubricité; et ont eu aussi des
» enfants. Dit outre, ledit deposant, que pour l'a-
» mour de sesdites parentes, qui sont religieuses
» audit lieu, il, et sondit frere, voudroient qu'il leur
» en eust cousté beaucoup de leur bien et que ledit
» prieuré fust bien reformé. (F^os 34, 35, 36 et 37.)

» Et de là nous transportasmes au chœur desdites
» religieuses, lesquelles y trouvasmes assemblées,
» savoir est : sœur Françoise d'Aubusson, prieure;
» Jeanne de Rebere, prieure du cloistre; Margue-
» rite de Saint-Domain, celleriere; Louise de Saint-
» Georges, sous-prieure; Jeanne de Saint-Georges,
» secretaire; Marguerite d'Aubusson, infirmiere;
» Delphine du Fou; Jaquette de Saint-Julien;
» Jeanne d'Ussé. Apres, demandasmes à ladite
» prieure si c'etoit toutes les religieuses dudit
» prieuré. Qui nous fit reponse qu'il y en avoit en-
» core une, nommée Gabrielle de Persac, qui etoit
» absente il y avoit six semaines, ou plus, par son
» congé et licence. » (F^os 42 et 43.)

« Apres, tirasmes et parlasmes à part, en ladite
» chambre, à sœur Marguerite de Saint-Domain,

» celleriere dudit lieu, et apres à plusieurs parti-
» culierement des autres religieuses, chacune des-
» quelles se plaignoient fort dudit Mre d'Aubusson
» et de ladite prieure, et de leur mechant gouver-
» nement, en disant que ledit d'Aubusson les laissoit
» presque mourir de faim et ne leur donnoit comme
» rien pour vivre et s'entretenir, au moyen de quoi
» etoient contraintes, la pluspart du temps, aller
» vivre chez leurs parents. Nous dirent aussi, plu-
» sieurs desdites religieuses avec la prieure du
» cloistre, que ladite prieure etoit fort sujette à ses
» complexions et plaisirs mondains, et qu'elle por-
» toit ordinairement habillements trop dissolus et
» exquis, et qui plus appartenoient et convenoient
» à dames, damoiselles et autres femmes seculieres,
» que à religieuses; comme anneaux en grand
» nombre, patenostres trop precieuses et curieuses,
» cottes de samyn et de satin, robes de serge et demie-
» ostade, manches de satin et de velours de couleur
» blanche, et autres, fendues par dessoubs, et souf-
» flées de la chemise, à la mode qui a cours aujour-
» d'hui au monde; rubans colorez en saincture,
» soulliers escolletez, et plusieurs superfluitez
» mondaines.

» Et de fait, ledit jour, vismes ladite prieure ayant
» vestu une cotte de samyn blanc, la queue traisnante
» en façon de damoiselle et bordée par le dessoubs,
» de noir. Avoit aussi, ladite prieure, par dessus
» ladite cotte, une robe de drap noir, doublée de
» demie-ostade, comme aperçumes, parceque ladite
» robe etoit troussée par le dessus tout autour, à la

» mode des seculiers. Avoit aussi, ladite prieure,
» des souliers escolletez, larges et cornus par le
» devant, en la maniere que à present les portent
» les seculiers; de laquelle façon et mode de
» souliers portoient aussi toutes les jeunes religieuses
» dudit lieu ; à aucunes desquelles vismes des
» anneaux en leurs doigts, mesmement aux dites
» Jeanne de Saint-Georges, de Rebere et Marguerite
» d'Aubusson, autrement appelée de la Feuillade.
» Les voiles et accoutrements de la teste desdites
» religieuses etoient de toile fort deliée, mais petits
» et hautement et curieusement accoustrez, et tous
» les autres habillements et accoutrements de leurs
» personnes, en sorte que un chacun, à les voir,
» ne les jugeroit estre religieuses, mais plutost da-
» moiselles et seculieres. Trouvasmes pareillement
» toutes lesdites religieuses vestues de cottes blan-
» ches, aucunes desquelles etoient bordées de noir;
» et aucunes desdites religieuses avoient robes
» doublées de demie-ostade et troussées comme
» celle de la prieure. Et nous fut dit lors, par
» aucun de la compagnie dudit d'Aubusson, dont
» ne pumes savoir le nom, que les habillements que
» lors portoient lesdites religieuses, n'etoient que
» les habillements des jours ouvriers, et que, les
» festes, elles en portoient bien d'autres plus riches
» et somptueux [1]. »

[1] Copié textuellement sur la minute du procès-verbal (juin 1530) des frères Jean Lamy et François Pelletier, commissaires envoyés pour réformer ce prieuré. (Angers, Archives de Fontevr., cartons *Blessac*.)

Le 9 octobre 1534 Renée meurt avec le légitime orgueil d'avoir contribué plus que toute autre à réformer l'ordre dont elle était le chef, et la douce consolation de transmettre sa crosse à sa nièce Louise de Bourbon, son élève bien-aimée. Elle laissait alors 34 maisons réformées : 28 par elle, 6 par Marie de Bretagne et Anne d'Orléans. Dans le Grand-Moutier, 83 religieuses de chœur, 40 sœurs laies, 30 novices ou voiles blancs ; et à l'Habit, 150 moines. Ce fut donc avec justice qu'elle plaça dans ses armes quatre R, répondant aux mots ou devise : Renée, Religieuse Réformée, Réformatrice [1].

Son corps repose, avec ceux de sa nièce Louise et sa petite-nièce Eléonore de Bourbon, sous une tombe de cuivre placée au milieu du chœur des religieuses, et sur laquelle sont gravées leurs trois figures [2].

Onze ans après sa mort, parut à Poitiers une très-longue épitaphe en son honneur, de laquelle nous citons seulement les vers suivants :

« Cy dessoubz gist la perle singuliere
» De Fontevrault, de l'Ordre la lumiere,
» Dame Renée, au surnom de Bourbon,
» Et du sang mesme où rien n'y eut que bon ;
» Qui descendit de Loys roy de France,
» Canonizé pour son humble souffrance,
» Ses grans vertuz, sagesse et saincteté. »

[1] H. Nicquet, *Hist. de Fontevr.*, p. 492.
[2] Le P. Anselme, t. I, p. 325.

LOUISE DE BOURBON.

La grande prieure Louise de Bourbon, aussitôt la mort de sa tante, envoya Me de Saint-Marthe, son médecin, porter à Francois Ier la lettre suivante :

« SIRE,

» Il a pleu à la bonté divine ce jourd'huy retirer
» de sa part l'ame de Nostre Reverende Mere
» Abbesse, ma bonne tante, quy a laissé la pauvre
» compagnie de ceans bien desolée. Je vous supplie
» tres humblement, Sire, par vostre grande bonté
» et charité, avoir vos tres humbles et obeissantes
» servantes et religieuses por tres humblement re-
» commandées en vostre bonne grace, et de myeulx
» en myeulx metterons peine de continuer les
» prieres qu'elle nous ordonnoit faire pour vostre
» bonne prosperité et longue vye ; ayant esperance,
» Sire, que l'ame de nostre bonne mere, que Dieu
» absolve, est en lieu où elle nous fera service ; car
» elle, estant en ce monde, vous a eu en singuliere
» affection devant Dieu, luy presentant toutes vos
» bonnes intentions.

» Et quant à moy, Sire, qu'y vous a pleu, indigne,
» mettre au lieu et charge de feue Madame bonne
» tante, metteray peine, suivant sa doctrine, offrir
» journellement devant Nostre Seigneur ma petite

» priere à ceste fin, comme la plus obligée de toutes
» celles qui vous doibvent tres humble obeissance
» pour la tres grande bonté dont il vous a pleu user
» envers moy, quy supplye le Créateur, Sire, vous
» donner, en santé, tres bonne vye, et longue [1].
» Vostre tres humble et obeissante servante et
» subjecte,

» Sœur LOYSE DE BOURBON. »

Notre nouvelle abbesse prit possession de sa charge le 9 janvier 1535, après avoir été reconnue dans le chapitre, « ce jour-là fort richement tendu
» de tapisseries, et le siege abbatial accoustré de
» drap d'or, ainsi que le pupitre ; » et bénie par le cardinal de Bourbon, son frère, archevêque de Sens, qui différa son entrée dans son archevêché pour accomplir cette pieuse cérémonie. « Madite Dame
» fist advertir Mrs et dames ses parents et parentes,
» aussy autres, barons, clers et gentils hommes
» voysins de cette abbaye, priant leur y trouver, sem-
» blablement les lieutenants et officiers du Roy des
» villes d'icy près, où il s'en trouva un grand nombre,
» et principalement Mme la princesse de la Roche-
» sur-Yon, tante de mad. Dame, Mme de la Tremoille,
» Mr le prince de Thallemond, son filz. Servoit de
» diacre à mondit seigneur le cardinal, Mr l'abbé
» de Suilly, et soubz diacre Mr l'abbé de Noyers.
» Les deux abbés de Marsmoustierz et Bougmoys
» estoyent crossez et myttrez, assistants aux deux

[1] Biblioth. imp., *Cartul. de Fontevr.*, t. II.

» costez de l'autel, assis en deux chaires parées et
» couvertes [1]. »

Cette princesse, élevée dès l'âge le plus tendre à Fontevrault, qu'elle ne voulut jamais quitter, ne connaissait rien de la vie du monde extérieur; aussi avait-elle une piété sincère, mais ombrageuse. Malgré la bonté de son cœur et l'intérêt très-vif qu'elle portait à son troupeau, elle faillit dans une mémorable circonstance, embrasée d'une foi trop ardente, amener la destruction de son abbaye.

Le but constant de la vie de Louise fut de maintenir ses turbulentes compagnes dans les véritables principes de la religion catholique, d'améliorer le sort de ses vassaux et de réparer autant que possible les ruines de ses maisons. Mission difficile, car la France était à cette époque en proie aux sanglantes guerres de religion. Les protestants, vivement pourchassés par les catholiques, se ruaient sur les couvents, en pillaient et incendiaient les bâtiments, puis forçaient les religieuses à chercher ailleurs quelque abri protecteur, s'ils n'avaient pu les amener à partager leurs croyances. Malgré tous ses efforts pour lutter contre d'aussi dangereux ennemis, la pieuse abbesse eut souvent la douleur de voir ses filles, reniant la religion de leurs pères, embrasser avec ardeur les doctrines de Luther.

Encore sous l'influence du souvenir de Renée, Louise porta d'abord ses soins sur les prieurés non

[1] *Sainte-Famille,* t. III, p. 609.

réformés. De 1537 à 1558 elle eut le bonheur de voir, en réformant douze monastères, la règle de Marie de Bretagne à peu près acceptée par tout l'ordre. Comme sous le règne de sa tante, elle reçut les vœux de nombreuses jeunes filles qui venaient à l'envie augmenter sa sainte milice. La duchesse de Guise, Antoinette de Bourbon, sa sœur, lui amena sa nièce, la jeune reine d'Ecosse Marie Stuart. La duchesse nous apprend ce fait dans une lettre adressée par elle, en 1548, à son fils François de Lorraine :

« Mon fils, je vous envoye des lettres que Madame » de Fontevraulx, ma sœur, m'a escriptes ; vous » luy ferez, et à tous ses couvents et sugectz, tout » l'ayde et support que pourrez. Je suis bien marye » que ne vous ay rencontré en passant pour vous » veoir. Je arrivay devant hier icy, et bientost apres » nostre petite Reyne, en aussy bon point qu'il est » possible ; et vous asseure, mon filz, que c'est la » plus jolye et meilleure que ce que vous veiste » oncques de son aage. Je la meyne par Fontevraulx. » Vostre tante a grande envye de la veoir...

» Escript à Milley [1], le XXVIIe jour de septembre » M.V^c^ LVIII.

» Vostre bonne mere,

» ANTOINETTE [2]. »

[1] Milly, château près Saumur, appartenait alors à la famille de Maillé-Brezé. Ce fut Arthus de Maillé, seigneur de Brezé, qui, d'après l'ordre d'Henri II, alla chercher en Angleterre Marie Stuart, future épouse de son fils François. Nous possédons cet ordre, magnifique pièce historique.

[2] Louis Paris, *Cabinet historique*.

En 1549 Louise obtint d'Henri II l'autorisation de créer deux foires dans le bourg de Fontevrault, dont elle était châtelaine. En 1550 elle nomma un maître d'école pour instruire les enfants pauvres de la paroisse. Elle prit ensuite, avec l'autorisation de l'évêque de Poitiers, une partie du cimetière public pour bâtir une halle ; accomplissant ainsi tous les actes d'un habile administrateur [1].

Le couvent de la Madeleine d'Orléans, qui contenait la dépouille mortelle de Marie de Bretagne, fut malgré cet égide un des prieurés dont Louise eut le plus à se plaindre.

« Le 19 fevrier 1559 elle assembla devant le » cardinal de Bourbon plusieurs personnes de » distinction, et Madame fit remonstrance de » l'accident de ravissement des religieuses de la » Madgdelaine lez Orleans ; et fut conclud qu'on » feroit venir le confesseur, les prieure, depositaire, » bourciere et autres, qui pouvoient estre chargées » d'avoir favorisé ou dissimulé, afin de cognoistre » l'origine de l'entreprise et envoyer un autre » religieux fidel, et des religieuses [2]. »

En 1560 l'hérésie a pénétré dans la retraite de la première réformatrice de l'ordre ; aussi Louise est obligée d'envoyer des personnes éprouvées pour en extirper le germe.

« Le 26 juin fut faict acte de profession de foy » catholique, que firent 40 religieuses du couvent

1 *Sainte-Famille*, t. III, p. 625.
2 *Idem*, t. III, p. 626.

la Magdelaine, en presence de Madame Renée de Bourbon, religieuse de Fontevrault, abbesse de Chelles, envoyée exprez par Madame Louise, sa tante, pour mettre reglement audit couvent; presents le P. Martial Esparvier [1], confesseur de Mme Renée, fr. Jaques Souessoneau, fr. Jean de la Haye et frere Gabrielle de Puyherbault, visiteur [2]. »

Malgré tous leurs efforts, vingt-quatre religieuses se rendirent heretiques. »

En 1563 elle fut obligée, pour maintenir son utorité sérieusement menacée, d'user de rigueur ontre les religieuses indisciplinées. Voici la lettre ue son neveu le cardinal Charles de Bourbon, lors tout puissant, adressa à cet effet au gouverneur le la ville d'Orléans :

« Monsieur de Monstrueil,

» Ayant Madame de Fontevrault, ma tante, » congneu la rebellion et inobedience dont pre- » tendent user envers elle ses religieuses du » prieuré de la Magdelaine lez Orleans, mesmement » quelz la voulent mescongnoistre, et desavouent » pour leur abbesse et superieure, a obtenu une » commission du Roy en ce privé conseil, pour en » faire transporter quelques unes. Et parce qu'elle » doubte qu'il luy soit besoing de main forte, je » vous priray, Mons. de Monstrueil, vous y vouloir » employer d'aussi affectionnée volunté qu'est la

[1] Grand prieur de Fontevrault en 1556.

[2] Angers, Arch. de Fontevr., carton *Madeleine d'Orléans.*

» priere que vous en foys ; dont m'asseurant, je ne
» vous la feray plus longue, si non pour pryer Dieu
» vous donner, Mons. de Monstrueil, la saincte et
» digne grace et l'accomplissement de voz desirs.

» A Meulant, ce XXVIIe de septembre 1563.

(Et de sa main) » Vostre bien bon amy,

» CHARLES, CARDINAL DE BOURBON [1]. »

Il y eut cependant dans l'ordre de Fontevrault, à cette époque de troubles et de défections, d'énergiques natures qui préférèrent la mort à l'abjuration.

« L'an 1562, le 18 decembre, le pere Jaques
» Mollet, confesseur de Belhomer, fut tué par les he-
» retiques, qui allerent environ cent aud. couvent,
» vers les 9 heures du matin, assaillir l'eglise, la bri-
» serent et emporterent tout, prirent ce bon pere
» et le mirent à mort, luy traversant le corps d'outre
» en outre en plus de six endroits ; luy bruslerent
» sa couronne et firent sortir la cervelle ; demeurant
» ferme dans sa foy, sans vouloir se rendre, faisant,
» tout navré qu'il estoit, le signe de la croix, et
» demandant pardon à Dieu pour tous. Il rendit
» son ame à Dieu par un coup d'arquebuze [2]. »

La dévastation des maisons religieuses continue. En 1569 le prieuré du Brueil fut brûlé par Gabriel

[1] Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, né le 22 décembre 1523, légat du pape en 1565, fut fait roi de France par la Ligue, sous le nom de Charles X, et mourut à Fontenay-le-Comte, en 1590.

[2] *Sainte-Famille*, t. III, p. 627.

de Montgomery [1], puis rétabli en 1574 par les soins de la prieure Gabrielle de Layllière. Cette même année 1569 on incendia également le monastère de Rives, perte estimée 4,000 livres [2]. En 1570 sœur Françoise de la Rivière, prieure de l'Espinasse, vit toute sa maison mise en flammes par Onofre le Brun, condamné plus tard pour ce fait, par arrêt du Parlement, à être traîné sur une claie dans les rues de Toulouse et à payer 4,000 livres d'indemnité. Quelque temps après ces tristes événements, toutes les religieuses, excepté la prieure, sœur Helène de Luzinan [3] et trois autres, furent menées dans un chariot à Montauban, et s'y firent protestantes. Elles avaient eu soin d'emporter tous les titres du couvent [4]. Orsan, où expira Robert d'Arbrissel, subit le même sort en 1572; toutes les religieuses, chassées, se réfugièrent au domaine du Chastelet.

Louise, craignant que les doctrines de Luther ne fussent acceptées par les personnes qui l'entouraient, mit à exécution l'édit du 6 mai 1569, en ordonnant à tous ses officiers, fermiers et domestiques, d'aller faire profession de foi catholique à Saumur et à Loudun [5].

L'abbaye de Fontevrault dut elle-même soutenir un véritable siége, à la suite de circonstances que

[1] C'est ce gentilhomme qui tua le roi Henri II dans un tournoi; il accepta la religion réformée et fut décapité en 1574.

[2] *Sainte-Famille*, t. III, p. 628.

[3] Elle a été abbesse de Sainte-Claire de Nérac en 1594.

[4] *Sainte-Famille*, t. III, p. 629.

[5] *Idem*, p. 629.

nous devons rapporter : Charles IX étant venu visiter cette princesse, elle eut, comme nous l'avons déjà dit, l'imprudence, en se jetant à ses pieds, d'appeler toute la sévérité de ce fanatique monarque sur ses deux neveux [1], alors près de lui, le suppliant de punir leur apostasie. L'un deux, plus tard, pour se venger de l'abbesse, assiégea le grand monastère, et l'attaqua vivement ; mais il fut, dit l'historien Nicquet, protégé par l'apparition « de dix mille martyrs ! » Nous croyons, nous, que les catholiques du bourg et les troupes rassemblées par Louise, auxquels elle donna partie de la somme de 12,000 livres que lui avait prêtée Jean Deschamps, ont été les seuls, les vrais libérateurs de cette célèbre abbaye.

Louise, comme toutes les abbesses de la famille de Bourbon, embellit considérablement Fontevrault, employant avec intelligence des sommes importantes reçues des familles de ses nobles religieuses et de la munificence des rois et reines de France. Ainsi Catherine de Médicis, étant près d'elle en 1567, lui donna 10,000 livres [2] pour achever le grand dortoir, commencé par Renée. On doit à Louise, entre autres monuments, la salle du chapitre, reconstruite sur un plan nouveau [3] et décorée de peintures murales exécutées au prix de 219 livres 13 s. 3 d., par Thomas Pot [4].

[1] Le roi de Navarre et le prince de Condé.

[2] *Sainte-Famille,* t. III, p. 628.

[3] *Gallia Christ.*

[4] Biblioth. imp., *Cartul. de Fontevr.* — L'obligeant M. Christaud, ancien directeur de la maison centrale de Fontevrault, et

Presque octogénaire, elle demanda pour coadjutrice Eléonore de Bourbon, sa nièce, grande prieure de Fontevrault et prieure de Prouillé, à qui elle céda un pouvoir qu'elle avait habilement exercé pendant près de quarante années.

Elle mourut le 21 septembre 1575.

maintenant curé de la Madeleine d'Angers, ayant fait réparer cette salle, y installa un prétoire. Sur la porte d'entrée se voient deux écussons armoiriés : l'un est celui de Louise de Bourbon *de Lavedan*, et non de Louise de Bourbon dont nous venons de parler ; l'autre, *deux clefs surmontées d'une vierge*, passe pour représenter les armes de l'ordre, uniquement par suite d'une erreur formelle qu'a commise M. l'abbé Barbier-Montault, dans une savante publication à laquelle M. l'abbé Christaud a cru pouvoir emprunter ce renseignement (*Répert. arch. de l'Anjou*, année 1863, p. 356). Le pape Clément IX, pour reconnaître les services rendus au Saint-Siége par le duc de Vivonne, devant Candie, en 1670, lui permit de porter dans « l'écusson de ses » armes, pour lui et sa *postérité*, le *gonfanon* de l'Église. » Or, Françoise de Rochechouart, fille du duc de Vivonne et 34e abbesse de cette communauté, ayant tout naturellement porté mêmes armes que son père, les pièces nouvelles dont elles étaient chargées en chef, ont seules causé la méprise de M. l'abbé Barbier. Ignorant la concession faite par Clément IX, cet archéologue a pensé que Madame de Rochechouart avait introduit comme brisure, dans l'écusson paternel, les armoiries de l'ordre qu'elle gouvernait, et pour lors il l'a dit, sans plus amples informations. (Voir les biographies du duc de Vivonne.)

ÉLÉONORE DE BOURBON.

Eléonore, fille de Charles de Bourbon, premier duc de Vendôme, et de Françoise d'Alençon, morte au château de la Flèche, naquit au Louvre le 18 janvier 1532. Elle prit le voile à Notre-Dame de Soissons [1], fut quelque temps au Calvaire, près la Fère, puis, le 8 mai 1549, se rendit à Fontevrault, où sa tante Louise la reçut professe. Après avoir été prieure de Tusson et de la Madeleine d'Orléans [2], elle devint grande prieure de Fontevrault. Le roi et Catherine de Médicis portaient à cette excellente princesse une vive amitié ; aussi vers 1569, quand le riche prieuré de Prouillé [3] devint vacant par la

[1] Le P. Anselme.

[2] *Sainte-Famille,* t. III, p. 624.

[3] Prouillé, monastère de l'ancien diocèse de Saint-Papoul, et situé à 20 kilomètres de Carcassonne, fut fondé en 1206 par saint Dominique. L'archevêque de Narbonne, l'évêque de Toulouse et d'autres grands personnages, firent à saint Dominique d'importantes donations, ce qui lui permit d'élever promptement ce superbe monastère. En 1251 Raymond, comte de Toulouse, abandonna à ce prieuré la villa Saucenet. Le célèbre chanoine d'Oxma aimait à instruire lui-même les religieuses de ce couvent, que Madeleine de Bourbon, sœur d'Eléonore, gouverna vingt-cinq ans, et où elle fut enterrée devant la grille du chœur. En 1598 Eléonore résigna ce prieuré. Sœur Antoinette d'Ambres la remplaça. L'abbesse de Fontevrault se réserva, comme pensionnaire, le revenu des seigneuries de Sauzains,

mort de sa sœur Madeleine, firent-ils tous leurs efforts pour le lui faire obtenir. Il y eut de grandes difficultés à vaincre pour amener le pape à lui délivrer ses bulles. Eléonore, comme professe de Fontevrault, suivait la règle de Saint-Benoît, entièrement distincte de celle de Prouillé. Puis il fallait surtout détruire dans l'esprit du saint-père l'effet produit par les dénonciations calomnieuses de la sœur de Saint-Germier, qui désirait vivement posséder ce monastère. Charles IX s'adressa, mais en vain, directement à Grégoire XIII, puis écrivit, le 23 avril 1570, à l'évêque du Mans, son ambassadeur à Rome [1], le priant de faire toutes les démarches nécessaires pour obtenir du pape cette faveur. Il envoya en même temps la lettre suivante au cardinal de Ferrare, dont l'empire sur l'esprit du saint-père était notoire :

« *23 apvril 1570.*

» Mon Cousin, saichant en quelle recommanda-
» cion vous avez toujours heu ce qui est venu de
» ma part, et dont je vous ay requis, s'offrant pre-
» sentement l'occasion de vous emploier en mon
» nom envers Sa Sainteté, pour faire pourvoir ma
» cousine Eleonor de Bourbon, seur de mon cousin
» le cardinal de Bourbon, du prieuré de Prouilhé,

Abran, la Forsatte, Remondains, la villa Savary, la Cassaigne, et Castel Renoux, louées par elle 900 écus sols. (*Gallia Christ.* — Le révérend P. Touron, *Vie de saint Dominique*, p. 63. — Angers, Arch. de Fontevr., carton *Prouillé.* — Dom Vaissette, *Hist. du Languedoc*, t. III, p. 109.)

[1] Charles d'Angennes, 73e évêque du Mans, cardinal de Rambouillet.

» vacuant par le trepas de deffuncte Magdallene
» de Bourbon, aussi sa seur, je vous prye, mon cou-
» sin, vous emploier et tenir la main envers Sa dicte
» Sainteté, que son bon plaisir soict pourvoir ladicte
» Eleonor de Bourbon dudit prieuré de Prouilhé,
» comme je desire; et, en ce faisant, la dispenser,
» comme il a faict plusieurs aultres, de ce qu'elle
» est de l'ordre de Sainct-Augustin, et ledit prieuré
» de l'ordre de Sainct-Dominique. Les grandz et
» recommandables services de mon dict cousin le
» cardinal de Bourbon pourront induire Sa dicte
» Sainteté à ce faire, joinct qu'elle ne sauroit faire
» meilheure ellection, ny de personne qui s'acquicte
» mieulx de ceste charge, que ladicte Eleonor de
» Bourbon, ayant esté esleue par les plus notables
» relligieuses dudict prieuré. Et estant asseuré que
» vous y tiendrez la main de vostre pouvoir, je ne
» vous en diray daventaige, si non pour prier Dieu,
» mon Cousin, qu'il vous tienne en sa saincte et
» digne garde.

» Escript à Chasteaubriant, le XXIIIe jour d'ap-
» vril 1570.

» CHARLES.

(*Et plus bas*) » DE LAUBESPINE [1]. »

Catherine de Médicis, le 2 mai 1570, écrivit aussi à ce sujet, à son cousin le duc de Toscane, une pressante missive terminée par ces mots, tracés de

[1] Angers, Arch. de Fontevr., carton *Prouillé*.

sa main : « Mon cousin, je vous prie qu'elle
» connoisse que nos dictes recommandacions luy
» auront servi.

» Vostre bonne cousine,

» CATERINE [1]. »

Il entrait sans doute dans les plans politiques de la mère de Charles IX de s'attacher par la reconnaissance la sœur du cardinal de Bourbon, qui joua un si triste rôle pendant la Ligue, et peut-être aussi la tante d'Henri de Navarre (plus tard Henri IV), dans laquelle ce prince avait une entière confiance. Enfin, au mois de juin 1572, Grégoire XIII envoya les bulles si ardemment désirées [2].

Deux années après, sur la demande de Louise de Bourbon et de toutes les religieuses de l'abbaye, Henri III, alors à Lyon, nomma Eléonore coadjutrice, avec future succession. Ses nouvelles bulles arrivées de Rome, elle prit, le 6 avril 1575, possession de sa charge. Etaient présents à cette installation : Messire Claude Barjot, chevalier, sieur de Moussy-Barjot, conseiller du roi, président en son grand conseil ; Mre Adam de la Barre, chanoine, grand archidiacre, official de l'évêque d'Angers ; fr. Ambroise de Bourdigné, docteur en théologie de l'ordre de Saint-Dominique ; Léonard de Cossé, vicaire général de la dame abbesse ; fr. Richard de Riancourt, grand prieur de l'Habit ; Martin de Clerville, sous-prieur ; Jehan Vast ; Yvon

1 Angers, Arch. de Fontevr., carton *Prouillé.*
2 *Id.*, *ibid.*, carton *Bulles de l'abbaye.*

Jenissant ; Louis Thibaud ; Jehan Gérémie, tous religieux de Fontevrault ; Mre Jehan de la Barre, lieutenant général à Chinon ; Messire Jacques de Sainte-Marthe, médecin des dames de Bourbon ; Claude Baillif, secrétaire de Mme Louise ; Thomas Calouyns, secrétaire de la coadjutrice, etc. ; plus 116 religieuses de chœur, à la tête desquelles marchaient sœur Aliénor de Lavardin, prieure du cloître, et Jeanne de Villiers, sous prieure [1].

Le 28 septembre 1575, huit jours après la mort de sa tante, Eléonore fut mise en possession complète de l'abbaye. Henri III n'oublia pas la nouvelle abbesse ; dès les premières années de son arrivée au pouvoir, il la combla de faveurs. En 1577, confirmation générale, par ce monarque, de tous les priviléges de l'ordre ; permission de faire conduire annuellement, de Chemillé à l'abbaye, douze charges de sel quittes de tous droits. Eléonor, cette même année, augmente, avec l'autorisation royale, le nombre des foires du bourg ; elle les porte à quatre et fait pour les marchands et les acheteurs des règlements qui démontrent toute la sollicitude de la châtelaine pour ses vassaux.

Elle obtint aussi le droit de faire juger toutes les affaires de l'ordre, « tant pour la réforme que pour » les biens, » au grand conseil du roi ; moyen certain de gagner ses procès [2]. Voulant s'entourer de moines instruits et capables de diriger ses religieuses, elle envoya à diverses reprises des frères étudier

[1] Angers, Arch. de Fontevr., carton *Prouillé*.
[2] *Sainte-Famille*, p. 641.

dans les universités renommées et y prendre des grades. En 1576 le frère Claude Copin partit pour l'Université de Paris, ainsi que les frères Philippe d'Ecosse, François Cerveau et Antoine Morillon. Le fr. Léonard Boursin fut à Agen [1]. Le roi, pour consolider la réforme, confirma le 21 juin 1577 le grand arrêt rendu par François Ier. Les députés de Pie II avaient été obligés, en 1459, de supprimer plusieurs maisons religieuses, incapables, vu leur mauvais état, d'accomplir la réformation. Eléonore eut le mérite d'en rendre quelques-unes à leur destination première. Elle fit poursuivre ceux qui avaient, en 1563, brûlé le monastère de Boubon [2]; puis après avoir, à ses frais, réparé les bâtiments, elle y établit en 1606 sœur Anne de Cerisay avec

1 Angers, Arch. de Fontevr., *Trésor de l'ordre*, t. I, p. 18.

2 Boubon, prieuré du diocèse de Limoges. R. d'Arbrissel, quittant Orsan pour aller prêcher en Limousin, reçut à son arrivée dans ce pays quantité de dons des seigneurs de Magnac et Montifroy, entre autres une forêt située à 68 kilomètres de Limoges, et dans laquelle il fit construire ce couvent. Boubon ayant été, comme nous l'avons dit, brûlé en 1553 par les huguenots, ses religieuses se retirèrent chez leurs parents. Eléonore leur abandonna, pour vivre en commun, une maison lui appartenant, nommée Cubas, où elles habitèrent jusqu'au jour où elles purent, réformées, rentrer dans leur ancien monastère, rebâti par les soins de cette princesse. — Noms de quelques *Prieures* : 1541, Augustine Tannoy. — 1557, Marguerite d'Escars. — 1575, Louise d'Escars. — 1577, Françoise de la Bastide. — 1615, Jeanne de la Vigière. — 1668, Françoise Guiot de la Grange. — 1710, sœur du Chassaigny. — 1727, sœur de Lambertye. — 1732, sœur de Ferrière. — 1739, sœur de Saint-Pallais. (Angers, Arch. de Fontevr., cartons *Boubon*. — Pavillon, *Hist. de Robert d'Arbrissel*, p. 193.)

onze religieuses de son abbaye, pour réformer ce prieuré.

Malgré la pénurie où se trouvait l'ordre, par suite de la continuation des guerres civiles qui ruinaient le pays [1], Eléonore trouva moyen, à l'aide de ses ressources personnelles, provenant du revenu de son prieuré de Prouillé, d'une pension de 1,200 écus que lui servait le roi, et de beaucoup d'autres largesses, non-seulement de réparer ses monastères, sa grande abbaye, mais aussi d'être très-charitable. En 1580 elle fit donner pour 1,800 livres de blé aux pauvres. Quelques années plus tard son aumônier dressa, d'après ses ordres, un rôle exact « des » vieux valétudinaires, des petits enfants au-dessous » de douze ans, des pauvres honteux et langoureux, » des malades, des pauvres femmes veuves, et des » orphelins [2]; » le tout afin de pouvoir plus effica-

1 Pour donner une idée de l'état où se trouvait en 1589 la fortune de l'ordre, nous transcrivons partie d'une délibération prise dans le conseil : « Il n'y a pas de bledz aux greniers pour » nourrir le couvent huit jours; que cest inconvenient est advenu » d'aultant que tous les fermiers demandent rabais de deux » tiers, ou pour le moins de la moitié de leurs fermes, à cause » des guerres. Et que ceux qui ont charge des affaires du cou- » vent, et les officiers, n'osent aller sur les champs, de peur » d'estre emprisonnez par les gens de guerre, qui sont de divers » partis. » Voilà ce que dépensait habituellement, par année, la maison de Fontevrault : « Froment, 1330 septiers 5 boisseaux. — Méteil, 76 septiers 4 boisseaux. — Seigle, 121 septiers 4 boisseaux 1/4. — Mouture, 369 septiers 4 boisseaux. — Fèves, 27 septiers 7 boisseaux 1/2. — Avoine, 6220 boisseaux. (Angers, Arch. de Fontevr., carton *Greneterie.*)

2 Id., ibid., *Trésor de l'ordre*, t. I, p. 33.

cement soulager leur misère. Les Carmes et les Pères Cordeliers de Loudun, malheureux par les mêmes causes qui frappaient Fontevrault, reçurent annuellement, par ses soins, dix boisseaux de froment, en échange de prières. Enfin, à la mort de Me Nicolas de Nincel, son médecin, elle accorda une position très-lucrative à Me Alphonse Cosnier, docteur en médecine, pour qu'il pût donner des soins non-seulement dans son abbaye, mais encore à toutes les personnes du bourg [1].

Eléonore eut toute sa vie pour son neveu Henri de Navarre une affection maternelle, affection partagée, du reste, car ce monarque chérissait sa tante, dans le jugement de laquelle il avait, en outre, une extrême confiance. Chaque fois qu'il vint en Anjou, son premier soin fut d'aller la visiter dans son abbaye, pour converser à l'aise sur les affaires de leur maison et lui confier ses hardis projets. A peine éloigné de la bonne princesse il lui adressait les lettres les plus tendres, les plus affectueuses, montrant le cas qu'il faisait de ses avis, et surtout le caractère loyal du successeur d'Henri III.

Malheureusement trois de ces lettres nous sont seulement connues et font vivement regretter la perte des autres. Dans la première, du 15 mars 1587, le neveu se moque un peu de son oncle le cardinal de Bourbon, que les ligueurs avaient enlevé de son château de Gaillon et conduit à Péronne :

« Ma Tante, pour respondre à vostre petit billet

[1] Angers, Arch. de Fontevr., cartons *la Lande en Beauchêne.*

» et à ce que Madame de Soissons [1] vous escript, je
» suis bien ayse que vous et elle ayez cogneu la
» captivité où l'on destient nostre prochain, cela
» me servira devant Dieu et les hommes pour ma
» justification. Le bonhomme est bien enjobeliné,
» mais j'espere que nous le dejoblinerons. Il y a
» beaucoup qui ne craignent pas que cela advienne,
» comme la venue de mes amys, qui sera, Dieu
» aydant, un jubilé plus salutaire pour cest Estat,
» que celuy dont la Royne Mere menace ceulx qui
» m'ont veu. J'espere, quelque jalousie et mescon-
» tantement qu'on en ayt, avoir ce bien de vous
» voir encore de brief, et en dussent-ils crever. Sur
» ce, nous en deviserons plus particulierement; et
» cependant, faictes antierement estat de l'affection,
» amitié et obeissance de celuy qui est autant vostre
» que sien.

» HENRY [2]. »

Quelques mois plus tard, cette même année, à propos des guerres, il lui écrivait :

« .... Si vous entendez nouvelles particulieres
» des brouilleries du monde de delà, je vous sup-
» plye m'en faire part.

» Il seroit bien aveugle, qui ne verroit mainte-
» nant clair aux desseings des ennemys de nostre
» maison. Pour moy, je n'y trouve poinct de reli-

[1] Nièce d'Eléonore.

[2] B. de Xivrey, *Recueil des lettres missives d'Henri IV*, t. II, p. 276.

» gion. A Dieu, ma Tante, tenez-moy en vos bonnes
» graces, comme celuy qui les honore fort, et qui est

» Vostre plus affectionné nepveu, à vous obeir.

» HENRY [1]. »

Quant à la troisième lettre, nous la publions tout entière, car elle a, ce nous semble, une véritable importance historique :

« *Mai 1588.*

» A MADAME DE FONTEVRAULT,

» Ma Tante, il ne sauroit rien venir de vostre
» part que je ne reçoipve comme de ma propre
» mere. Je scais que les advertissemens que me
» donnez procedent d'une entiere et parfaicte ami-
» tié que me portez; mais vous scavez quelle est
» ma resolucion, de laquelle il me semble que je ne
» doibs me departir, et que vous mesme ne me le
» devez conseiller, cognoissant (comme je vous ay
» toujours dict) que ce n'est à la religion qu'on en
» veult, ains à l'Estat, ainsi que vous peut assez
» temoigner ce qui est nagueres advenu à Paris, et
» l'entreprise que la Ligue a voulu, ces jours pas-
» sez, faire sur le Roy, qui est plus catholique que
» pas un d'icelle [2]. Toutes fois, vous voyez si on a
» laissé de le traicter en huguenot. Croyez, ma
» Tante, que ceulx qui ont les armes en la main ne

[1] B. de Xivrey, *Recueil des lettres missives d'Henri IV,* t. II, p. 279.

[2] La journée des barricades, le 12 mai 1588.

» manquent jamais de pretexte; et quant à moy
» aussy, je ne m'arreste poinct là, mais je me re-
» mects en la bonté de Dieu, qui cognoist la justice
» de ma cause et qui la scaura discerner des perni-
» cieux desseings des meschans. Celuy qui donne
» et conserve les couronnes, conservera, s'il luy
» plaist, à nostre Roy celle qu'il luy a donnée. Il se
» fault resouldre à sa volonté et obeir à ses juge-
» ments, selon que j'escris à monsieur le president
» Barjoi [1] pour vous faire entendre. Croyez que je
» vous aime et honore comme ma propre mere, et
» que n'aurez jamais plus de part en parent ou
» amy que vous avez, qu'en celuy qui est

» Vostre affectioné nepveu, à vous obeir.

» HENRY [2]. »

Ce que désirait le plus vivement la fervente catholique, c'était de voir son neveu abandonner la religion protestante. « Elle fit faire des prières con-
» tinuelles pour ces fins, y ayant tous les jours
» deux religieuses qui faisoient la sainte commu-
» nion et qui demeuroient tout le jour devant le
» saint sacrement, en prieres; ce que faisoient
» toutes les religieuses alternativement. Le dit Roy
» son nepveu la vint visiter plusieurs fois, qui te-
» moigna en toutes occasions combien elle luy
» estoit chere. Estant venu une fois icy, pendant les

1 Sans doute le président du conseil du roi, M. Barjot-Moussy, qui était à la prise de possession de coadjutorerie d'Eléonore.

2 B. de Xivrey, *ibid.*, t. II, p. 378.

» troubles, avant sa conversion, elle luy fit baiser
» une croix, à la porte, avant son entrée au de-
» dans [1]. »

Cette petite scène de famille, qui donnerait le motif d'un bien charmant tableau, eut peut-être lieu au mois de juillet 1579. Henri, alors âgé de vingt-six ans, vint passer un jour et une nuit à l'abbaye; nous allons donner le procès-verbal authentique de cette visite :

« ORDRE TENU EN LA RECEPTION ET TRAITTEMENT
» FAIT AU ROY DE NAVARRE PAR MADAME
» L'ABBESSE DE FONTEVRAULT, sa tante, LE DIT
» ROY L'AÏANT ESTÉ VISITER EN LADITE ABBAÏE.

» Au moys de juillet de l'année 1579, le Roy de
» Navarre, estant en la ville de Saumur avec toute
» sa maison, donna advis à Mme l'Abbesse de Fon-
» tevrault, dame Eléonor de Bourbon, sa tante,
» sœur aisnée du Roy, son pere, quil l'iroit veoir.
» Ceste dame, resolue de bien recevoir ce prince,
» ne l'aïant veu il y avoit longtemps, sachant quil
» approchoit, le vint attendre à la porte de son
» abbaïe, accompagnée d'un grand nombre de ses
» religieuses. Le Roy de Navarre estant à cheval
» dans la cour, et voïant que lad. dame l'attendoit
» à la porte de l'abbaïe, mit pied à terre, et, tenant
» son chappeau à la main, la vint baiser les larmes
» aux yeux. L'ayant saluée, elle luy presenta la
» dame de Lavedan, l'une de ses religieuses, quy

1 *Sainte-Famille,* t. III, p. 640.

» luy succeda en lad. abbaïe, et lors lad. dame lui
» dist : « Monsieur mon nepveu, entrez, s'il vous
» plaist, dans ceste maison, où vous donneray à
» souper. Et le Roy entra seul.

» En ce mesme temps arriva en lad. abbaïe
» Madame la princesse de Conty, mere de Madame
» la comtesse de Soissons, et qui fut receue en
» mesme temps que le Roy de Navarre.

» Le soupper fust faict en une grande salle ten-
» due d'une tapisserie de toile de Hollande, par
» bandes, recouverte de carrez de point couppé.
» Le daiz avec sa queue estoit de mesme.

» Lad. dame abbesse estoit assize au hault bout
» de la table, le Roy de Navarre au milieu, et
» Madame la princesse de Conty au bout, tous trois
» d'un mesme costé.

» La viande fust apportée par plusieurs relli-
» gieuses vestues ainsy qu'elles sont lorsqu'elles
» hantent au chœur ; à la teste il y avoit une vieille
» relligieuse qui portoit un baston à la main, comme
» sont les maistres d'hostelz des Roys ; au hault de
» ce baston estoient les armes de la maison de
» Bourbon.

» La dame de Lavedan, de laquelle est parlé
» cy-dessus, servoit d'eschanson, aïant à son
» costé deux de ses compaignes, l'une desquelles
» servoit de trenchant, l'autre de servant.

» Le premier service achevé, celle qui servoit
» de M^e^ d'hostel retourna au second service, et
» ainsy au troisieme.

» Le Benedicite comme les graces furent dittes

» par deux relligieuses qui estoyent à costé de celle
» qui servoit de Me d'hostel.

» Le souppé parachevé, le Roy, Madame l'Abbesse,
» la princesse de Conty, deviserent longtemps, puis
» le Roy de Navarre fust mené par Madame la
» princesse de Conty coucher en une maison où
» estoyt logée lad. dame, qui est en la basse court,
» et qu'on nomme la maison des estrangers ; dont
» il partit le lendemain matin, pour s'en retourner
» à Saumur [1]. »

La bonne princesse se servit souvent de son puissant crédit sur l'esprit d'Henri IV pour obtenir la grâce de certains coupables. « Un hermitte deguisé
» et bien disant, qui estoit entré à Fontevrault du
» temps de Mme Eleonor, lequel fut pris devers Paris,
» et longtemps prisonnier au Four l'Evesque ; et
» sans lad. dame, qui supplia le Roy pour luy, il
» eust esté pendu, à cause du deguisement d'habits
» avec lequel il fut trouvé faisant le predicateur et
» le religieux, à un lieu, et le gentilhomme en un
» autre [2].

» En 1603, par les requestes et supplications
» continuelles que mad. dame Eleonor fit à son
» nepveu Henry le Grand, il luy accorda le retour
» des Rds Peres Jesuites en France, qui estoient
» exilez depuis neuf ans. De plus, j'ai appris des
» Rds Peres Jacobins, demeurant au prieuré de
» Prouillhé, qu'ensuite de la mort funeste perpetrée
» contre la personne sacrée du Roy de France

[1] Biblioth. imp., collection Dupuy, 92, n° 478.

[2] Ibid., *Notes sur la Règle de Marie de Bretagne.*

» Henry III, par Fr. Clement, religieux du mesme
» ordre, il fut donné au commencement du règne
» d'Henry IV un arrest par lequel le prieur (Fr.
» Bourgoing) des Jacobins de Paris, qui avoit trempé
» en ce crime, fut condamné à estre tiré à quatre
» chevaux, et tous les religieux de l'ordre à sortir
» du Royaume, mais que mad. dame Eleonor,
» comme prieure du couvent de Prouilhé dudit
» ordre des Jacobins, ne pouvant pas empescher
» l'execution du premier, mit empeschement audit
» exil, et me temoignerent que toute la compagnie
» luy en avoient cette obligation [1]. »

Ce fut encore grâce à l'influence de cette religieuse, que le R. P. Joseph put établir à Saumur, malgré l'opposition du gouverneur Duplessis-Mornay, un couvent de Capucins, désiré par une partie de la population [2].

Au mois d'avril 1610 l'abbesse de Fontevrault remplaça la grande prieure, sœur Avoise de la Chaussée, extrêmement âgée, par Mme Louise de Bourbon de Lavedan, qui devait lui succéder [3]. Enfin, sentant qu'elle ne pouvait plus, vu sa vieillesse et ses infirmités, régir son importante maison, elle fit nommer Antoinette d'Orléans pour sa coadjutrice.

Eléonore, comme ses tantes Renée et Louise, dépensa des sommes considérables pour réparer et augmenter les bâtiments de l'abbaye. Ces som-

[1] *Sainte-Famille*, t. III, p. 645.
[2] *Vie du P. Joseph*, t. II, p. 37.
[3] *Sainte-Famille*, t. III, p. 647.

mes s'élevèrent à 68,418 livres. Elle donna à Notre-Dame-des-Ardillers de Saumur une vierge d'or du poids de 2 marcs [1].

Les religieuses de Fontevrault cachèrent avec le plus grand soin, à cette bonne princesse, la mort d'Henri IV pour lui éviter peut-être le remords que lui eût causé le souvenir de la grâce arrachée par elle à son malheureux neveu, en 1603. Elle mourut le 26 mars 1611 [2], quelques mois après celui qu'elle avait tant aimé, justifiant par tous les actes de sa vie ces paroles du cardinal Baronius, son contemporain : « Eleonor de Bourbon gouverne » maintenant ce grand monastère, composé de » deux cents religieuses, outre les religieux, et » commande à tout l'ordre avec une haute estime » et une reputation universelle de pieté, prudence » et sainteté [3]. »

Ses armes étaient : « trois fleurs de lys d'or, au » bâton de gueules péry en bande [4]. »

1 Bodin, t. II, p. 355.
2 Nicquet, *Hist. de Fontevrault*, p. 506.
3 *Annales ecclésiastiques*, t. XII, année 1117.
4 Sainte-Marthe, t. II, p. 130.

ANTOINETTE D'ORLÉANS,

COADJUTRICE.

Antoinette, fille de Léonor d'Orléans, duc de Longueville, et de Marie de Bourbon, à la mort de son mari Charles de Gondy, duc de Retz, se retira du monde âgée seulement de vingt-sept ans, et laissant sa grande fortune à son fils Henri, qui épousa Jeanne de Scépeaux [1]. Elle choisit pour refuge un couvent de Feuillantines de la ville de Toulouse. C'est là que vint la trouver sa nomination de coadjutrice, avec future succession.

Antoinette refusa tout d'abord cette dignité, préférant vivre obscure dans son paisible monastère. Mais devant une injonction du Saint-Père, il lui fallut obéir. Elle partit donc pour Fontevrault, où elle arriva le 25 octobre 1604 [2]. Après de longues hésitations, elle prit possession de la coadjutorerie le 29 septembre 1607 [3], avec l'intention formelle de ne pas succéder à Eléonore de Bourbon, ne trouvant pas l'ordre de Fontevrault assez austère ; car l'abbaye, malgré qu'elle eût accepté la réformation, était loin d'être revenue à la rigide observance de

[1] *Sainte-Famille*, p. 967.
[2] Nicquet, *Hist. de Fontevr.*, p. 508.
[3] *Trésor de Fontevr.*, t. I, p. 797.

la règle de Marie de Bretagne. Cependant, comme la coadjutrice aimait beaucoup la vieille abbesse, elle ne voulut s'en séparer qu'après lui avoir fermé les yeux. Cette cérémonie terminée, malgré les supplications des religieuses, du roi et de la reine, elle quitta le 26 juillet 1611, l'abbaye, après la nomination de celle qui devait la remplacer : Mme Louise de Bourbon de Lavedan.

Antoinette d'Orléans se retira dans un des prieurés de Fontevrault, l'Encloître, en Gironde; c'est de ce monastère qu'elle partit en 1617, avec vingt-cinq religieuses, pour aller à Poitiers fonder un nouvel ordre : *le Calvaire.*

Il est une pensée de cette religieuse qui la dépeint tout entière : « *Il faut*, disait-elle, *que la » victime aille elle-même à l'autel, on ne doit pas » l'y traîner* [1]. »

Elle mourut à Poitiers le 25 avril 1618, après avoir vécu seulement six mois dans sa nouvelle congrégation.

1 *Hist. de la vie du P. Leclerc de Tremblay*, t. I, p. 72.

LOUISE DE BOURBON DE LAVEDAN.

Sur l'énergique refus d'Antoinette d'Orléans, le roi et la reine envoyèrent à Fontevrault Armand de Richelieu, évêque de Luçon, avec la double mission de communiquer aux religieuses leurs lettres portant injonction de choisir, par la voie de l'élection, une nouvelle abbesse entre la grande prieure Louise de Bourbon de Lavedan, et la prieure du cloître, Marie Drouin. Ce prélat devait aussi surveiller les troubles qui pourraient survenir à cette occasion. Voici la lettre de la reine, alors régente :

« Chères et bien aymées,

» Nous avons eu à desplaisir d'entendre qu'au
» lieu de recevoir quelque consolation de la perte
» que vous avez faite de feu nostre tante de Bour-
» bon, vostre abbesse, vous avez de nouveau sujet
» de vous attrister sur la resolution en laquelle
» est nostre cousine d'Orléans, d'abandonner la
» charge qui luy est écheüe. Nous desirerions qu'il
» fust en nous de la detourner de cette volonté, et
» l'exhortons par nos lettres, autant qu'il nous est
» possible, de vouloir demeurer en cette dignité ;
» mais au cas qu'elle ne s'y voulust disposer, le
» Roy, nostre honoré s^gr^ et fils, vous mande
» quelle est, sur ce, son intention, à laquelle nous

» voulons croire que vous ne manquerez de vous
» conformer antierement, comme vous debvez
» faire et vous en prie, surtout que vous avez à
» desirer sa bonne grâce, avec vostre conservation
» et repos asseurés ; que cela nous conviera à
» vous les moyenner, et à vostre ordre, selon les
» occasions qui s'en offriront.

» Donné à Fontainebleau, le 27 avril 1611.

» MARIE [1]. »

L'évêque de Luçon, assisté du P. Claude Coppin, grand prieur de l'Habit, fit, après avoir donné connaissance de cette lettre, procéder dans la salle du chapitre à l'élection de l'abbesse. Le choix tomba sur sœur Louise de Lavedan. Aussitôt Richelieu partit rendre compte à la régente de ce qui s'était passé sous sa présidence. Il paraît que le calme ne régna pas précisément dans le monastère, à la suite de cette élection, car la reine adressa la lettre suivante aux religieuses :

« Chères et bien aymées,

» En l'occasion du decès de feu nostre tante
» de Bourbon, vostre dernière abbesse, et le
» trouble que nous craignions qu'il en pust arriver
» en vostre ordre, mesme par la resolution prise
» par nostre cousine d'Orléans de s'en retirer,
» nous avions commis au sieur evesque de Luçon
» de vous faire entendre le remede que nous ju-
» gions y debvoir estre apporté; à quoy ne pouvant

[1] Biblioth. imp., *Cartul. de Fontevr.*

» trouver bon d'entendre que quelques unes d'entre
» vous ayent rendu si peu de respect au lieu de ce
» que nous en attendions, veu le zèle que nous
» avons toujours temoigné à vostre conservation et
» repos, nous voulons croire qu'estant desormais
» plus amplement informé de nostre volonté, vous
» serez plus obeissantes et aymerez mieux gouster
» les fruits de nostre affection et bienveillance, que
» de vous en priver, faisant autrement. Le Roy,
» nostre tres-honoré seigneur et fils, et nous, avons
» nommé pour Abbesse Chef de vostre ordre, sœur
» Louise de Bourbon, vostre grande prieure,
» comme très capable de la charge ; à laquelle
» nous vous enjoignons très expressément d'obeir
» sans contredit et resistance, surtout que vous
» avez à désirer la conservation de nostre bonne
» grâce ; à quoy nous vous asseurons que ne ferez
» faute.

» Donné à Fontainebleau, le 21 juin 1611.

» MARIE [1]. »

A cette lettre étaient joints le brevet de la nouvelle abbesse et une autre lettre de Marie de Médicis, informant Louise de Lavedan qu'elle mettait à la disposition d'Antoinette tel couvent de l'ordre qu'elle voudrait choisir. L'ancienne coadjutrice se dirigea vers l'Encloître (Gironde), accompagnée de Marie Drouin, de S. Gabrielle de l'Esperonnière [2] et

1 *Sainte-Famille,* t. III p. 659.

2 Morte au Calvaire, à Poitiers, le 21 juillet 1641, âgée de 68 ans.

du P. Léonard Boursin, son confesseur, disant un éternel adieu à son ancienne demeure.

Louise de Bourbon de Lavedan, née le 21 octobre 1548, au château de Moulins [1], était petite-fille de Charles de Bourbon, vicomte de Lavedan, fils naturel du duc Jean de Bourbon. Sa mère fut Françoise de Silly. Louise prit possession de sa charge le 24 janvier 1612 et fut bénie par l'évêque de Luçon, Richelieu, le 29 juillet [2]. Ayant ensuite consulté toute sa communauté, elle se fit remplacer comme grande prieure par Gabrielle de Craon.

Un des premiers soins de la nouvelle élue fut, aidée par le R. P. Claude Coppin, prieur de l'Habit, « homme zélé et expert aux affaires, » de mettre un peu d'ordre dans les dépenses de la maison, endettée de près de 40,000 livres [3]. Voulant, comme Eléonore de Bourbon, relever le niveau des études théologiques, elle dépensa près de 12,000 livres pour établir un séminaire de moines à l'Encloître, sous la surveillance d'Antoinette; tentative qui ne lui réussit pas, puisqu'elle se vit obligée de les rappeler à Fontevrault, en 1614, où elle les plaça sous la direction d'un bénédictin anglais. Au départ de ce dernier, les plus capables des élèves allèrent continuer leurs études chez les Pères Jésuites de la Flèche, avec une pension de 600 livres. Enfin elle répara les bâtiments du couvent de l'Habit, négligés depuis longtemps.

[1] H. Nicquet, *Hist. de Fontevr.*, p. 515.
[2] *Sainte-Famille,* p. 661.
[3] *Idem,* p. 665.

Les religieuses de Fontevrault, appartenant presque toutes à des familles riches, jouissaient de pensions leur permettant de vivre à leur guise et de se soustraire à la règle, qui prescrit la vie en commun. Louise voulut que définitivement il n'en fût plus ainsi. Antoinette l'avait également ordonné, mais sans succès. Puissamment aidée par le grand visiteur de l'abbaye, le P. Gabriel de Sainte-Marie, l'abbesse contraignit à la fin ses filles à vivre de la sorte, ayant soin, pour les y exciter, d'abandonner au commun le revenu des prieurés de Saint-Bibien, Lafont-Saint-Martin, Cubas et Pontchollet, dépendant de sa manse abbatiale. Elle imposa par là ce genre d'existence aux membres des prieurés. Plusieurs personnes étrangères à l'ordre vinrent lui offrir leur concours pour cette réforme. En 1616 Robert Bonnette, doyen de l'église de Chartres, donna aux religieuses de Belhomer 4,800 livres, à la condition qu'elles vivraient en commun et ne retiendraient aucune chose en propriété [1]. Le grand visiteur ayant remarqué, pendant son séjour à l'abbaye, « que le Saint-Sacrement reposoit sur » l'autel, à la mode ancienne, dans une custode » pendante, ordonna à madite Dame de faire faire » un tabernacle, » qu'elle fit exécuter à Poitiers, au prix de 640 livres [2].

Antoinette d'Orléans conçut, avec quelques-unes de ses compagnes, le projet de créer un ordre nouveau, sans en informer Mme de Lavedan. Il y avait

[1] *Sainte-Famille*, p. 665.
[2] *Idem*, p. 662.

là un véritable danger pour Fontevrault, car bien des religieuses pouvaient suivre l'exemple de celles de l'Encloître. Une telle résolution amena donc une lutte entre l'abbesse et Antoinette.

Cette dernière, puissamment secondée par René Brochard, sieur des Fontaines, conseiller du roi, et par les plus riches seigneurs du Poitou, fit bâtir à Poitiers, dans le clos Guerrin, paroisse Saint-Porchaire, un monastère qui coûta 50,000 livres [1]. Le pape Paul V, par un bref du 26 avril 1617, donna à Antoinette l'autorisation de se transporter dans sa nouvelle maison. Le roi, le 4 octobre de la même année, après avoir approuvé le bref du Saint-Père, écrivit à son sénéchal du Poitou : « Mettez en » possession, de par nous et nostre autorité, nostre » cousine et ses religieuses dans le couvent et mo- » nastere qui leur a esté basty en laditte ville de » Poitiers.... [2]. »

En exécution de cet ordre, le 24 octobre 1617 le sieur Philippin Caraud, doyen de l'église « Mon- » sieur S[t] Hilaire le Grand, » reçoit de l'évêque de Poitiers la mission d'aller à l'Encloître et d'amener à Poitiers les sœurs feuillantines. Pour lors, « .... ladite dame M[me] d'Orléans et vingt-quatre » religieuses sortirent dudit monastere de l'En- » cloistre et monterent en trois divers carrosses » et une litiere, avec la dame marquise de Villars » et dame de Rouget, et nous l'accompagnasmes » depuis ledit lieu jusqu'en la ville de Poitiers, où

[1] Angers, Arch. de Fontevr., carton *l'Encloître*.
[2] *Ibid.*

» nous arrivasmes vers les 5 ou 6 heures du soir
» (le 25), avec les susdittes dames marquise de
» Villars et de Rouget, et les rendismes aux portes
» dud. monastaire, où y avoit grande affluence de
» peuple; où estant rentrées et s'estant rendus dans
» la sacristie d'une chapelle dud. monastaire, nous
» leur declarasmes que nous les mettions en pos-
» session reelle et actuelle dud. monastaire; et, en
» ce faisant, accomplissions la volonté et mande-
» ment de Sa Sainteté portés par led. bref [1]. »

Louise de Lavedan, très-irritée en apprenant ces événements, voulut maintenir intactes ses prérogatives; elle fit alors immédiatement opposition et appel comme d'abus, le tout signifié le 10 novembre 1617 à l'évêque de Poitiers, à M. Jean Fillaud, grand-vicaire, à la Révérende Mère dame Antoinette d'Orléans, au sieur Caraud, doyen de Saint-Hilaire, au provincial et au supérieur des Feuillants de Poitiers. Pendant ce temps on se remuait beaucoup des deux côtés : d'une part, le cardinal de Retz, beau-frère d'Antoinette, et surtout le R. P. Joseph, l'éminence grise qui fut le directeur général de l'ordre du Calvaire, soutenaient de tout leur pouvoir les feuillantines; de l'autre, le comte de Soissons et sa sœur Marie de Bourbon, plus tard coadjutrice de Fontevrault, appuyaient de leur crédit les prétentions de Louise de Lavedan. Enfin le 6 février 1618, le roi, voulant terminer ce différend, envoya à Poitiers le cardinal François de Sourdis, archevêque de Bordeaux, avec ordre d'exa-

[1] Angers, Arch. de Fontevr., carton *l'Encloître.*

miner les droits respectifs des dissidentes. Le prélat, après s'être fait rendre compte exact des réclamations de chaque partie, dit qu'il fallait prier le Saint-Père d'interpréter son bref du 26 avril 1617; puis il ajouta : « Jusqu'à la réponse, nous exhor-
» tons efficacement lesd. Dames de ne rien innover
» sur les formes de vivre des religieuses de l'En-
» cloistre et de Poitiers, et de se maintenir en leur
» coutumier esprit de douceur et d'édification. »

Au mois de mars 1618 l'abbesse de Fontevrault, apprenant que le nouvel ordre du Calvaire voulait fonder une maison à Angers, écrivit à l'évêque diocésain, qui lui fit cette sage et spirituelle réponse [1] :

» Madame,

» J'ai toujours estimé que l'esprit de paix et de
» douceur devoit servir de premier fondement à
» tout établissement qui se fait pour la gloire et
» honneur de Dieu. C'est pourquoi le différend qui
» est entre vous et Madame d'Orléans m'a empêché
» jusqu'à présent d'entendre au dessein qu'elle a
» d'ériger en cette ville un hospice ou couvent de
» religieuses réformées de l'ordre de Saint-Benoist
» ou bien de Feuillantines. Cette considération
» m'ayant retenu jusques à cette heure, vous pouvez
» facilement imaginer combien je le serai à l'avenir,
» ayant appris par la bouche de votre religieux et
» par les pièces qu'il m'a fait voir, l'intérêt qu'avez

[1] Angers, Arch. de Fontevr., liasse intitulée : *Procédure, l'Encloître*.

» en cette affaire, laquelle, je vous assure, demeu-
» rera toujours en son état, jusqu'à ce que vous
» en consentiez l'exécution. Mon devoir me fait vous
» donner ces assurances, et non les courtoises offres
» que me faites de votre amitié, que je voudrois
» volontiers pouvoir reconnoître en quelque occa-
» sion qui me fût toute libre, et non forcée, comme
» est celle qui se présente, afin que plus clairement
» je vous pusse témoigner, par les effets, l'extrême
» contentement que je reçois de votre affection,
» de laquelle j'attends avec autant d'impatience
» cette occasion, qu'avec toute sorte de vérité je
» vous prie croire que je suis, Madame, votre très-
» humble serviteur.

» GUILLAUME, évêque d'Angers.

» Angers, ce 5e d'avril 1618 [1]. »

Enfin il paraît que de Paris et de Rome arrivèrent des ordres qu'il fallut exécuter, car le 9 juillet 1619 Louise rendit une ordonnance dans laquelle nous lisons : « ... Et à ceste fin, nous départons de touttes
» oppositions et appelations interjectées ou à inter-
» jecter, faictes ou à faire, leur donnant nostre be-
» nediction (*un peu forcément, croyons-nous*), à la
» charge de rendre et restituer les biens, deniers,
» meubles et autres choses quelconques qu'elles
» peuvent avoir, appartenant à nostre ordre.

Signé : » Sœur LOUISE DE BOURBON [2]. »

[1] Guillaume Fouquet de la Varenne, évêque d'Angers de 1616 à 1621.

[2] *Revue d'Anjou, Journal de Louvet.*

Le Calvaire d'Angers fut définitivement installé le 27 avril 1619, et pour première prieure il eut sœur Marie Michel, de Nantes.

Louise, trouvant quelqu'inconvénient à maintenir ses religieux chez les PP. Jésuites de la Flèche, résolut en 1618 de fonder dans cette ville un séminaire. Dans ce but, elle acquit du sieur François d'Estival une maison au prix de 6,000 livres, nomma pour supérieur le P. Monteage, et plaça sous sa direction douze religieux écoliers. Le pape, par un bref du 12 juillet 1621, confirma cette création, et accorda à Mme de Lavedan l'autorisation de leur donner, outre une pension, le revenu du prieuré de la Lande en Beauchêne (2,000 livres), qui dépendait de la manse abbatiale [1]. Les prieurés les plus riches de l'ordre contribuèrent aussi, pour une somme de 2,764 livres, à cette création de l'abbesse.

Jeanne-Baptiste de Bourbon « ayant reconnu par » expérience que cet établissement ne pouvoit pro» duire tous les bons effets que l'on avoit conçu, » n'etant conforme à la règle et à l'institut de l'or» dre [2], » obtint en 1645, de son neveu Louis XIV, d'établir un couvent de filles à la Flèche, et tout auprès un couvent de frères, comme cela existait dans les autres monastères de l'ordre. Cette nouvelle maison fut appelée le *Petit-Fontevrault* [3].

[1] *Sainte-Famille*, p. 663.

[2] Angers, Arch. de Fontevr., carton *la Flèche*.

[3] T. Cauvin, *Armoiries du diocèse du Mans*. Les armoiries de ce prieuré étaient : d'or, à un soleil de gueules et un chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'argent.

En 1618 Louise, voulant adopter « le *Bréviaire* » du concile de Trente, » envoya à Paris le P. Jean Monteage en acheter les exemplaires nécessaires. Il dépensa 2,000 livres [1]. Marie de Médicis, allant à Angers, vint le 12 octobre 1619 visiter à Fontevrault Mme de Lavedan, et l'encouragea fortement à terminer cette réformation si difficile. L'abbesse, après le départ de la reine, restaura trois prieurés qui avaient été, nous l'avons dit, ruinés par la guerre : Sainte-Croix, Saint-Aignan et Montmère, puis y envoya des religieuses pour les réformer et les remettre dans leur état primitif [2]. Cette même année Mme Marie de Bourbon, fille du comte de Soissons, fut élue coadjutrice de l'abbaye, charge qu'elle ne garda pas longtemps, puisqu'en 1624 elle quitta le voile pour épouser Thomas, prince de Savoie-Carignan [3].

Les religieuses et les moines supportaient avec peine la rigidité de la règle de Marie de Bretagne, car ils n'avaient pas encore perdu le souvenir de la grande liberté qu'elle leur avait enlevée ; aussi en 1621, à force de supplications et d'obsessions, ame-

[1] *Sainte-Famille*, p. 665.

[2] *Idem*, p. 671.

[3] Marie de Bourbon, née à Paris le 3 mai 1606, fut voilée par Eléonore de Bourbon, le 3 avril 1610, mais ne voulut pas être professe, quoique nommée coadjutrice. Elle quitta l'ordre le 12 octobre 1624, épousa le 6 janvier 1625 le prince de Carignan, et, veuve en 1656, mourut à Paris âgée de 86 ans. « Se voyant » fort incommodée dans ses couches, elle se voua au saint sang » du miracle de Fontevrault et y fit présent d'une petite vierge » d'or, longue comme le pouce, représentant une Assomption, » où il y a six anges qui l'entourent, laquelle est toute couverte » de diamants, et qui est d'un grand prix. » (*Sainte-Famille*, p. 665. — P. Anselme, t. I, p. 351.)

nèrent-ils Mme de Lavedan à solliciter du pape la révision de cette règle. Grégoire XV, par diverses bulles, chargea les cardinaux de la Rochefoucault, de Retz et de Richelieu d'y faire les modifications qu'ils croiraient utiles. Mais, à l'insu de ces commissaires, on inséra dans les nouveaux statuts tant de clauses tendant à la destruction de l'esprit fondamental de l'ordre, qu'ils ne purent être, « quoi» qu'imprimés en deux divers caractères, » acceptés par personne. La plus opposante fut surtout la jeune coadjutrice Marie de Bourbon. Il fallut donc continuer de vivre sous l'empire de cette règle si gênante, sauf à la réattaquer avec adresse, à la première occasion [1].

Louise de Bourbon de Lavedan voulant imiter les abbesses de la famille à laquelle elle appartenait, résolut d'embellir la principale église de son monastère. A l'instigation de son grand visiteur, le P. Richer, abbé de Saint-Vincent-du-Mans, elle s'adressa à M. de la Barre, architecte habitant cette ville, pour qu'il exécutât son projet. Il traça le plan du nouvel autel, aidé d'un autre artiste, M. Michel, puis bâtit l'arcade sous laquelle devait reposer le nouveau tombeau du fondateur. Elle commanda en 1621, à Paris, « l'effigie en marbre » blanc du bienheureux Pere Robert, pour le prix » de 800 livres, avec la table de marbre noir qui la » supporte ; et fut rendue icy le 10 juin 1624 ; et » après qu'elle fut posée sous lad. arcade, fut baillé

[1] H. Nicquet, *Hist. de Fontevr.* — *Sainte-Famille,* p. 674.

» au maistre, outre 800 livres comme il appert par » son acquit, 75 livres ; et pour la depense du » maistre, 12 livres. » Le grand autel, l'arcade, la statue et les accessoires coûtèrent la somme de 9,674 livres. La consécration du nouvel autel fut faite le 28 octobre 1623, par l'évêque de Nantes, Mgr Philippe Cospeau. « On enferma dans la pierre » du devant, en un petit coffre de plomb, les re- » liques du lait et des cheveux de la Sainte Vierge, » dans une petite phiole ronde d'argent doré ; plus » des reliques de saint Jean-Baptiste, de saint » Jean l'evangéliste, de saint Benoist et de saint » Louis [1]. »

Fatiguée, « à cause de sa caducité et grande » charge qui accompagne son office d'abbesse chef » d'ordre, » Louise se décida, le 13 décembre 1624, à faire élire une coadjutrice. Elle rassembla toutes ses filles dans la salle du chapitre, et leur dit : « Il y a longtemps que me voyant en sy grand » aage, j'ay desiré que vous fussiez asseurées pour » l'advenir de quelque personne capable, qui sceut » et peust reparer les fauttes que mes incapacités » m'ont fait commettre en cette grande charge ; et » ayant sceu de vos propres bouches que si je vous » permettois d'eslire une coadjutrice, vous seriez » toutes portées à la nomination de Madame Jeanne- » Baptiste de Bourbon, dite de Romorantin, je vous

[1] *Sainte-Famille,* p. 672. — Ce grand autel se trouve maintenant dans l'église du bourg de Fontevrault ; l'arcade existe encore dans la chapelle de l'abbaye ; la statue de Robert faite en 1624 et l'ancienne du XIIe siècle, sont perdues.

» l'accorde très volontiers pour sa seule personne, » soubs le bon plaisir du Roy. » La fille naturelle d'Henri IV fut élue à la presqu'unanimité, huit voix seulement sur cent lui furent contraires. Aussitôt que Louis XIII apprit la nomination de sa sœur, il écrivit à Fontevrault la lettre suivante :

« Chères et bien aymées,

» L'acte authentique que vous avez envoyé de l'e- » lection capitulairement et cannoniquement faicte, » par l'unanime consentement de toute votre com- » pagnie, de la personne de nostre sœur naturelle » de Romorantin, religieuse professe de l'abbaye » de Chelles, pour coadjutrice de nostre cousine » l'abbesse de Fontevraud, ne nous a peu estre que » tres agréable, puisque par là vous nous temoi- » gnez le zèle que vous y avez eu, et la bonne opi- » nion que vous avez concüe de la vertu de nostre » dite sœur, que nous vous envoyons ainsi que vous » le désirez, afin que l'exemple de votre pieté la » confirme d'autant plus en la bonne nourriture et » devotion qu'elle a dejà prise. Nous esperons que » vous l'aymerez et cherirez comme personne qui » nous appartient, et qui nous est en singuliere » recommendation, vous asseurant que nous con- » tineurons de prendre soubs nostre particuliere » protection vostre maison et tout ce qui en de- » pend.

» A Paris, du 12 de janvier 1625 [1].

Signé : » LOUIS. »

[1] *Sainte-Famille,* p. 670.

Le Père Monteage, après avoir remis au roi l'acte capitulaire nommant sa sœur coadjutrice, fut à Chelles prier la princesse de se rendre le plus tôt possible à Fontevrault. Jeanne-Baptiste partit aussitôt, accompagnée de ce religieux. « Lorsqu'elle fut » arrivée à Tours, il vint à l'abbaye pour en dire » l'heureuse nouvelle, afin qu'on allast au devant » d'elle. Madame envoya à Saulmur le dit pere son » prieur, car le pere prieur estoit fort incommodé, » et aussi tous ses officiers, et elle arriva le 23 jan- » vier 1625, qui estoit jeudi, à 4 heures du soir; » et de tant loing qu'on la put voir s'approcher, on » fit sonner toutes les cloches, en signe de rejouis- » sance. Elle entra par la porte de l'eglise, où » Madame l'alla recevoir, et tout le couvent estoit » dans le chœur qui chantoit avec les orgues le *Te* » *Deum*; et apres qu'elle eust fait l'adoration au » Saint Sacrement, elle fut menée au logis de » Madame, où tout le couvent l'accompagna [1]. »

Au mois d'août, Jeanne-Baptiste ayant reçu de Rome, ses bulles, prit l'habit de l'ordre et fut installée dans ses nouvelles fonctions.

Louise et Jeanne réformèrent en 1636 le prieuré de Longefond; elles y envoyèrent des religieuses de Fontevrault, avec la sœur Christine Gélin comme prieure [2].

Les moines de l'ordre supportaient avec une apparente résignation, comme nous l'avons déjà dit, certains articles de la règle de Marie de Bre-

[1] *Sainte-Famille,* p. 670.
[2] *Idem,* p. 683.

tagne, qui, selon l'expression de l'un d'eux, « contre » toute nature donne le dessus aux filles et le des- » sous et subjection aux hommes, rendant les reli- » gieux, qui estoient maistres, valets, et encore un » peu moindres ; ce qui a causé et cause encore, » tous les jours, un grand dereglement dans l'or- » dre, tel abaissement des religieux et telle eleva- » tion des filles ayant donné ouverture aux renards » d'entrer en cette vigne sacrée, et d'y tout rava- » ger[1]. » Ils cherchaient donc avec adresse à détruire l'omnipotence d'une femme qui leur enlevait indépendance et pouvoir. En 1636 ils décidèrent, par des raisons en apparence plausibles, la vieille abbesse et sa jeune coadjutrice à leur céder trois prieurés, pour élever et recevoir les moines de l'ordre. Les motifs allégués étaient le manque de logement dans le monastère de Saint-Jean-de-l'Habit, pour y former le nombre de religieux nécessaire aux besoins généraux de l'abbaye et de ses prieurés, d'où provenait l'obligation de s'adresser à des frères étrangers ; que du reste *Madame* restant toujours le véritable et unique chef, rien ne se ferait dans ces nouvelles maisons sans son consentement. Louise et Jeanne, soit qu'elles ne vissent pas le piége ou ne crussent pas qu'une telle demande pût être acceptée à Rome, s'adressèrent au pape Urbain VIII, qui par bulle du 23 janvier 1636 permit à ces religieux de s'établir à l'Encloître (Gironde), à la Puye et à Orsan, enjoignant aux religieuses y installées

[1] Biblioth. imp., *Notes sur la Règle de Marie de Bretagne.*

de se répartir dans d'autres monastères de l'ordre.

Mais devant l'opposition de ces religieuses, qui ne voulaient pas quitter leur maison, et la réflexion, qui sans doute fit comprendre à Louise et à Jeanne le danger que courrait évidemment le pouvoir de l'abbesse par cette imprudente innovation, la bulle du Saint-Père demeura lettre-morte. Nous verrons toutefois son inexécution engendrer de nouveaux conflits entre les religieux et les religieuses, mais qui seront les derniers, grâce à l'extrême énergie de Jeanne-Baptiste, et tourneront entièrement à l'avantage des abbesses.

Louise de Bourbon de Lavedan mourut le 11 janvier 1637, âgée de quatre-vingt-neuf ans; elle fut assistée à ses derniers moments par le R. P. Jean Lardier, sous-prieur. Me Henri Arnault, abbé de Saint-Nicolas, et depuis évêque d'Angers, fit les obsèques. Les oraisons funèbres de cette remarquable abbesse furent prononcées par son confesseur, le jésuite Louis Lescazer, et par le P. Sébastien Ganot, moine de l'abbaye.

Ses armes étaient : De Bourbon, à la barre d'argent brochant sur le tout.

JEANNE-BAPTISTE DE BOURBON.

Si Marie de Bretagne eut le mérite de commencer la réformation de l'ordre, Jeanne-Baptiste de Bourbon, après avoir anéanti les prétentions de ses religieux, eut celui de ramener à jamais la paix dans sa congrégation.

Il nous est impossible, dans ce court exposé, de raconter en son entier la vie si bien remplie de cette célèbre abbesse; nous nous contenterons, pour aujourd'hui, d'en présenter les faits principaux, ceux indispensables, en un mot, à l'exposition sommaire des derniers démêlés concernant la réforme de Fontevrault.

Jeanne, fille d'Henri IV et de la belle Charlotte des Essarts, naquit le 22 février 1608, et fut légitimée par lettres-patentes, dans lesquelles nous lisons : « ... Nostre très chere et très amée fille
» naturelle, que entendons estre nommée Jehanne,
» naye et yssue de nous et de nostre chere et bien
» amée Charlotte des Essartz, à laquelle nostre dicte
» fille, oultre l'affection paternelle et charité natu-
» relle que luy portons, tant pour estre extraicte
» de nous et de ladicte dame, que pour les graces
» singullieres que Dieu et la nature lui ont depar-
» tyes en sa jeunesse, dont nous esperons l'aug-

» mentation et accroissement à mesure qu'elle » viendra en aage...[1]. » Marie de Médicis eut pour la fille de son mari une vive affection, elle la garda près d'elle jusqu'à l'âge de dix ans, moment où la reine la confia à Mme Marie de Lorraine, abbesse de Chelles. Saint François de Sales se chargea, dans ce monastère, de l'éducation religieuse de la jeune princesse [2]. C'est de là qu'elle partit, à peine en sa dix-huitième année, pour aller à Fontevrault remplir les fonctions de grande prieure et de coadjutrice de Mme Louise de Lavedan, qu'elle remplaça le 11 janvier 1637. Elle fut bénie le 16 juillet 1639 par Philippe Cospeau, évêque de Lisieux et de Nantes [3].

Jeanne-Baptiste était, comme sa mère, d'une remarquable beauté [4]; vive, volontaire, mais excessivement bonne et douce, très-savante [5] et d'une parole entraînante, éloquente même. Son frère le roi Louis XIII prenait plaisir à l'entendre exposer les affaires les plus embrouillées; il disait: « Elle » les possède et expose mieux que les avocats. » Elle

[1] Biblioth. imp., V. g. Colb., f° 144.

[2] *Lettre de la Grande Prieure*, sœur Binet de Montifroy.

[3] P. Anselme, t. I, p. 151.

[4] Nous possédons, dans notre collection de portraits des abbesses de Fontevrault, celui de cette princesse; il est en pied; sans la règle, il parlerait.

[5] L'élève de saint François de Sales était très-instruite; elle connaissait surtout parfaitement les auteurs sacrés, et composa pendant ses nombreux voyages des *Méditations religieuses* estimées. Elle écrivit aussi beaucoup de *Pensées de dévotion.* On aurait pu faire quatre gros volumes de ses productions, si sa grande modestie n'eût défendu de les publier. (*Lettre circulaire de la Grande Prieure.)*

plaida plusieurs fois dans le grand conseil, notamment dans une circonstance où elle obtint gain de cause après avoir répondu victorieusement à trois avocats, ses adversaires, dont l'un était une célébrité d'alors [1]. Elle ne supportait pas facilement la perte d'un procès, ayant l'amour-propre de ne les intenter qu'à coup sûr. Un jour elle alla trouver le premier président Molé, et se plaignit amèrement d'un arrêt rendu contre son ordre. Cet éminent magistrat lui répondit d'une manière peu satisfaisante. L'abbesse, offensée, lui répartit vivement : « Savez- » vous bien que je suis du sang de France? » — « Eh » oui, Madame, répliqua Molé, je sais que vous en » êtes, et du plus chaud! [2] »

A peine abbesse, Jeanne-Baptiste reçut la visite de sa nièce, Mlle de Montpensier. Nous transcrivons le curieux récit de l'extravagante princesse, qui quitta l'abbaye parce qu'on n'avait plus de folles à lui montrer, pour la divertir !! « Toute cette comédie » nous fit gagner Fontevrault, où je fus accablée » de caresses de l'abbesse, qui étoit fille naturelle » de feu mon grand-père et de feu Madame la ma- » rechale de l'Hopital, qui étoit lors Madame des » Essarts. La raison de la parenté fit croire à toutes » les religieuses qu'elles étoient obligées de me » temoigner plus de soins, et de s'empresser plus » auprès de moi qu'auprès d'une autre de ma qua- » lité : elles croyoient même me faire grand hon- » neur de m'appeler la nièce de Madame (c'est ainsi

[1] *Lettre circulaire de la Grande Prieure.*
[2] Dulaure, *Revue d'Anjou,* t. IV, p. 141.

» qu'elles appellent l'abbesse) ; et cependant j'étois
» fatiguée de toutes leurs amitiés, et j'en aurois été
» malade si la naïveté de ces bonnes filles ne m'eût
» souvent divertie. Il fallut premierement assister
» au *Te Deum*, et essuyer diverses ceremonies qui
» durerent longtemps ; pendant lesquelles je n'eus
» d'autre occupation que de souhaiter de rencontrer
» une folle dont j'avois ouï parler ; de quoi j'eus
» bientôt satisfaction par une assez plaisante aven-
» ture. J'étois arrivée tard, de sorte que les cere-
» monies furent si longues que le temps étoit devenu
» obscur. Quand j'entrai dans l'eglise, Beaumont et
» Saint-Louis, au lieu de me suivre, allerent se pro-
» mener dans les cours de la maison, où elles en-
» tendirent des cris horribles. Beaumont eut peur
» et voulut s'enfuir ; Saint-Louis la rassura et lui
» dit qu'il falloit voir ce que c'étoit. Elles avancerent
» vers le lieu où elles avoient entendu ce bruit :
» elles trouverent une folle enfermée dans un cachot
» où il y avoit une fenestre d'où l'on ne pouvoit voir
» que la tête. Cette pauvre créature étoit toute nue,
» et après qu'elles eurent eu quelque temps le
» plaisir de son extravagance, pour me divertir elles
» vinrent m'avertir ; je laissai l'entretien de Madame
» l'Abbesse, je pris ma course vers ce cachot, et
» n'en sortis que pour souper. Je fis méchante chère,
» et, crainte de souffrir le même traitement, le len-
» demain je priai ma tante de permettre que mes
» officiers m'appretassent à manger au dehors. Elle
» les envoya chercher pour s'en servir ; de sorte
» que ce jour-là et les autres on disna mieux.

» Madame de Fontevrault me regala ce jour-là d'une
» seconde folle. Comme il n'y en avoit plus pour
» un autre jour, l'ennui me prit; je m'en allai,
» malgré les insistances de ma tante. Tous les
» hommes qui étoient à ma suite entrerent dans
» l'abbaye durant deux jours que j'y fus, à cause du
» privilege qu'ont toutes les princesses du sang, de
» faire entrer qui bon leur semble dans les abbayes
» de fondation royale. Celle-là est d'une dignité bien
» extraordinaire. La grandeur de la maison répond
» bien à une si celèbre abbaye : ce sont trois cou-
» vens dans une même clôture, qui ont chacun une
» eglise où on officie separément, comme si c'étoit
» trois maisons separées et eloignées les unes des
» autres. Il y a bien des villes en France où l'en-
» ceinte n'est pas si grand que l'enclos de cette ab-
» baye, où il ne paroît pas tant de bâtiments qu'il
» y en a; aussi remarque-t-on qu'elle a presque tou-
» jours été possédée par des princesses, la plus part
» du sang, ou bâtardes de la maison royale. »

La future compagne de Lauzun y retourna en novembre 1657 : la chère fut meilleure, paraît-il : « J'allai passer les fêtes de la Toussaint à Fonte-
» vrault : ma tante, abbesse de ce lieu, avoit fort
» souhaité de me voir : elle me reçut avec beau-
» coup de joie et de bonne chère : plus on voit la
» maison, plus on admire qu'une si grande com-
» munauté soit si bien reglée : on ne peut pas
» mieux vivre que l'on fait à Fontevrault. Assure-
» ment l'abbesse a du merite. Je regrettay beau-
» coup de n'y pas voir mes sœurs, parce qu'elles

» seroient fort bien si elles y étoient, même toutes
» trois. »

Comme Madame de Lavedan, Jeanne embellit la grande église de son moutier. Cette princesse se préoccupa surtout de faire un nouveau cimetière des rois, « et d'y rejoindre tous les tombeaux de
» tant de princes et princesses cachez en partie
» par une pierre qui en interceptoit la vue [1]. »
Nous ne donnerons aucun détail sur ce sujet, renvoyant le lecteur au remarquable travail de M. Louis Courajod, qui s'est spécialement occupé de décrire les tombeaux de ces célèbres Plantagenets, dont par esprit d'opposition on s'est tant occupé il y a quelques années. A notre avis ces fameuses statues de tuf et de bois ne sont utiles que pour montrer la décadence de l'art au XIIe siècle. Mais afin de contenter les admirateurs quand même de la statuaire de cette époque, nous publions un document inédit qui a bien sa valeur :

« Voila dans l'estat et situation qu'estoit ce cime-
» tiere des Roys, auquel l'avoit mis Mad. Renée de
» Bourbon, en l'an 1504, comme nous venons de
» voir. Mais Mad. Jeanne-Baptiste de Bourbon, l'an
» 1638, voulant poser les fondemens de cette
» excellente et somptueuse architecture, qu'elle fit
» construire et qu'on voit maintenant à la grande
» grille de l'eglise, scavoir ces deux belles arcades,
» l'une desquelles couvre le cimetiere, et toutes
» les deux costoient la grande grille et appuyent

[1] Biblioth. imp., *Abbayes de France*, t. IV.

» deux autels au dedans du chœur des religieuses,
» fit remuer ces monuments et fit faire l'ouverture
» de ce cimetiere des Roys, où on remarqua et
» admira tout ensemble la façon particuliere d'en-
» sevelir le corps de ce prince Raymond, comte de
» Tolose : c'est qu'il estoit tout bandé et couvert de
» passemens tissus d'or, beaux et luisans à mer-
» veilles, nonobstant la longueur des siecles et la
» pourriture de la chair ; les uns larges d'un doigt,
» les autres de deux, trois et 4 doigts, qui entou-
» roient et bandoient tout ce corps, depuis les
» pieds jusqu'à la teste, mesme jusqu'à l'extremité
» des doigts ; et pour couvrir le sommet de la
» teste, un tissu d'or plus large, en forme circu-
» laire, et d'autres plus petits, pour mettre aux
» coudes et aux rotules des genoux. Il estoit telle-
» ment ajancé et enveloppé dans ces bandes, que
» le seul visage paroissoit découvert. On trouva
» aussi deux pointes et garnitures de fin or, pour
» enrichir les deux bouts d'un septre ducal. Sur
» un pillier proche paroissoit, en plate peinture,
» sa figure armée, avec la cotte d'escarlatte,
» au milieu de laquelle estoit la grande croix de
» Tolose, patée et accompagnée de 12 besans d'or,
» 3 à chaque pointe. On avoit osté son ancien mau-
» solée de pierre, richement peint et doré, garny
» de divers ecussons de Tolose, de France et d'An-
» gleterre, aux trois leopards d'or, pour monstrer
» qu'il estoit issu de ces familles ; mais son effigie
» couchée se voyoit, richement couverte de veste-
» ments azurez, et parsemez de petits ecussons de

» gueulles à deux griffons affrontez d'or, et de » plusieurs croix euvrées de cette sorte. » (Après ce mot *sorte*, se trouve dessinée, de la main du Père Lardier, une petite croix ayant à sa base une espèce d'ancre.) » De la main droite il se frappoit » la poitrine, signe de sa conversion et de sa peni- » tence, car il avoit trempé longtemps avec son » pere dans l'herésie des Albigeois, et mesme » s'estoit rendu chef du party contre l'Eglise[1]. »

La première pensée de Jeanne-Baptiste, en entrant dans l'abbaye, fut pour le fondateur; elle résolut d'user de tout son puissant crédit afin d'obtenir de Rome la canonisation de ce bienheureux. Tout d'abord elle ordonna qu'une lampe d'argent brûlerait à perpétuité devant son tombeau; puis elle rassembla les documents indispensables pour le succès de la cause qu'elle allait plaider auprès du Saint-Siége. Par ses soins on édita la vie de Robert, écrite en latin par Baldric, qui avait été son contemporain. Elle la fit traduire par le P. Chevallier. Le R. P. H. Nicquet publia à son instigation l'histoire de Fontevrault. Un peu plus tard Jeanne imprima à ses frais la vie du fondateur, composée par le prieur Balthasar Pavillon « avec beaucoup de soin et d'études. » Elle fit également insérer dans l'œuvre de Bollandus l'apologie qu'en avait faite le P. Jean Lardier. Enfin, non satisfaite encore de ces diverses publi-

[1] *Sainte-Famille*, t. III, p. 472. L'auteur de ce manuscrit était présent, il fait donc une description de ce tombeau, *de visu*.

cations, elle donna une seconde édition de l'ouvrage de Baldric, à laquelle le P. Nau, jésuite, ajouta maintes remarques et une épître au Saint-Père, contenant toutes les raisons qui pourraient décider la cour de Rome à rendre la décision qu'on lui demandait [1]. Elle les aida de ses propres recherches ; ce fut ainsi qu'elle écrivit la lettre suivante à M. Duchesne, avocat, pour avoir communication d'une vie de Robert que son père, historiographe du roi, avait laissée en manuscrit :

« *Fontevrault, ce 20 juin 1663.*

» Monsieur,

» J'ay apris que parmy les mémoires de feu » Monsieur Duchesne, vostre père, il y a une vie » manuscrite du Bienheureux Robert d'Arbrissel, » nostre instituteur, qu'on dit estre jointe à celle » du Bienheureux Bernard d'Abbeville, abbé de » Tiron.

» Comme je fais travailler à l'histoire de nostre » ordre, et que nous espérons recevoir quelque » lumière par le moien de ce manuscrit, j'ay desiré

[1] *Lettre circulaire de la sœur de Montifroy, grande prieure.* Avant l'apparition de ces divers ouvrages, avait déjà été imprimée à Angers, en 1586, *la Légende de R. d'Arbrissel, avec le Catalogue des abbesses,* par Laurent Peltier, sacristain de l'abbaye de Saint-Nicolas; il était parent de Claude Menars (*Illustres d'Anjou,* par Pocquet de Livonnière, p. 108, manuscrit de la Bibliothèque d'Angers). Sébastien Ganot fit aussi imprimer à la Flèche, en 1648, la traduction et le texte de la vie de Robert, par Baldric. En 1586 parut à Angers, sur le même personnage, l'ouvrage d'Yves Magistri, de Laval, dédié à Eléonore de Bourbon, trentième abbesse de l'ordre.

» vous escrire la presente par le sieur de Tor-
» panne, mon intendant, pour vous demander
» communication de cette pièce et vous prier de
» vouloir la mettre à cette fin entre les mains du
» sieur Drouet, nostre avocat au Parlement,
» vostre voisin, qui vous en donnera son recepissé
» pour tel temps qu'il vous plaira. J'espere ceste
» faveur de vostre bonté, d'autant qu'il s'agit de
» l'honneur d'un saint, dont feu Monsieur Du-
» chesne a parlé favorablement dans ses œuvres;
» et que par ce bon office vous obligerez tout
» l'ordre avec moy, qui chériray beaucoup les
» occasions de le reconnoistre et de vous temoigner
» que je suis

» Vostre affectionnée en Nostre Seigneur.

Signé : » J. BAPTISTE DE BOURBON,
» légitimée de France [1]. »

Le vif désir d'obtenir de Rome la canonisation de Robert fit commettre à la trop ardente abbesse une action blâmable. Pensant que la fameuse lettre de Geoffroy, abbé de Vendôme, serait un obstacle si son existence, niée avec énergie jusqu'alors, était constatée, elle envoya à Vendôme [2] deux moines

[1] Biblioth. imp., F. Cangé, 142, F. R., t. 6046, f° 266.

[2] Le prieur de Vendôme était alors fr. Vincent Marsolle; ce moine naquit à Doué (Anjou), fut religieux de Fontevrault jusqu'à vingt-cinq ans, entra ensuite chez les Bénédictins, et mourut le 5 septembre 1681 dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Il avait été plusieurs fois supérieur de cette congrégation (*Illustres d'Anjou*, par Pocquet de Livonnière, p. 154, manuscrit de la Biblioth. d'Angers.)

de Fontevrault, avec mission de lacérer dans le manuscrit original, conservé à la bibliothèque de l'abbaye, non pas la preuve de la culpabilité du futur saint, mais le récit de faits qui, quoique fort douteux, pouvaient éveiller la susceptibilité du Pape et lui faire rejeter sa demande. Mais quelle fut sa surprise, quand on vit « que ce n'estoit pas la » lettre de Geoffroy qui avoit esté dechirée, mais » une autre piece, qui lui touchoit [1]. »

Les deux envoyés, crainte d'être surpris, se pressèrent tellement, que ce fut en effet la pièce voisine de cette lettre, qu'ils arrachèrent, et non le document tant redouté.

Après avoir tout préparé, après avoir obtenu le puissant concours de la France, de ses sœurs Henriette, reine d'Angleterre ; Elisabeth, reine d'Espagne ; et Christine, femme de Victor-Amédée, duc de Savoie, Jeanne-Baptiste délégua à Rome le P. Nicquet, pour commencer auprès d'Innocent X les débats de cette importante affaire. A la mort de ce premier mandataire, le P. Richeôme lui succéda ; mais démarches, supplications, tout devint inutile ; on ne put rien obtenir, surtout du nouveau pape Alexandre VII. Plus tard Clément IX, lui, se montra mieux disposé, prêt même à concéder « la » permission de faire dans l'ordre l'office du fon» dateur, » quand sa mort et celle de Jeanne vinrent anéantir cette espérance. Depuis, on essaya de reprendre l'œuvre inachevée de Jeanne-

[1] L'abbé Simon, *Hist. de Vendôme*, t. II, p. 148.

Baptiste, mais sans pouvoir la mener à bonne fin. La cour de Rome, qui maintenant doit être définitivement fixée sur les mérites de cet homme de génie, de nos jours donnera peut-être satisfaction, sinon aux requêtes des puissantes et nobles abbesses de Fontevrault, du moins aux vœux des humbles religieuses des trois petits couvents de cet ordre existant encore en France ; car si ces dignes servantes du Seigneur n'ont pas hérité de la splendeur de leurs devancières, elles en ont du moins conservé toutes les vertus [1].

Pendant la majeure partie du règne de Jeanne-Baptiste les religieux tentèrent, soit individuellement, soit collectivement, de se soustraire à sa juridiction absolue. Il faut bien avouer que la position faite à ces hommes, par la règle, était de nature à les profondément humilier. La seule raison valable à opposer à leurs éternelles récriminations, était que connaissant l'organisation exceptionnelle de l'ordre, quand ils y entraient, ils manquaient de bonne foi en repoussant ensuite ce qu'ils avaient accepté.

En 1639 les Fr. François Coulleon et Pierre Tam furent envoyés comme confesseurs au couvent des Filles-Dieu de Paris ; à peine arrivés, les Béné-

[1] Boulauc (Gers), Brioude (Haute-Loire), et Chemillé (Maine-et-Loire). Nous avons eu plusieurs fois le plaisir de pénétrer dans ce dernier couvent, et nous pouvons certifier que cette maison, habilement dirigée par sœur Rose, non moins bonne et aimable que sa coadjutrice, rend de grands services en élevant avec un soin maternel les jeunes filles du bourg. Les pauvres connaissent aussi la charité des *Fontevristes*.

dictins de Saint-Pharon de Meaux les en retirèrent secrètement. Jeanne actionna immédiatement le Fr. Tarisse, supérieur de cette maison, au grand conseil de roi, et obtint un arrêt qui ordonnait aux religieux fugitifs de rentrer à Fontevrault, où après avoir fait amende honorable ils reçurent le pardon de leur abbesse [1]. Elle agit de même contre deux autres moines, les Fr. Jean Chauvin et Claude Chantelou, qui s'étaient enfuis furtivement, la nuit, de Saint-Jean-de-l'Habit, pour aller chez les Bénédictins de Toulouse [2]. Tous les religieux n'eurent pas la même répulsion pour cette demeure, car en 1735 le P. J.-B. Henin, visiteur des prieurés de Gascogne, adressait du Paravis les lignes suivantes à M. Salmon de la Giraudière, intendant de Madame : « .... Comment va le vin gris du R^d^ P. » Prieur, et votre excellent vin des cotteaux ? On » ne se réjouit pas aussi bien ici que nous faisons » à Fontevraud. Il y a temps pour tout.... [3] »

Dans une certaine circonstance le chef général de l'ordre montra jusqu'où pouvait aller son pouvoir illimité. Nous transcrivons, comme preuve, une partie des instructions secrètes données par Jeanne à son argentier, M. Antoine Bidal, chargé d'*enlever*, si besoin est, un religieux récalcitrant : « ... Après » lesquelles lettres ainsi données, lad. Mere Prieure » et led. Bidal exorteront et feront exorter le Pere » Crespart de nous venir trouver franchement, et

H. Nicquet, p. 531.
Angers, Arch. de Fontevr., liasse *Mélanges à classer*.
Ibid., liasse *Saint-Aignan*.

» de son bon gré, ainsi que nous lui ordonnons, et
» l'asseurer en nostre nom qu'il recevra de nous
» tous les bons et favorables traitemens que nous
» luy avons toujours rendus, et que nous estimons
» estre deubz à son aage et aux honorables emplois
» qu'il a eu dans l'ordre, sans faire réflection sur
» la faulte qu'il a faite de partir d'auprès de nous
» sans nostre congé et permission ; laquelle
» oublierons très volontiers moiénant que fran-
» chement et de son bon gré il nous vienne trouver ;
» et luy donner tout le jour et jusqu'au lendemain
» pour y penser.

» Et en cas que led. Pere Crespart ne veuille se
» disposer à nous venir trouver, nous commandons
» aud. Bidal de lui déclarer, par plusieurs fois,
» qu'au cas où il persistera dans le refus, qu'il a
» charge et pouvoir special, de nous, de le con-
» traindre ; lequel pouvoir il lui fera voir, et neant-
» moins lui temoignera, en presence du P. Florimont
» de la Haie et autres personnes dignes de foy, qu'il
» n'a ordre de le faire qu'à toute extremité. Après
» lesquelles il executera led. pouvoir et se fera as-
» sister de telles et si grand nombre de personnes
» qu'il jugera à propos, pour se saisir de la per-
» sonne dudit Pere Crespart, et nous l'amener en
» ce lieu ; lesquelles personnes nous mandons à la
» Mere Prieure de Tusson de lui fournir avec ar-
» gent, autant que besoing sera pour fournir aux
» frais.....[1]. »

[1] Angers, Arch. de Fontevr., carton *Tusson*, nº 1.

En 1641, pendant que l'abbesse soutenait en personne, à Paris, ses droits vivement attaqués, et tâchait d'obtenir du grand conseil l'arrêt dont nous allons parler, il y eut au couvent de Saint-Jean-de-l'Habit une véritable débandade. Une partie des moines quittèrent cette résidence, notamment les frères le Thuillier, Etienne Pinson, Yves Charpentier, Jean Poisson, Pierre le Noir et Nicolas Coupart. Jeanne, apprenant cette grave infraction aux statuts, ordonne aussitôt aux frères Sébastien Ganot et David Cordier, ses vicaires généraux, de saisir les fuyards et de les ramener à Fontevrault, où le conseil, présidé par la grande prieure, sœur Jeanne Callouin, prononcera sur leur sort. Tous s'y trouvèrent le 20 octobre; « et estant arrivez, les » avons presentez a la mere grande prieure pour » en disposer conformement aux ordres qu'elle en » avoit reçu de Madame..... lesquels ont esté mis » entre les mains du R^{d} pere Louis Potier, soubz » prieur de l'Habit, pour les conduire aud. lieu et » les mettre en prisons separées. Ce qui a esté fait » le mesme jour; à scavoir, fr. Pierre le Noir et » fr. Coupart, chascun dans une cellule du dortoir » separées l'une de l'autre, fermées et clauses par » le dehors, afin que personne n'y puisse entrer, et » qu'eux ne puissent sortir. Les freres Poisson et » Charpentier dans les prisons ordinaires dud. mo- » nastere, pour y estre gardez, selon les formes re- » gulieres, par led. P. sous prieur; et les deux » autres, à scavoir les fr. Thuillier et Pinson, ont » esté mis et enfermez dans la prison de la segre-

» tenerie, lesquels ladite R^de mere grande prieure
» nous a mis entre les mains pour les y conduire et
» enfermer ; ce que nous avons faict..... »

Le 30 du même mois ces moines comparurent devant le conseil pour subir un interrogatoire ; mais ayant avoué leur faute, « et s'estant rendus à » misericorde, » ils rentrèrent pardonnés dans leur couvent. Voici la lettre humble, trop humble peut-être, que le fr. le Noir adressa pour lors à son abbesse :

« *Le 16 octobre 1641.*

» Madame,

» Supplie très humblement votre très humble
» religieux fr. Pierre le Noir, d'oublier et luy
» pardonner tout ce en quoy il pouroit vous avoir
» offensé et faire contre l'obeissance et respect
» qu'il vous doit, et principalement en ce qu'il
» auroit sorti de son cloistre et en auroit esté
» absent par l'espace de 7 à 8 mois ; aussi pris
» dimissoire pour aller aux ordres du P. Pierre
» le Thuillier, contre vostre intention ; toutes
» lesquelles choses, quoy qu'il ait faites croyant
» bien faire et proceder à la bonne foy, touteffois,
» puisqu'il cognoist que cela vous a grandement
» despleut, il vous en demande très humblement
» pardon et promet de ne rien faire, à l'advenir,
» qui vous offense, et de se maintenir en son
» devoir de religion.

» Ce consideré il vous plaise, Madame, par-
» donner le tout, ce 16 octobre 1641, et de plus

» vous demande pardon d'avoir pris l'ordre de
» diacre sans vostre permission.

» Vostre très humble et très obeissant serviteur,

» Fr. PIERRE LE NOIR [1]. »

Cet état de choses ne pouvait durer ; il fallait, de manière ou d'autre, rétablir la concorde dans la communauté, profondément troublée. Ce furent les religieux qui commencèrent une nouvelle campagne contre leur chef. Le 20 juin 1639, s'étant, selon l'usage, assemblés pour nommer le grand visiteur de l'abbaye, ils profitèrent de cette réunion pour demander à Jeanne, non-seulement qu'elle eût à faire réviser la règle par des commissaires apostoliques et des docteurs, mais aussi qu'elle les mît en possession des trois couvents accordés par la bulle du pape Urbain VIII, la menaçant tous, en cas de refus, de quitter Fontevrault. Le danger était grand ; Jeanne mena donc cette affaire avec autant de prudence que d'énergie. Elle répondit aux moines qu'ils eussent d'abord à élire trois commissaires chargés de lui exposer leur demande. Ils nommèrent les frères Monteage, Pignard et Prevost. Ces procureurs prièrent Madame de soumettre à des prélats et docteurs réunis *ad hoc* les différends des parties. L'abbesse accepta cette proposition, mais voulut que tous les prieurés concourussent à la nomination des commissaires. En conséquence, elle divisa tous ses couvents en quatre classes,

[1] Angers, Arch. de Fontevr., carton *Vieux titres*.

dont chacune élut un représentant. La classe de Tusson choisit Dom Jean-Laurent Astruct, religieux de Saint-Antoine ; celle du Paravis, le P. Etienne Ferchaut, de l'observance de Saint-François ; Orsan, le P. Chrysostome le Clerc, des Récollets : ce fut plus tard que la classe de Paris nomma M. de Monthelon, avocat au parlement.

Au mois de novembre de la même année, les mandataires des moines et les représentants des prieurés se réunirent à Fontevrault, sous la présidence de l'abbesse, et, en présence des discrètes de l'ordre, ouvrirent la conférence.

Mais Louis XIII ayant appris l'existence de ces réunions, et craignant qu'elles ne fissent naître de graves désordres, car on était loin de s'entendre, nomma le 12 novembre 1640 neuf commissaires : MM. Fremiot, archevêque de Bourges ; Cospeau, évêque de Lisieux ; Seguer, évêque de Meaux ; de Bignon, de Vertamont, de Laubardemont, conseillers du roi ; Cornet, Coquerel et du Val, docteurs de la faculté de théologie de Paris, pour : « Après avoir » veu et meurement consideré la Regle, les Statuts, » Bulles, Arrest, anciens usages et pratiques, et » coustumes concernant le faict dud. ordre, entendu » les doutes, difficultez et questions proposées par » les Religieux, les moyens et les responses qui y » seront faittes, ils donnent prudents advis et con- » seils, pour sur iceux y estre pourveu, par l'au- » thorité de Sa Majesté, par devant lesquels il veut » que toutes les personnes interessées comparois- » sent, et que même l'Abbesse se transporte, a

» cette fin, à la ville de Paris [1]. » Jeanne partit au mois de décembre, accompagnée de son intendant, M. Chevreau, après avoir remis ses pouvoirs entre les mains de la grande prieure, sœur Jeanne Callouin, et emportant avec elle les originaux des pièces justificatives des droits de l'ordre. Les procureurs du monastère et les représentants des moines s'y rendirent également. On publia de part et d'autre bien des écrits, bien des mémoires; entre autres, un « factum pour les Religieux de » Fontevrault touchant les differends dud. ordre, » écrit qui contenait de blessantes allégations contre les abbesses. Enfin Louis XIII, sur l'avis des commissaires nommés par lui, et sur le rapport de M. de Vertamon, rendit le 8 octobre 1641, en son conseil, l'arrêt suivant : « Le Roy estant en son » conseil...... a ordonné et ordonne que la dite » Reigle dudit ordre de Font-Evraud, confirmée » par ledit pape Sixte IV, ensemble ledit Arrest » dudit Grand Conseil, de l'an 1520, et ladite » Bulle de Clement VII, de l'an 1523, confirmative » dudit Arrest, seront gardez, observez et entre- » tenus par tout ledit ordre Font-Evraud, Reli- » gieuses et Religieux d'iceluy, selon leur forme et » teneur, et ainsi qu'il en a esté usé par le passé, » sans que, soubs pretexte des Bulles de l'an 1621 » et Bref de 1636, et de ce qui s'en est suivy, il » puisse estre apporté aucun changement à l'obser- » vance de ladite Reigle de Sixte IV et Bulle de

[1] H. Nicquet, p. 537.

» Clement VII, usages et pratiques dudit ordre, ny
» que les dites Religieuses ou Religieux y puissent
» contrevenir, ny lesdits couvents de l'Encloistre,
» en Gironde, Orsan et la Puye, ou autres, et estre
» transformez à autre usage que celuy de leur
» fondation , en quelque maniere que ce soit.
» A maintenu et gardé, maintient et garde ladite
» dame Abbesse, et lesdites Prieures et Religieuses
» des couvents dudit ordre, respectivement es
» droits, privileges et prerogatives à elles attri-
» buez par la dite Reigle et par les autres Bulles
» et Indults du Saint-Siege, Lettres Patentes de
» Sa Majesté, et Arrest tant du dit Conseil d'Etat
» que de la dite Cour du Parlement de Paris et
» Grand Conseil; mesme, la dite dame Abbesse,
» au pouvoir, juridiction et correction à elle
» appartenans, et à ses Vicaires et Visiteurs des
» couvents, en l'acte de visitation, sur toutes les
» personnes dudit ordre; et d'instituer ou destituer
» le Prieur et autres Officiers de Saint-Jean-de-
» l'Habit, ainsi que bon luy semblera; et les
» Prieures des couvents en semblable pouvoir, juri-
» diction et authorité sur toutes les Religieuses et
» Religieux residents en leurs couvents et monas-
» teres, tant au spirituel qu'au temporel. Mesmes
» au pouvoir appartenant à ladite dame Abbesse
» en tout le dit ordre, et auxdites Prieures en
» leurs couvents, de descharger et deposer les
» Confesseurs, et iceux establiz, ou leur Coadju-
» teur pour les confessions, en la maniere portée
» par la dite Reigle. Comme aussi de pouvoir appe-

» ler autres Confesseurs que ceux dudit ordre,
» quand besoin sera....... Sans que lesdits Confes-
» seurs ny autres des dits Religieux dudit ordre se
» puissent ingerer en l'administration du temporel,
» sinon en tant et pour autant qu'ils y seront em-
» ployez par ladite dame Abbesse, dans son abbaye
» et dans tout ledit ordre, ou par lesdites Prieures
» esdits monasteres. Ordonne, Sa Majesté, que ledit
» libelle imprimé soubs le titre de *Factum*, sera
» laceré par le Greffier de la commission, et les
» paroles injurieuses et scandaleuses contenues
» esdits memoires, rayées et biffées en presence
» desdits Procureurs, lesquels seront tenus en
» demander pardon à ladite dame Abbesse, tant
» pour elle que pour toutes les Prieures et Reli-
» gieuses dudit ordre....... Faict au Conseil d'Estat
» du Roy, Sa Majesté y seant, tenu à Amiens le
» 8me jour d'octobre 1641.

Signé : » PHELLIPPEAUX. »

Le 11 du même mois MM. Cospeau, de Vertamon et Coqueret se rendirent vers les trois heures au couvent des Filles-Dieu, où habitait Madame Jeanne-Baptiste, pour faire exécuter l'arrêt rendu le 8.

L'abbesse de Fontevrault les reçut dans l'église ; elle était derrière la grille, entourée de ses secrétaires et de toutes les religieuses de ce prieuré. M. Jean Martenot, greffier de la commission, après avoir lu l'arrêt, lacéra et rompit le *Factum*, raya et

biffa les paroles injurieuses contenues dans les documents fournis par les religieux ; puis les PP. Monteage, Pignart et Prevost, à genoux, demandèrent, par la bouche du P. Pignart, pardon à l'abbesse, à toutes les mères prieures et aux religieuses. Jeanne ordonna de les faire lever, et leur dit : « Qu'elle » leur pardonnoit de très bon cœur, tant pour elle » que pour les meres prieures et religieuses, et » souhaitoit que par leur bonne conduite et com- » portement à l'advenir ils pussent antierement » effacer la memoire des choses qui s'etoient » passées [1]. »

Jeanne-Baptiste rentra triomphante à Fontevrault et s'empressa de faire connaître à tous ses prieurés le succès qu'elle avait obtenu, et leur enjoignit d'avoir à payer, chacun, partie des frais, s'élevant à la somme énorme de 17,482 livres [2]. En 1642 elle fit imprimer la Règle de Sixte IV, qui contient 74 chapitres pour les religieuses et 16 pour les moines, puis ordonna à tous les membres de l'ordre de la suivre ponctuellement.

Ce procès eut un grand retentissement dans le monde religieux ; aussi les épigrammes vinrent-elles assaillir les pauvres moines, réduits à un état bien voisin de la domesticité. Un écrivain, que nous croyons être l'auteur de *la Métromanie*, fit surtout, dans un cantique sur la naissance du Christ, ce spirituel quatrain, qui raille finement ces pau-

[1] H. Nicquet, *Hist. de Fontevr.*

[2] Carton *Blessac.*

vres religieux de leur fausse position auprès de *Madame* :

> Un Fontevrauld à face ronde,
> Comme le plus sot des humains,
> S'en vint dire au Sauveur du Monde :
> *Madame* vous baise les mains..... [1].

A quoi l'on répondit, et peut-être fut-ce un de ces moines à face ronde :

> Dans l'ordre que Robert, en l'honneur de Marie,
> Fonda pour mériter la Céleste Patrie,
> L'Homme, contre l'usage, à la Femme obéit.
> Cet Ordre seroit admirable
> Si chaque femme étoit semblable
> A la Mère de Jésus-Christ [2].

Les pénibles voyages en toute saison, les vives émotions, les rudes mortifications, les jeûnes rigoureux altérèrent vite la constitution, cependant forte et robuste, de la fille d'Henri IV. Une épouvantable chute qu'elle fit en carosse au mois de juin 1669, en revenant de visiter son Petit-Fontevrault de la Flèche, ne lui laissa plus un moment de répit. Elle s'alita le 11 janvier 1670, pour ne plus se relever. Les cinq jours que dura son agonie, Jeanne-Baptiste de Bourbon les employa « à prier, » agir et partir. »

[1] P. de Livonnière, *Illustres d'Anjou*, manuscrit nº 1068 de la Bibliothèque d'Angers.

[2] Extrait d'une vie inédite de R. d'Arbrissel, faisant partie des archives de M. le comte Scévole de Livonnière. On trouve également ces mêmes vers au bas d'un portrait gravé de R. d'Arbrissel, classé dans le manuscrit nº 903 de la Bibliothèque d'Angers.

Par ses ordres, on dressa un autel en face de son lit; alors, se sentant mourir, elle s'entoura des religieuses et religieux de l'abbaye, fit apporter son drap mortuaire, ordonna d'allumer le cierge pascal et de placer près d'elle les châsses des quatre martyrs dont le Pape lui avait fait présent. Puis ainsi préparée, et tenant un morceau de la vraie-croix, qu'elle baisait avec frénésie, elle reçut le saint viatique. Le sous-prieur, selon la coutume de l'Eglise, lui ayant dit : « Croyez-vous que ce soit » votre Dieu ? » Surprise de cette question, elle s'écria avec énergie : « Ah ! de ma vie je n'en ai » douté ! » Enfin, peu d'instants avant qu'elle expirât, ce prêtre reposa le Saint-Sacrement — elle avait désiré l'embrasser — lui demanda pardon au nom de toutes les personnes de la communauté, et la pria de leur donner sa bénédiction. Ce qu'elle fit, ajoutant : « Oui, je la donne de grand » cœur, à tous, sans exception d'aucun [1] ! »

Un auteur — Amelot de la Houssaie — prétend que la fin de Jeanne-Baptiste fut moins chrétienne. Selon lui, le religieux qui l'administra, ayant présenté l'hostie en disant : « Accipe, *Soror* mea, » viaticum..., » elle lui arrêta brusquement la main, et répartit avec émotion : « Dites, dites » *Mater ;* un arrêt vous l'ordonne ! » — Nous avouons préférer de beaucoup notre récit, puisé d'ailleurs aux sources les plus authentiques.

Cette trente-deuxième abbesse de Fontevrault

[1] *Lettre circulaire de la Grande Prieure. — Oraisons funèbres* des RR. PP. Soriz et Virdoux.

mourut le 16 janvier 1670 et fut enterrée dans le caveau de la grande église, caveau construit par ses ordres pour y réunir les corps de celles qui l'avaient précédée dans le gouvernement de l'abbaye.

Ses armes étaient : De France, à la barre d'or [1].

Avec Jeanne-Baptiste de Bourbon finirent les orages et les révoltes. Un calme à peu près absolu va désormais régner entre les membres de l'ordre et les abbesses qui vont successivement prendre la crosse du commandement : d'abord la belle, l'intelligente et savante **Marie-Madeleine-Gabrielle de Rochechouart,** « la Reine des Abbesses, » qui sut avec tant d'adresse profiter des sentiments d'estime et d'amitié qu'elle avait inspirés à Louis XIV, pour en obtenir les plus grandes faveurs lors de ses voyages à Versailles, ou à l'aide de lettres charmantes. La spirituelle abbesse avait bien soin de toujours faire appuyer ses requêtes soit par sa sœur, Mme de Montespan, soit, à la chute de l'altière favorite, par son heureuse rivale, Mme de Maintenon. Dévouée avant tout aux intérêts de l'ordre dont elle avait la direc-

[1] Pendant le gouvernement de Jeanne-Baptiste de Bourbon, l'abbaye avait 230 religieuses, tant de chœur que novices et converses, plus 50 moines. Par suite de l'arrêt du mois de mars 1520, qui enlevait l'administration aux hommes, il convint aux abbesses de prendre à leur service plusieurs officiers et serviteurs. Aussi la maison de Jeanne lui coûtait-elle, outre ses laquais, 12,000 livres par an pour les appointements, sans compter la nourriture et l'entretien des nombreuses personnes qui la composaient. En 1648 les officiers, serviteurs et employés de l'abbaye, payés, nourris et vêtus, étaient au nombre de quatre-vingt-dix. (Angers, Arch. de Fontevr., *Invent. des titres*, t. VII, p. 494.)

tion, elle savait faire taire les justes susceptibilités que devait éprouver sa chaste nature et sa piété franche et sincère, en se servant du crédit de personnes dont elle devait blâmer les actions. Voici du reste quelques-unes de ces lettres :

« A MADAME DE MONTESPAN,

» Voila encore une malheureuse affaire qui
» m'oblige à importuner le Roy. Vous jugez bien,
» ma chere Sœur, que la chose est indispensable
» et que sans cela je ne m'en aviserois pas, surtout
» dans un temps comme celui-cy. Je vous envoye
» ma lettre, avec le placet, dans l'esperance que
» vous voudrez bien les presenter ce soir. Ce
» seroit un terrible embaras pour nous, et qui
» auroit de facheuses suites, s'il falloit que nous
» fussions soumises à la taxe du clergé. Cela n'est
» jamais arrivé à cette maison, et les amortisse-
» ments nous ont deja assez incommodés. Je ne
» veux pas vous entretenir plus au long de ces
» miseres, dont je voudrois mesme ne vous jamais
» parler. Je ne veux pas aussi entamer les autres
» chapitres dans ce billet, qui n'est destiné qu'à
» vous adresser le paquet dont je vous suplie, ma
» tres chere Sœur, de vouloir bien vous charger.
» Ma communauté attend cette grace de vous, et
» vous en sera tres obligée. Vous savez bien que
» je vous le seray encore bien davantage, et que
» c'est toujours avec bien de la peine que je vous
» fais de pareilles importunitez. Je vais écrire à Mme
» de Maintenon, touchant mon affaire. J'ay pensé

» qu'en de semblables occasions vous m'avez con-
» seillé d'en user de cette sorte. J'écris aussi à
» M. de Pontchartrain, et tout cela pour une grace
» dont on se croit ici en possession. Voila la desti-
» née des privilegiez, ils passent leur vie à de-
» mander les choses qu'ils ont deja, et on croit leur
» faire à toute heure des presens nouveaux, quoy
» qu'ils demeurent dans leur premier estat ; en-
» core n'est-on pas toujours assez heureux pour
» y demeurer. »

« A MADAME DE MAINTENON,

» Vous avez eu la bonté de remarquer, Madame,
» que j'avois besoin d'estre encouragée pour oser
» me donner l'honneur d'écrire au Roy, quoique
» sur des sujets agreables ; je vous suplie donc de
» juger avec quelle crainte je prends cette liberté,
» pour importuner de mes affaires. C'est la mal-
» heureuse necessité où je me trouve presente-
» ment, la taxe du clergé, qui vient de nous estre
» signifiée contre la coutume, m'obligeant à
» demander à Sa Majesté la continuation de la
» grace qu'elle a toujours bien voulu m'accorder,
» et dont cette abbaye a joüy dans tous les temps,
» sans aucune interruption. Je croirois, Madame,
» manquer à la confiance que vostre bonté m'a
» inspirée, si dans une occasion pareille je ne vous
» demandois pas la protection que vous m'avez
» promise, et accordée tant de fois. Il ne s'agit pas
» d'une somme fort considerable, mais elle nous
» le paroistroit beaucoup, apres les efforts qu'il

» nous a fallu faire pour les amortissements. Et
» d'ailleurs les consequences pour l'avenir repan-
» deroient icy une furieuse allarme. Comme nous
» ne demandons rien de nouveau, il ne paroist pas
» que personne se pust prevaloir d'un privilege
» auquel on est accoutumé, et qui d'ailleurs est
» fondé sur le droit où l'on a toujours cru que
» nous mettoit un ancien echange dont on produit
» les titres. Je vous demande mille pardons,
» Madame, de cet ennuyeux détail ; c'est abuser
» de vostre bonté et de vostre patience ; ce seroit
» vous ennuyer de nouveau, que de vous dire les
» raisons qui peuvent me servir d'excuse. J'ose
» donc seulement vous assurer, Madame, que je
» suis toujours de la mesme maniere, et avec toute
» la tendresse dont vous voulez bien que je vous
» parle sans façon, vostre tres humble, etc., etc.

» A Fontevrault, le 14 mars 1691. »

» SIRE,

» Je ne ressent jamais si fort la pesanteur de ma
» charge, que lorsqu'elle me met dans l'obligation
» d'importuner Vostre Majesté. Je suis sy eloignée
» par moy-mesme de vouloir me soustraire aux
» loix, que j'ay non-seulement la soumission à
» laquelle je suis obligée, mais encore une admira-
» tion sincere pour tout ce qu'il vous plaist
» d'ordonner. C'est donc, Sire, en me faisant une
» extreme violence, que j'ose demander à Vostre
» Majesté qui lui plaise exenter cette abbaye de la
» taxe des bois. Dieu m'est temoin, et tout ce qui

» est icy en pouroit repondre, que j'ay fait les
» derniers efforts pour trouver les moyens d'y
» satisfaire, et que sy la chose n'estoit que tres
» difficille, je ne songerois pas mesme à faire
» connoistre à Vostre Majesté tout ce que je souffri-
» rois pour eviter de luy estre importune. Depuis
» que cette ordonnance est publiée, je resiste aux
» cris de ma communauté, qui me demande d'aller
» me jetter aux pieds de Vostre Majesté et de luy
» exposer la ruine dont cette abbaye est menacée,
» sy par vostre bonté nous ne sommes pas dispen-
» cées de la taxe. Il n'y a point d'exageration dans
» cet exposé, comme dans la plupart de ceux dont
» Vostre Majesté est fatiguez. J'ay sur cela une
» connoissance plus exacte que mes religieuses,
» et j'ay moins de pente à m'alarmer qu'elles.
» Cependant le mal ne me paroist pas moins grand
» qu'elles le publient, et je n'y pense qu'avec
» frayeur. Nous avons ouy dire que l'exemption
» avoit esté accordée à quelques communautez,
» et cette nouvelle a augmenté le blasme qu'on
» donnoit deja à ma retenue. Je n'ose expliquer
» plus au long tous ces besoins et toutes les perse-
» cutions qui justifient la hardiesse que j'ay de
» faire une demande dont je connois tres bien
» touttes les difficultées. Je n'ay deja que trop
» abusé de la patience de Vostre Majesté. Je suis
» tres convaincue que vostre bonté ne sera pas
» moins touchez de ce que j'expose avec cincerité
» dans cette lettre, que de ce que j'aurois l'honneur
» de vous dire, sy j'estois à vos pieds ; mais rien

» n'en convaincra ma communauté, que la grasse
» mesme, sy je suis assez heureuse pour l'obtenir
» presentement. Cette circonstance la rendroit,
» s'il ce peut, d'un plus grand prix, et augmente-
» roit beaucoup ma reconnoissance tres respec-
» tueuse. Quelque chose qu'il vous plaise d'ordon-
» ner, je seray toujours, avec un zelle et un
» devouement parfait, de Vostre Majesté, etc., etc.»

Il était difficile de refuser une demande si adroitement présentée ; aussi le roi s'empressa-t-il, par la lettre ci-après, d'accorder l'exemption demandée, à l'abbesse pour qui il avait « une estime, une
» amitié toute particuliere : »

« J'aurois, Madame, repondu plutost aux deux
» lettres que vous m'avez ecrites, si je n'avois voulu
» faire examiner vostre affaire. J'ay esté tres aise de
» pouvoir accorder ce que vous desirez, et je le
» seray toujours quand je pouray vous faire plaisir.
» Je ne doute point de l'interest que vous avez
» pris à ce qui s'est passé à Mons, vous le devez
» non-seulement comme bonne Françoise, mais
» comme une personne pour qui j'ai une grande
» estime et une amitie toute particuliere.

» LOUIS.

» A Versailles, le 22e mai 1691. »

Mme de Fontevrault, s'empressant de remercier le roi, lui adressa le 30 mai la charmante lettre que voici :

« SIRE,

» Les nouvelles graces que je reçois de Vostre
» Majesté sont si considerables et si touchantes,
» que je ne trouve point de termes pour exprimer
» à quel point je les ressens. L'affaire sur laquelle
» vous avez bien voulu écouter mes tres humbles
» supplications, avoit causé tant d'inquietude à ma
» communauté et à moy, qu'il est aisé de juger
» que nous avons une joye et une reconnoissance
» extresme de la voir heureusement finie ; mais
» quelque sensible que je sois à ce bienfait, les
» bontez dont Vostre Majesté m'honore personnel-
» lement, me font une impression beaucoup plus
» vive. J'en ay le cœur veritablement penetré.
» Faittes-moi, s'il vous plaist, l'honneur de me
» permettre cette expression, et de me croire,
» avec un parfait devouement et tout le profond
» respect que je dois,

» Sire,

» de Vostre Majesté, etc., etc.

» A Fontevrault, ce 30e may 1691 [1]. »

La docte abbesse eut l'étrange idée de traduire *le Banquet* de Platon. Nous avouons en toute sincérité ignorer le motif qui poussa cette religieuse à entreprendre un semblable travail, qui forcément dut la transporter dans ce monde païen aux idées

[1] Ces cinq lettres se trouvent en copie à Angers, Arch. de Fontevr.

si opposées à celles que chaque jour elle était chargée d'inculquer dans le cœur des jeunes filles confiées à ses soins.

On ne peut comprendre comment une femme dont la réputation est restée intacte pour tous, excepté pour Mme de Sévigné — mais on sait que la haineuse marquise détestait la famille de Mme de Montespan — on ne peut comprendre, dis-je, comment une telle femme put terminer une telle œuvre.

Ce qui nous paraît non moins étrange, c'est que Madame de Fontevrault choisit pour corriger cette traduction, le chaste Racine. L'auteur d'*Athalie* accepta cette tâche délicate, n'osant sans doute refuser la sœur de la toute puissante favorite. Peut-être fut-ce pour reconnaître l'extrême condescendance du grand poëte, que Mme Gabrielle de Rochechouart fit au mois de juillet 1689 représenter *Esther* dans son abbaye, où des religieuses et des princesses de sa famille remplirent les différents rôles [1]. Comme est loin le temps où les Suisses du roi étaient obligés de jeter hors du couvent les reli-

[1] Extrait d'une lettre de M. de Baglion, évêque de Poitiers, adressée le 5 juillet 1689 à Mme de Bournevault :

« .... Je suis bien faché que passant par Fontevrault vous » n'aïé pas entretenu Madame, vous auriés trouvé que je luy ay » parlé sur vostre chapitre. Non seulement on repette l'*Ester* » (SIC), mais mesme on le represente à Fontevrault. Monsieur » l'evesque de Sarla (P.-F. de Beauvau) me dit hier qu'il avoit ouy » prononcer le prologue par la princesse, qui est un éloge du » Roy que j'ay trouvé admirable. Dès les commencements on » m'envoia cette tragedie...... » (Archives d'Angers, dossier famille *le Jeune*.)

gieuses qui brisaient, de complicité avec les gens du bourg, tours et grilles !

On croit que l'abbesse de Fontevrault traduisit presque tout Platon ; ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'elle traduisit l'*Apologie de Socrate*. L'existence d'un feuillet de cette traduction écrit en entier de sa main, prouve ce que nous affirmons [1]. On demeure convaincu, après avoir lu cette feuille détachée, que la célèbre religieuse, comme bien des femmes de cette époque, savait le latin, mais probablement fort peu le grec. En effet, ce morceau contient la reproduction en français d'un passage de la traduction latine de Marcile Ficin (in Apologiam Socratis), passage commençant par ces mots : Antiqui gentiam theologi...., et finissant ainsi : .... perfectissime contineri [2].

Voici maintenant la transcription littérale du feuillet dont nous venons de parler :

« Les anciens Theologiens sont divisés en trois
» sectes, l'une ne sacrifioit qu'aux démons, se
» deffiant que les prieres des hommes pussent
» arriver jusqu'aux demeures célestes.

(Ici douze lignes rayées.)

» La 2me secte joignoit à ce culte celui des
» astres, en qui elle supposoit non-seulement la
» vie et l'intelligence, mais encore une influence

[1] Biblioth. d'Angers, manuscrit nº 572. Nous devons la connaissance de cet autographe de Mme de Rochechouart à notre érudit et complaisant ami M. Albert Lemarchand, bibliothécaire en chef.

[2] Marcile Ficin, édition de Bâle, 1551, p. 465.

» sur toutes les choses d'ici-bas, comme les envi-
» ronnant de leurs rayons. Elle croyoit de plus
» qu'ils estoient attentifs aux sacrifices et qu'ils
» entendoient les vœux et les louanges des sup-
» pliants, établissant toutefois qu'il ne pouvoit y
» avoir nul commerce direct entre des estre (*sic*)
» materiels, comme les hommes sont en ce monde,
» et ces dieux qui n'avoient point de corps.

» La 3me secte reconnoissoit principalement ces
» mesmes dieux, et estimoit que leur puissance,
» leur connoissance s'estendoient sur toutes les
» choses divines et humaines. »

Cette abbesse, la plus remarquable de toutes celles qui gouvernèrent Fontevrault, mourut le 15 août 1704 [1].

En 1704 **Louise-Françoise de Rochechouart** succéda à sa tante. Avec un esprit moins lettré, moins brillant, elle fut cependant un administrateur ferme et habile, et justifia ou fit naître, peut-être, le proverbe qui existe encore aujourd'hui dans la

[1] Nous nous préparions en 1869 à publier la vie de Mme Gabrielle de Rochechouart, quand nous fûmes devancé par M. Pierre Clément, de l'Institut. Ce savant, tout récemment décédé, s'est montré dans ce livre, qui fut sa dernière production, écrivain de mérite et historien exact. Cependant, comme il n'a pas exploré l'innombrable collection rassemblée sur l'abbaye de Fontevrault, aux archives de Maine-et-Loire, beaucoup de pièces manquent à son histoire de Gabrielle de Rochechouart. Notre intention est de les publier quelque jour, car tout ce qui concerne cette éminente abbesse offre un attrait sérieux, tant pour l'étude des ordres religieux que pour celle de la haute société sous Louis XIV.

mémoire des habitants du bourg de Fontevrault : « *Qu'il fait donc bon vivre sous la crosse.* » Louis XIV, en la nommant abbesse, s'exprimait ainsi : « J'ay esté tres touché de la perte de Mme de » Fontevrault, et j'ay cru ne pouvoir mieux la » remplacer que par une personne qui luy estoit » si proche, et qui ayant esté nourrie aupres d'elle » aura pris ses maximes et profité de ses » exemples... [1]. »

Cette abbesse maintint avec énergie les prérogatives et les droits de son ordre, même lorsque les plus puissants personnages les voulaient méconnaître. L'évêque d'Evreux [2] prétendant entrer dans l'intérieur d'un de ses prieurés (Chaise-Dieu), voici les instructions qu'elle envoya le 26 août 1711 à la prieure, sœur F. de Cheveitre d'Abloville :

« La lettre pour Monsieur l'evêque d'Evreux ne » luy doit être donnée que lorsqu'il sera prest » d'arriver à Chaize-Dieu, et dejà dans la cour ; » s'il ne vient point il faut la garder et la rendre » au Rd P. Rousselet, visiteur.

» Comme evêque il ne doit point entrer au- » dedans, la Mère Prieure doit respectueusement » s'en defendre, et le traiter d'ailleurs comme il est » marqué dans la Lettre Circulaire. Quelque » empressement qu'il marque sur cette entrée, la

[1] Cette lettre a été publiée par M. Louis Lacours, dans le *Maine et l'Anjou*, ouvrage édité sous la direction de M. le baron de Wismes, en 1856. C'est à tort que M. Pierre Clément la donne comme inédite, dans la vie de Mme de Rochechouart.

[2] Jean le Normand, évêque d'Évreux en 1710, mort en 1733 ; il fut remplacé par Pierre-Jules-César de Rochechouart.

» Mère Prieure doit tenir ferme, et rejetter tout
» sur les ordres de la Superieure générale, qui luy
» defend d'ouvrir ses portes.

» S'il déclare venir pour examiner les livres et
» la doctrine, de la part du Roy, la Mère Prieure
» respectera ce nom, et pour sa sureté particulière
» elle le suppliera de luy montrer les ordres du Roy.
» Si cette demande le fasche, parce qu'on par-
» roistroit douter de sa bonne foy, elle tiendra
» ferme a ne pas donner l'entrée, que Mr l'Evêque
» ne veüille au moins luy déclarer par escrit qu'il
» vient effectivement par les ordres du Roy.

» Elle assaisonnera toutes ses paroles de beau-
» coup de soumission et de respect, et même de
» chagrin de n'oser faire une chose sur laquelle
» elle pourroit être condamnée. S'il refusoit de
» donner un escrit, elle tiendra toujours ferme à
» ne point ouvrir la porte. Enfin si malgré ses
» respectueuses remontrances, il persistoit à
» vouloir entrer, elle luy demandera la grace de
» consulter Madame son Abbesse, et ne fera point
» ouvrir.

» Si Mr l'Evêque entre avec les conditions
» requises, on doit observer qu'il n'y ait rien dans
» les chambres des religieuses qui ne soit modeste
» et éloigné de la vanité du monde [1]. »

Louis XV confia l'éducation de ses filles à Louise-Françoise de Rochechouart, et la nomma duchesse pour qu'elle eût le droit de s'asseoir devant elles.

[1] Angers, Arch. de Fontevr., carton *Chaise-Dieu.*

Louise-Claire de Montmorin de Saint-Hérem, successivement abbesse de Mercoire, de Montreuil et de Port-Royal, vint en 1742 continuer la tâche de Louise-Françoise et terminer l'éducation de ces jeunes princesses. Louis XV, à l'arrivée de sa fille Victoire à la cour, écrivit la lettre suivante à Madame de Montmorin :

« J'ay été tres content de ma fille Victoire et
» j'espere qu'elle ne se demantira pas, et qu'elle
» suivra toujours les bonnes leçons que vous lui
» avez données, et dont je ne puis trop vous
» remercier, ainsy que toute votre communauté.
» Je ne suis pas surpris que vous luy fussiez atta-
» chée ny que vous ayez esté fachée de vous en
» séparer ; il vous en reste encore deux, qui
» pourront faire votre consolation, et dont je ne
» doute pas que vous preniez autant de soin de
» l'éducation, que de celle cy. J'espere que présen-
» tement la santé de Sophie va se fortifier. Je me
» recommande toujours à vos bonnes prieres ; vous
» avez seurement icy *une bonne avocate.* [1] »

Signé : » LOUIS. »

A peine arrivée à la cour, la jeune princesse s'empressa d'adresser à ses sœurs la relation de

[1] Angers, Arch. de Fontevr. Cette lettre en copie, et sans date, est de 1748. Mme Victoire, cinquième fille de Louis XV, partit de Fontevrault pour Versailles le 10 mars 1748, laissant à l'abbaye ses deux sœurs Louise et Sophie, qui n'en sortirent qu'au mois d'octobre 1751.

son voyage ; voici le naïf récit de cette ex-pensionnaire, pour lors âgée de quatorze ans :

« LETTRE DE MADAME LOUISE-VICTOIRE
» A MADAME SOPHIE.

» Je suis enfin arrivée en bonne santé, ma chère
» Sœur ; le Roy et mon Frère sont venus au-devant
» de moy jusqu'à la montagne de Precy-Piquet.
» J'ay voulu me jetter à ses pieds, mais il m'a pris
» par le milieu du corps et m'a ordonné de mon-
» ter ; il étoit dans le fond, à droite, et moy à
» gauche, et mon Frère étoit sur le devant, avec la
» Marechalle. Mon Papa m'a fait toutes sortes
» d'amitiés, et pendant que je luy baisois la main,
» le Dauphin s'est jetté à mon col et m'a embrassée
» pendant un quart d'heure. La Reine m'a fort
» bien reçue et mes Sœurs m'ont fait toutes sortes
» d'amitiés ; elles ont esté beaucoup plus embras-
» sées que moy ; ma Nièce n'a pas criez en me
» voyant et m'a appelée sa tante ; je la trouve fort
» jolie. La Dauphine est fort aimable. Je suis en-
» chantée de tout le monde. Je suis fort lasse ; il
» faut que l'on m'ait présenté plus de six mille
» personnes et que j'ay fait plus d'un million de
» révérences. Je vous envoye une lettre de l'In-
» fante [1]. Enfin si je t'avois, et ma pauvre Mimie,

[1] Sa sœur Marie-Louise, qui avait épousé Philippe de Bourbon, infant d'Espagne.

» je serois trop contente. Faitte bien mes compli-
» ments à Mimie Macartie et à Courtin [1].

» Adieu, je t'embrasse de tout mon cœur,

» VICTOIRE [2]. »

La conciliante **Marie-Louise de Valence** vint en 1752, du prieuré le Paravis, remplacer la gouvernante-institutrice des princesses du sang, après avoir, par la séduction de son esprit et sa haute intelligence, obtenu ce gouvernement si envié. Une phrase d'une de ses lettres la dépeint tout entière :

« Lorsque vous vous serez bien mis au fait de
» tout ce cahos de procès, attachez-vous à ne
» suivre que ceux dont le succès n'est pas dou-
» teux, et, dans ceux-là même, employez toutes les
» voyes de conciliation qui paroîtront raisonnables
» à un esprit aussi éclairé et rempli de droiture
» que vous possédez, et qui vous attirera de moi
» en particulier les sentiments d'une parfaite es-
» time [3].... »

Enfin **Julie-Sophie-Gillette de Pardaillan d'Antin**, née à Paris, paroisse Saint-Roch, le 2 avril 1724, fille du duc d'Antin et de Gillette de

[1] Sœur Macartie et sœur Courtin étaient attachées aux personnes des princesses.

[2] Angers, Arch. de Fontevr. Cette lettre n'y existe pas en original, mais en copie.

[3] Lettre du 18 septembre 1756 adressée, à Paris, à M. Charlot la Croix. — Angers, Arch. de Fontevr.

Montmorency-Luxembourg, termina la liste des trente-sept abbesses de Fontevrault.

En écrivant ces lignes devant le superbe portrait original de cette infortunée religieuse, nous ne pouvons réprimer un sentiment de tristesse, à la vue de tant de distinction et de souffrance empreintes sur ce noble visage ; on croit lire dans ses yeux pleins de mélancolie les appréhensions d'un terrible avenir.

Sentant, comme tous les esprits supérieurs, approcher le moment fatal où tout ce qu'elle aimait allait être à jamais englouti, elle désire une dernière fois, par ses sages conseils, raffermir les croyances de ses chères religieuses et de ses religieux, croyances déjà bien affaiblies par les idées nouvelles. Elle envoie donc à tous ses prieurés cette Circulaire, d'où s'échappe un long cri de douleur et de désespoir :

« Chères Filles et bien-aimées Religieuses,

. . . .

» Loin donc de vous, mes cheres filles, toute
» lacheté, toute dispence et toute reserve, vous
» n'avez dans l'état monastique aucun danger de
» vous perdre, que vos propres penchans . . .

. . . .

» Nous n'ignorons pas que, dans tous les tems,
» l'ennemi du salut n'a cessé de semer l'yvraie
» dans le champ du Seigneur. Mais aujourd'huy
» notre douleur est à son comble à la vüe du triste
» spectacle de dissipation, de relâchement et d'in-

» subordination qui regnent dans la plûpart de nos
» Communautés. La piété, la ferveur, la régularité
» qui les caractérisoient autrefois ne nous laissent
» appercevoir aujourd'huy que les tristes restes de
» leur première splendeur !

. . . .

» C'est avec la plus vive sensibilité que nous
» voïons l'esprit religieux s'éteindre sensiblement
» dans ceux qui par la sainteté de leur ministère
» devroient être des modèles parfaits de la plus
» exacte régularité. Plusieurs de nos religieux,
» plus jaloux de briller aux yeux des hommes que
» de soutenir la gloire et la décence de leur état,
» rejettent avec mépris l'habit respectable que la
» religion leur a donné, pour luy préférer une
» soutanne et même des habits courts, qu'ils ne
» rougissent point d'étaler dans les parloirs et à la
» table. . . . .

. . . .

» Ignorent-ils qu'ils doivent au public l'exemple
» d'une conduite et d'une décence irréprochables?

. . . .

» Ignorez-vous que dès que les premières pierres
» d'un édifice ont commencé à se désunir, tout
» s'ébranle, tout est sur le point de s'écrouler ! ! [1] »

Chassée de sa maison par la Révolution, errante et fugitive, Madame d'Antin sut si bien cacher sa retraite, que nul jusqu'ici n'a pu faire connaître d'une manière certaine le lieu où expira cette der-

[1] Biblioth. d'Angers, manuscrit n° 792.

nière abbesse [1] de la somptueuse abbaye surnommée avec orgueil : « *L'ouvrage de la dextre de* » *Dieu — La bien-aimée des Papes — La mamelle* » *des princesses et des grandes dames* [2], » et qui fut bien véritablement LE SAINT-DENIS des jeunes filles de la noblesse française.

[1] Bodin prétend que Mme d'Antin mourut en 1799 sur un lit de l'Hôtel-Dieu de Paris. Nous avons fait compulser avec le plus grand soin les registres de cet établissement; il n'y existe aucune trace du décès de cette abbesse.

[2] B. Pavillon, *Hist. de Robert d'Arbrissel.*

CHAPITRE II.

L'*Inventaire* de Marie de Bretagne a cela de remarquable, qu'il détermine avec une rare précision les différents objets qui constituaient alors la fortune d'une abbesse presque de sang royal. Puis comme les pièces de cette nature remontant au xve siècle sont peu nombreuses, on est à peu près certain d'y rencontrer des renseignements utiles pour éclairer quelque point encore obscur de l'histoire des arts somptuaires. Nous devons surtout ajouter que le *Catalogue* terminant ce document nous paraît d'une haute valeur, tant par le nombre que par le choix des manuscrits qui y sont cités.

C'est ici le cas d'avouer qu'il a fallu que nous fussions bien pénétré de l'importance de cet Inventaire, pour en essayer la difficile transcription. Mais doutant de notre compétence — n'appartenant pas à l'École des Chartes — nous avons réclamé la collation d'un ami, paléographe toujours heureux de se mettre à la disposition des travailleurs.

Nous devons également remercier M. Paul Marchegay, l'ancien et consciencieux archiviste de Maine-et-Loire. Si chacun connaît sa science, son érudition, tous n'ont pas été à même, comme nous,

de constater les innombrables travaux opérés par lui, *au seul point de vue de l'intérêt général*, dans l'immense dépôt qui lui avait été confié. A des œuvres purement personnelles il a préféré l'accomplissement de ses devoirs d'archiviste. Aussi tout récemment le Conseil général, ne pouvant mieux, le nommait-il archiviste honoraire. C'est grâce à son méthodique classement que nous avons pu facilement effectuer nos recherches. Toutefois, le riche fond de l'abbaye de Fontevrault, classé *provisoirement* par lui vers 1848, étant resté depuis dans le même état, nous sommes, par suite, dans l'impossibilité d'indiquer d'une manière certaine la liasse à laquelle nous avons emprunté une pièce, un renseignement.

INVENTAIRE

DE FEUE

Mme MARIE DE BRETAGNE.

3 NOVEMBRE 1477.

INVENTAIRE des Meubles delaissez par de tres bonne memoyre Reverande Damme et Mere en Dieu feue Madamme Marie de Bretaigne, Abbesse de Fontevrault, que Dieu absolve, appartenans au couvent dud. lieu, fait par Religieuses et honnestes dames seurs Margueᵗᵉ Haudry, grant prieuse[1], Marguerite de Breçzé[2], seneliere, Jehanne de Bonaffayre[3], prieuse de cloistre de Font., es

[1] Marguerite Haudry fut la 45e grande prieure de Fontevrault; elle mourut en 1484, âgée de 80 ans. (*Gallia christ.*, t. II, p. 1339.) Cette religieuse donna pour son anniversaire un beau calice d'argent doré, pesant 2 marcs, et plusieurs objets d'or. (*Sainte-Famille*, t. III, p. 63.) Comme grande prieure elle fit toutes les affaires de l'ordre jusqu'à l'avénement d'Anne d'Orléans.

[2] Marguerite de Brezé fut en 1492 grande cellerière de l'abbaye. (Angers, Arch. de Fontevr., *Inventaire des titres*, t. VII, p. 481.)

[3] Après avoir été en 1466 prieure du couvent la Font-Saint-Martin, paroisse d'Usson, diocèse de Poitiers, cette religieuse fut grande prieure de l'abbaye; elle mourut le 5 septembre. (*Gallia christ.*, t. II, p. 1329.) Elle donna à l'église de Fontevrault plusieurs volumes, entre autres « *unum Breviarium* » *luculenter scriptum et punctuatum,* » et plusieurs objets faits par ses propres mains. (*Sainte-Famille,* t. III, p. 64.)

PRESENSES DE RELIGIEUSES PERSONNES FRERES GUILLAUME DE BAILLEUL, PRIEUR DE L'ABIT, ET JEHAN BOUSHERON [1], PRIEUR DE SAINT LORANS [2] ; LESD. BIENS LIVREZ AUX DESSUSD. PAR SEUR JEHANNE DE MANCIGNY [3], CELLERIERE DE S[t] BENOIST [4], QUI D'ICEULX AVOIT

[1] Jean Boucheron fut nommé en 1467 prieur de Saint-Laurent et conseiller de l'abbesse Marie de Bretagne. En 1480 il visita par mission d'Anne d'Orléans les prieurés de l'ordre. (Angers, Arch. de Fontevr., *Trésor de l'ordre*, t. I, pp. 16 et 184.)

[2] Cette chapelle, qui existait encore en 1505, était située dans l'abbaye de Fontevrault ; elle fut fondée en 1180 par Aliénor, reine d'Angleterre, dont le fils, le prince Jean, la dota d'une rente de 50 livres sterlings. En 1199 Aliénor lui fit une nouvelle donation : 10 livres de rente à prendre sur la prévôté d'Oléron, à condition que son chapelain, fr. Roger, desservirait la chapelle et jouirait sa vie durant de ladite rente. Cette princesse donna encore à Saint-Laurent une maison qu'elle avait fait bâtir à Poitiers, « *juxta portam Comitis.* » (*Sainte-Famille*, t. III, pp. 357 et 378. — Angers, Arch. de Fontevr., *Inventaire des titres*, t. III, p. 446.)

[3] Jeanne de Mancigny était sœur de noble homme Jean de Mancigny, seigneur de Chantelou, premier échanson du duc François II, frère de Marie de Bretagne. Jean fut enterré en 1467 à Fontevrault, « du costé du grand autel, en face l'image du » Crucifix. » La mère de Jeanne et de Jean, fut « Jeanne de Sancto » Petro in Campis, » qui demeura près de M[me] d'Estampes jusqu'à sa mort. Décédée le 25 février 1470, on l'enterra avec son fils. (*Sainte-Famille*, t. III, p. 70.)

[4] L'église de Saint-Benoît était, dans l'abbaye de Fontevrault, destinée tout particulièrement aux religieuses infirmes. Nous ignorons l'année de sa construction ; elle existait déjà en 1180, car un nommé Jean Maumoine donna cette année-là 2 écus de rente aux infirmes de Saint-Benoît, M[me] Brigolente étant prieure des infirmeries. Y furent cellerières : sœur Philippe du Lys en 1378, et sœur Jeanne Tassarde en 1482. M. Denis Solimon, secrétaire de M[me] Louise de Bourbon de Lavedan, mort le 22 janvier 1628, fut enterré devant l'autel de Saint-Benoît. (*Sainte-Famille*, p. 352. — Angers, Arch. de Fontevr., *Trésor de l'ordre*, t. I, p. 190.)

L'ADMINISTRACION EN LA VIE DE LAD. DEFUNCTE. COMMANSÉ A FAIRE LE LUNDY IIIe DE NO^{bre} MIL IIIJ^{c} LX DIX SEPT.

Primo. Reliques et Joyaulx.

A esté envoyé au Duc [1].

Ung tableau d'or, long, garny de xij perlez pendant a une chesnette et ung bouton, le tout d'or, ouquel a une feugle de loryez sur laquelle a de l'escripture que monsieur saint Jehan fist de l'Apocalice ; pesant, led. tableau . . v^{o} v^{gr} d'or.

Ung aultre tableau d'or, ront, qui se eupvre, dessus lequel a d'ung des coustez ung camayheu, et a de l'autre cousté ung ymage de Nostre Dame, et au dedans dud. tableau une Annunciation ; d'ung cousté et de l'aultre une nativyté Nostre Seig^{r} ; pendant, led. tableau, a une chesne d'or ; dessus lequel, des deux coustez, a seze perlez, quatre saphirs et quatre balaiz ; pesant, ledict tableau. . . . . v^{o} xiiij esterlins.

Ung petit camail d'or à l'ordre d'Orleans, pes^{t} viij^{o} ij^{gr} $\frac{1}{2}$, dont il fault le porc epiz [2].

Item ung aultre petit tableau d'or, ront, ouquel a de

[1] François II, frère de l'abbesse, mort à Coairon le 9 septembre 1488, et enterré le 13 du même mois dans l'église des Carmes de Nantes. Nous voyons cités dans une brochure de M. Stephen de la Nicollière, intitulée « *Description d'un grand » nombre de bijoux du trésor des ducs de Bretagne*, etc.,» plusieurs objets ayant appartenu à cette abbesse de Fontevrault.

[2] Ordre de chevalerie institué en 1394 par le fils de Charles V, Louis d'Orléans, à l'occasion de la naissance de son fils Charles (père de la vingt-septième abbesse, Anne d'Orléans). L'emblême était un porc-épic. Cet ordre fut supprimé par le roi Louis XII. (*Sainte-Famille*, t. III, p. 567.)

la vraye croyz et de plusseurs reliques de la Saincte Chappelle de Bourges [1], pesant (poids non indiqué).

La paix a esté envoyée à la Magdelaine a Orleans

Une paix ronde [2], au tour d'or, en laquelle a ung grant Agnus Dei, et dessuz ung Crucifix avecque les ymages de Nostre Dame et sainct Jehan entaillez, pesant. . . . . iiij°

Une petite chasse d'argent doré, aux armes de feue mad. Dame, ouquel a des reliques de saint Cosme et de saint Eustache.

Ung aultre tableau carré, d'argent doré, ouquel a de la vraye croyz de la creche Nostre Seigneur et de plusseurs aultres reliques, et au dolx les armes en escusson de feue madamme Destampes [3]; pendent a une petite chesnette; pesant, led. tableau. . . . . . . (poids non indiqué).

Ung petit livret d'argent doré, ouquel est en l'ung des coustez l'ymage de saint André, et de l'aultre saint Jaques, ouquel a de la vraye croyz.

Ung petit tableau ront, d'argent doré, ouquel a de la chemisse saincte Marguerite.

Ung tableau d'argent, long, ouquel a des reliques de monsieur sainct Anthoyne et aultres, lequel fut donné a feue mad. Damme par le sieur de la Sorce.

Une bourse a l'eupvre d'Angleterre, cramoysie, en laquelle a plusseurs reliques non enchassées.

Des reliques de saint Blaise, de sainct Cristofle

[1] Cette chapelle dépendait immédiatement du Saint-Siége ; elle fut fondée par Jean, duc de Berry, frère de Charles V ; le fondateur y fut enterré dans le chœur, en 1416. (*Diction.* de Moréri.)

[2] Plaque que le prêtre donne à baiser après l'*Agnus Dei.*

[3] Mme d'Estampes, mère de Marie de Bretagne.

et de plusseurs aultres saint, en ung petit chassiz de boys ront, non enchassées.

Une aultre bourse bleue, a l'eupvre d'Angleterre, en laquelle a plusseurs reliques non enchassées.

Plusseurs Agnus Dei en une bouete de boys, non enchassez.

Item plusseurs oultres reliques en une cassette de boy, non enchassées.

Toutes lesquelles reliques susd. sont en ung coffre d'yvuere, de ung pié de long, ou environ, en l'entour duquel coffre, et au dessus, est hystorié la vie Noustre Dame; a ferrure d'argent doré.

Envoyé à la Duchesse [1].

Item une croyz de boys estant en ung estuy de cuir, en laquelle est entaglée la vie Nostre Seigneur, au dessuz de laquelle a ung bouton d'argent doré et ung agnellet ataché aud. estuy.

Ung tableau de cypres ouquel a ung Crucifix d'yvuere.

Ung ymage de nostre Dame derniere, assise sur ung siege [2].

Item deux petitz coffres paincz, esquelx a plusseurs reliques non enchassées.

Ung coffre brodé de soye verte, ouquel n'a riens.

Item quatre chemises de linge de Nostre Dame de Chartres.

Ung coffret ouquel a ung Crucifiz d'escalle de

[1] Marguerite de Foix, deuxième femme du duc François II, morte le 16 mai 1486, inhumée à Saint-Pierre de Nantes, « laissant la reputation d'avoir esté une des plus belles femmes de » son temps, et autant accomplie en bonnes mœurs qu'aucune » autre de son aage. » (D'Argentré, p. 952.)

[2] Portrait de Marie de Bretagne.

perle, et au pié deux ymages de Nostre Dame et de saint Jehan sur une crois d'argent doré.

Ung petit coffre paint, ouquel a une paiz d'or dedans, laquelle a ung Dieu de pitié, d'or, et ung cristal par dessus ; a l'environ de laquelle paiz a cinq balaiz et six perlez ; pesant. . . . . . . iiij°.

Elle avoit esté donnée par le couvent a feue nostre derniere, a rescouse par led. couvent.

Une petite bouete d'or, ronde, semée de grenectz, de rubyz, et au dessus une petite esmeraude en laquelle a une esmeraude grande, enchassée ou assise en ung agneau d'or ; laquelle bouete et esmeraude fut donnée par le couvent de ceans a feue mad. Dame.

Donné à la Magdelaine.

Item ung petit coffre d'or, a huyt perlez, fermant a clef, ouquel a une febve.

Donné a mad. de St-Benoist.

Ung petit tableau d'or, ouquel est l'ymage de saint Sebastien, donné a feue mad. Dame par Madame Anne de France [1].

Envoyées à la Duchesse.

Unes patenoustres de jaspes et de cassidoynes [2], aux armes de la passion, merchées [3] de six signeaux a neu d'epi, d'embre, avecque ung cueur au hault, une pommecte[ ]es touffe au bas ; le tout d'or esmaillé de blanc.

Des troys petis, Madame la grande prieuse en a ung, la prieuse de Saint Ladre, l'aultre.

Ung groux dyament de iiij^{xx} esterl., et troys petiz, le tout enchassé en quatre agneaux d'or.

Une esmeraude en une verge nieglée.

Ung amestique en un verge d'or.

1 Fille de Louis XI, mariée à Pierre de Bourbon, seigneur de Beaujeu.

2 Cassidoynes : sorte d'agathe demi-transparente, teintée de couleur légère et nuageuse.

3 Marquées.

Ung agneau d'or aux armes de la passion.

Ung petit camagheu a une face en ung agneau d'or.

Item troys fermailles [1] a petites chesnectes pendentes, esmaillées de gris et de noir, dont en l'ung a six perles et ung petit ruby ou milleu ; et en l'aultre cinq perles, et au hault ung ruby, et ou milleu ung saphir ; et en l'autre a troys petiz balaiz, troys bien petiz grenectz de dyament, et ou milleu une esmeraude a l'euvre du Puy ; pesant xx esterl.

Item deux grans saphirs non enchassez.

Ung petit cueur d'or, ouquel a ou milleu une pierre loupe.

Ung eul de chapt [2] non enchassé.

Ung petit flaquon de verre de pié, enchassé en argent doré et aux armes d'Orleans, et au dessus ung fleur de liz ; estant en ung estuy de cuir.

En ung coffre de cypres ont esté trouvez les joyaulx qui sensuivent : c'est assavoir ung tableau d'or ouquel est enmaillé l'image du Crucifix, Nostre Dame et saint Jehan ; pendent, led. tableau, a une chesnecte d'or ; pesant ij^{m} v^{o} v^{gros}.

Item une espronne d'argent doré, ouquel sont enchassées cinq langues de serpent [3].

Item ung petit gobellet d'argent, couvert, esclissé, ouquel a une couronne d'argent doré.

[1] Fermoir, agrafe, boucle.

[2] Œil de chat : pierre précieuse transparente, de diverses couleurs, oblongue, corindon nacré.

[3] Langue de serpent : pierrre de couleur rose blanchâtre, de forme semblable à la langue du serpent.

Item unes paternoustres de cristal, merchées a gros signectz d'or, et en y a en nombre xxij merchez d'or.

Item unes aultres paternoustres de cassidoyne, merchées à huyt signectz d'or.

Item unes aultres paternoustres de cassidoyne et jaspe, merchées a six signeaulx d'or.

Item unes aultres de gest, merchées a xj signeaulx d'or, de une ymage de saincte Barbe et ung Agnus Dei.

Item six signeaulx d'or sans paternoustres.

Item unes aultres paternoustres de cassidoines, a glans.

Item unes aultres paternoustres de grosses jaspes.

Item unes paternoustres de coural menu, merchée de sept perles de compte, et de xxv paternoustres d'or menues, et une croys d'argent doré.

Item unes paternoustres de cassidoine et jaspe, qui sont plates.

Item unes aultres paternoustres de coural, merchées d'ecaille de perles.

Item deux agneaulx d'or a chacun ung ruby.

Item ung aultre agneau d'or ouquel a une rougecte.

Item ung agneau d'argent doré ouquel a Jehesus.

Item ung aultre agneau d'or couvert d'ambre.

Item une branche de coural.

Item unes paternoustres d'or, esmaillées de azur.

Item ung tableau de yvueyre, ouquel est entaillé le Christ pourfiz et Nostre Dame.

Item iiij° et demye de perles, ou environ.

Item douze chesnectes d'or, esquelles a en chacune d'ycelles xviij perles de compte avecques ung bouton, et plusseur aultres perles de compte.

Item une paire de couteaulx garniz de poinson et de forcetes et de pincetes, et y a xvij perles de compte.

Item une aultre paire de couteaulx ferrés et garnis d'argent doré, de cristal et de jaspe.

Argent Content.

Item a esté trouvé en une bourse de cuir en ung coffre ront, ouquel sont les chouses dessusd., ce qui sensuit, c'est assavoir :

Dix nobles a la rose, valant. . . . xl livres.

Vingt nobles de Hanry, dont en y a xviij grans et quatre petiz demyz, valent. . . . . . . lxx l.

Quinze moutons a la grant layne, chacune piecze xlv solz, valent . . . . xxxiij l. xv s.

Cinq royaulx, valent . . . . viij l. xv s.

Soixante dix escus vieulx, a xxxvij s. vj d. la piecze, valent. . . . . vj^{xx}xj l. v s.

Ung salut d'or, valent. . . . . . . xxxv s.

Deux petiz angeloz . . . . . . lvj s. viij d.

Une bouecte en laquelle a esté trouvé le seau d'argent de feue Madame, qui est cassé, et ung signet d'or de feue mad. Dame, lequel signet a esté baillé a maistre Girard, secretaire de feue mad. Dame.

Item fut encor trouvé par Madame de Saint-

Benoist, par une part, C solz, et, par aultre part, vij livres, qui est en tout xij l., envoyez aux freres de Mirebeau et du Croullay pour prier pour feue mad. Dame, ainsi qu'est contenu en la mise faicte pour le service ; pour ce . . . . xij l.

Idem fut baillé par inventaire, au sieur de Monteaux, maistre d'ostel de feue mad. Dame, tantoust apres son treppas, ou compte de la Mag^ne^ lez Orle^s^, la somme de vij^xx^xviij l. xiiij s. vj d. obole, que fut treuvée es coffres et bouectes de feue mad. Dame, avecque certaine vesselle d'argent dont sera cy apres faicte mencion ou feuillet suepvant, et de laquelle somme il a tenu compte, ainsi que appert ou papyer de la mise de l'obseque ; pour ce. . . . . . . vij^xx^xviij l. xiiij s. vj d. obole.

Item de Chasteau Frommont [1] xl livres avecques L l. pour la pension dudict sieur de Monteaux, et pour lesquelles sommes Mesdames luy ont transporté ce que leur debvoit le recepveur dud. lieu, comme appert ou compte sur ce fait, et dont elles ne asseurent icy que lesdites xl l., pour ce qu'elles asseierent ou payement de ce que luy estoit deu icelle somme de. . . . . xl l.

Item du recepveur de Nantes, pour ce que estoit deu par luy a mad. Dame, avant son trespas, led. recepveur a poyé de ses chausses ij^c^xxxv^l^. xiij^s^. viij^d^.

[1] Chasteau Fromont, près Nantes. « En 1542 Michel le Jeune, » escuyer, forestier de Fontevrault, fut constitué par Mme Louise » de Bourbon capitaine de sa terre et seigneurie de Château- » Fromont. » (Angers, Arch. de Fontevr., *Trésor de l'ordre*, t. I, p. 114.)

Aultres deniers pour vendicion d'Or, d'Argent a monnoyer, et Perles, Pierres, etc.

Item pour les perles qui ont esté vendues a Macé Gousson . . . . cxvj l.

Item pour vj^{m} vj^{o} et demye d'or, vendu audict Gousson le pris de. . . . . . . vj^{c}lxviij liv. t.

Ledict nombre de vj^{m} vj^{o} et demye d'or est en une couppe esguiere, ung camail a l'ordre d'Orleans, une petite chesnete et unes paternoustres ; le tout d'or.

Sensuit la Veeselle d'Argent et d'Or,

FAIT LE MARDY ENSUYVANT.

Quatre poctz d'argent, dont en y a deux grans et deux moyens, le tout aux armes de Madame ; pesant, le tout . . . . xxiiij^{m} iij^{o}.

Item une couppe d'or, couverte, pesant. ij^{m} vj^{o}.

Item une esguiere d'or, pesant . . . ij^{m} vj^{o}.

Item une couppe d'argent, couverte, godoronnée, pesant . . . . iij^{m}.

Item deux essays[1] d'argent doré, pesant. iij^{m} iiij^{o}.

Item une xij^{ne} de tasses d'argent, aux armes de Madame, pesant ensemble . . . . xx^{m}.

Item une tasse martellée, a pié, ouquelle est le moys de juillet, pesant troys marcs, ou environ; pour ce . . . . iij^{m}.

Item ung dragouez d'argent, aux armes de feue Madame, pesant . . . . v^{m} iiij^{o}.

Item troys chandeliers d'argent, aux armes de feue Madame, et a chacun d'yceulx deux bibe-rons . . . . vj^{m}.

Item six gobellectz godoronnez, dorés a moytié, pesant . . . . iij^{m} vj^{o}.

Item cinq poctz d'argent a mectre eau, pe-sant . . . . viij^{m}.

Item neufs tasses, de ung marc et demy ou en-viron chacune, pesant . . . . xij^{m} iiij^{o}.

[1] Essai : tasse ou coupe qui servait à faire l'essai des boissons, chez les princes.

Item une tasse de i^{m} $iiij^{o}$ ou environ, aux armes de mad. Dame, pesant . . . . i^{m} $iiij^{o}$.

Item six tasses en estuy, verrées, chacune d'ung marc ou environ, pesant . . . . v^{m} vj^{o}.

Item deux tasses verrées et a fleurectes, de chacune ung marc, ainsi ij^{m}; pour ce . . . . . ij^{m}.

Item viij tasses petites ; pesant . . vij^{m} $iiij^{o}$.

Item une grant tasse ou fons de laquelle y a ung G et ung B, pesant . . . . ij^{m} vj^{o}.

Item quatre sallieres verrées, dont en y a deux couvertes et une a pié ; pesant en tout. . . ij^{m}.

Item troys gobellectz dont l'ung est a pié ; pesant . . . . ij^{m}.

Item seze cuilleres d'argent.

Les cuillers baillées aux filles de la Magdelaine.

Item une cuillere a ouster ou a masser cyre, pesant . . . . vij^{m} iiii^{o}

Item troys tasses, dont en a esté baillé une pour faire ung calice a la Pignonniere [1], et deux a la secretaine, et pour ce ne sont point en somme.

[1] La Pignonnière, située paroisse de Saint-Barthélemy, près Angers : tout ce qui dépendait de cette seigneurie était dans la ville d'Angers et dans les paroisses de Saint-Barthélemy, Corné, Saint-Germain de Saint-Laud, Frémur, Villevêque, Corzé, Foudon, Pellouaille, Saint-Sylvain et Denée-l'Hermitage. (Angers, Arch. de Fontevr., *Inventaire des titres*, t. V, p. 135.) En 1115 Jean Pignon, Ermangarde sa femme et leur fils Garcin vendirent à R. d'Arbrissel pour 1,000 sols tout ce qu'ils possédaient dans une terre nommée la Verrerie (*Verraria*), vente confirmée par Foulques le Jeune. Plus tard le gendre de Pignon, Ernuf de Nevers, contesta la validité de cette vente. Pétronille, alors grande prieure de l'ordre, vint, accompagnée de plusieurs religieux, Renaud de Cocé, Jean de Posange, soutenir ses droits devant le comte d'Anjou. (*Grand Cartul. de Fontevr.*, ch. 845. — *Sainte-Famille*, t. III, p. 268.) Adélaïde, demoiselle de la

La Chapelle de mad. Dame.

Deux grans chandeliers d'argent a mextre flambeaux, pesant . . . . v^{m} vj^{o}

Item deux aultres petiz chandeliers a mextre sierges, qui sont d'argent doré.

Item une clochecte d'argent, aux armes d'Orleans, pesant avecques les deux petitz chandeliers, $iiij^{m}$ $iiij^{o}$

Item deux basins d'argent doré, pesans $iiij^{m}$ v^{o} $\frac{1}{2}$.

Item deux choppines d'argent, aux armes de mad. Dame. . . . . i^{m} $iiij^{o}$.

It. ung calice d'argent doré, pesant $ij^{m}j^{o}$ et demye.

reine Bertrade, entrant à Fontevrault, abandonna ce qu'elle avait acquis de Pierre de Montsabert dans la paroisse de Saint-Barthélemy. Achard d'Echarbaut attaqua cette donation; le différend fut terminé moyennant 300 sols et un manteau de couleurs variées, que l'abbaye donna à Achard et à Elisabeth sa femme. (*Sainte-Famille*, p. 268. — Michel Cosnier, p. 167.) En 1205 le comte Geoffroy Martel donna des vignes à la Pignonnière, peut-être celles de Frémur, plantées avec du plan de Bordeaux. (Angers, Arch. de Fontevr., carton *la Pignonnière*.) Adam de Rochefort donna, avec le consentement de sa femme Mahaud et de sa fille Elisabeth, vingt livres de cens, cinq arpents de vigne, cinq borderies et toute la terre qu'il avait audit lieu. (*Ibid.*, cartons *la Pignonnière*; — et *Inventaire des titres*, t. VII, p. 472.) Tessende, femme de Hugues Boillou, donna deux arpents de vignes (*Inventaire des titres*, t. V, p. 131.) L'année 1228 Guillaume de Hautemulle, fils de Jean le Trec, donna deux arpents de vigne, situés « *apud Columbarium* » *reliquum in landis.* » (*Ibid.*) Alix de Blois, abbesse, ayant reçu de ses parents des sommes importantes, acquit pour la Pignonnière dix arpents de vigne, valant vingt-cinq livres de rente. (Ibid., *Inventaire des titres*, t. V, p. 132.)

C'était, comme on le voit, une importante propriété; l'abbesse y avait droit de haute et basse justice; en 1761 cette seigneurie

Item ung petit benoistier d'argent et ung asperges. . . . . vj^{o}.

Item ung parement d'autier pour le hault, qui est de soye, ouquel est la nativité Nostre Seigneur, aux armes de feue Madame la comtesse d'Estampes.

Item ung bel drap d'or, a roses, qui puet contenir vj aulnes, ou environ, qui est en ung champ cramoysi.

Somme toute, d'or. . . . . v^{m} iiij^{o},

Et d'argent. . . . . vj$^{xx\ m}$ xiiij^{o}.

Item une ymage d'argent, de saint Benoist, pesant v^{m} et demy, ouquel a du chef de Monsieur saint Benoist; lequel ymage couste en faczon et doreure, iij^{m} ; dont sera fete apstraction avecques

était affermée 450 livres et 1,110 livres en 1784. Il ne reste presque rien de l'antique chapelle, où trois fois par semaine on célébrait la messe à l'intention des seigneurs fondateurs; une colonne et une fenêtre indiquent qu'elle remontait au XIIe siècle et font vivement regretter sa disparition.

Dans la Grande-Claverie, ou Couronnerye, dépendant de ce fief, se trouvait une chapelle fondée sous Alix de Blois, vers 1228, en l'honneur de Blanche de Castille, cousine d'Alix et mère de saint Louis. Cette princesse fut une des bienfaitrices de l'ordre : « Pendant sa vie elle temoigna de grandes affections à Fonte- » vrault, et dans une pressante necessité lui fit une aumône de » plus de 500 livres, maintint puissament les droits, exemptions » et privileges de cette abbaye, et lui laissa mil livres par son » testament, comme fait foy son épitaphe. » (*Sainte-Famille*, t. III, p. 129.)

La Grande-Claverie est actuellement la maison de campagne des élèves du grand séminaire d'Angers; il n'y reste pas le moindre vestige de la séculaire chapelle de Blanche de Castille.

La Pignonnière, reconstruite en 1551, appartient aujourd'hui à M. Paul de Chemellier, propriétaire du château de la Romanerie, dont elle dépend.

l'autre argent ; a porté pour ce, seulement, yci. . . . . v^m et demy.

Item a esté recceu du sieur de Monteaux le nombre de lj^m iij^o d'argent, qui luy fut baillé a Orleans, par inventaire apres le trepas de feue mad. Dame, es especes qui sensuyvent; c'est ascavoir xij tasses d'argent plaines et d'une faczon, aux armes de Bretaigne.

Une salliere d'argent, une aultre verre, quatre aultres petites tasses ;

Deux esguieres d'argent, ung gobellet veré, couvert, neuf cuilleres d'argent, ung benoistiez et esperges d'argent; item deux bassins d'argent; item deux petiz chandeliers, et aultres pieczes d'argent ronpu ; deux gobelletz verez et martellés, deux flacons d'argent ; pesant, le tout ensemble, led. nombre de. . . . . lj^m iij^o.

Ladite couppe et esguiere, l'essay et ij gobellectz goderonnez ont esté prins pour les chers freres de Sainct-Lazarre [1], pour l'anniversaire de Madame.

Ou coffre qui estoit en l'eglise, sobz les orgues, a esté trouvé une couppe aux armes de feue mad. Dame, d'argent, pesant. . . iij^m vj^o et demye.

Item une esguiere d'argent, pesant. . iij^m iij^o.

Ung essay d'argent doré et une tasse a pié a l'ung des moys de l'an, pesant ensemble, iij^m vj^o et demye.

Item un pié a dragouer d'argent doré et esmaillé, ayant anges entaillez, pesant iij^m iij^o ; baillé au couvent pour l'anniversaire de la feue secretayne.

Une noix d'Inde, a pié et couvercle d'argent doré ; une aultre a pié d'argent ; pesant. $xiiij^m$ iij^o

Somme toute d'argent a monnoyez, sans compter les flacons. . . . . ij^c $iiij^m$ vj^o.

[1] Saint-Lazare, un des trois couvents de Fontevrault.

MERCREDI Ve JOUR DE NOVEMBRE MIL IIII^c LXXVII.

Primo. LINGE OUVRÉ

en ung coffre ront, ferré, de quatres piez ou environ.

Serviectes.

Une XIIe de serviectes d'une aulne, a l'euvre de Pavye, estans en une piecze.

Données a Monsieur de l'Abit [1].

Item deux XIIes a l'euvre de Chapellectz.

Item deux XIIes à l'euvre de Venise.

Item une aultre XIIe, dont en a VIII a l'euvre de Paris.

Item demye XIIe a l'euvre de Venise, de bien fort deliéez [2].

Item une XIIe a l'euvre de Damas.

Item deux XIIe d'aultres, qui sont telles quelles.

Item plus une XIIe a l'euvre de Chapellet,

Item une XIIe dont en a six a l'euvre de Venise, et six de Damas.

Longeres [3].

Vingt longeres, dont en y a VIII bien deliées, a l'ouvrage de Venise, et les aultres plus grousses.

Des deliées longeres a esté baillé a Mademoiselle Anne de Rohan, deux; et a Marguerite de Beauvau [4], deux des grousses.

[1] Fr. Guillaume de Bailleul.

[2] Usées.

[3] Sorte de nappe plus longue que large.

[4] Marguerite de Beauvau, prieure de Saint-Lazarre en 1477, et en 1496 prieure du couvent de l'Encloître en Gironde. (*Sainte-Famille*, p. 579.)

Item quatre aultres grandes, chacune de IX aulnes de longueur.

Ceste delyée a esté baillée a Marguerite de Beauvau.

Item une aultre deliée.

Item XXIII serviectes plaines, en une piecze de XXIIII aulnes et demie.

Donné deux XIIes, c'est assavoir l'une a Melle Anne et l'aultre a Marguerite de Beauvau.

Item XVIII serviecttes en une aultre piece, led. linge estant en ung coffre de cuir boully, en la chambre ou est la papegault [1].

Doubliers [2].

Deux grans doubliers a l'euvre de Damas, chacun de IX aulnes, et de aulne demye de lez.

Item ung doubliez a l'euvre de Venise, de cinq aulnes ou environ, et de II aulnes I quartier de letz.

Des VI tabliers, a esté baillé deux a Melle Anne. Item II aultres pour Madame.

Item six tabliers de sept quartiers et demy de lectz et de V aulnes de longueur, a l'euvre de Venise.

Item deux aultres de troys aulnes de longueur et sept quartiers et demy de lé, a l'euvre de Venise.

L'ung des troys cy dedans escriptz est pertuysé et ne vault riens, et pour ce mis hors de l'inventaire.

Item quatre aultres, a l'euvre de Venise, dont l'ung d'iceulx est de V aulnes de long et de aulne et demye de lé, et les troys aultres de quatre aulnes, de paraille largeur que les dessus dicts, fors deux, qui sont chacun de cinq quartiers.

En a esté baillez deux pour Madame.

Item quatre aultres, a l'euvre de Chappelet, dont en y a deux bons et les aultres teulx queulx [3], de quatre aulnes chacun en longueur, et de cinq quartiers de lé.

1 Perroquet. Mmes les bénédictines de Fontevrault avaient, paraît-il, elles aussi leur Vert-Vert.

2 Nappes.

3 Tels quels.

Item ung doublier a fleurs de lys.

Item six doubliers, dont en a quatre a l'euvre de Damas et deux a l'euvre de Pavie, chacun de quatre aulnes de longueur et v quartiers de lé.

Les deux a l'euvre de Pavie ont esté donnés a Marguerite de Beauvau.

Item plus ung doublier a l'euvre de Damas, de v quartiers de large et de troys aulnes de longueur.

Le doublier a l'euvre de Damas ne vault riens, et pour ce hors de l'inventaire.

Item plus une paire de doubliers oupvré, a l'ouvre de Venise, contenant IX aulnes et III quartiers.

Item une piece de servietes a l'euvre de Venise, de XXI aulnes, estans oudict coffre de cuir boully en la chambre dudict papegault.

Draps de Liet.

Fut trouvé en ung grant coffre ferré estant en la salle vert :

Troys paires de grans draps de toille de Rains, desquelx en y a deux paires de chacune cinq toilles, et une paire de quatre toilles.

Les II paires de V toilles pour Madame.

Item sept paires de chacune quatre toilles, dont en y a troys paires de toille de Hollande.

Des sept paires a esté baillé a Madame une paire; une aultre a Marguerite de Beauvau, et une aultre paire depessez pour service. Item pour Madame, une paire.

Item seize paires de draps de chacune troys toilles.

Item quatre paires de chacune deux toilles et demye.

Des seze paires a esté baillé troys paires a Mademoiselle [*Anne de Rohan*]; une paire a Beauvau; a mad. la grant prieuse, une pere, et une aultre pere donnée pour le couvent. Item pour Madame, une paire.

En ung aultre coffre estant entre la chemynée et les fenestres de lad. salle, fut trouvé :

Ung grant pavillon de toille d'orties [1].

Item ung aultre pavillon double et ung aultre petit, ront.

Item un grant ciel garny de trezdolz et de troys courtines.

Item ung aultre ciel garny de trezdolz et troys courtines.

Item deux petitz cielz garniz de trezdolz et de courtines.

Linge Courant.

Douze paires de linsseux, tant de troys toilles, de deux et de deux et demye.

Item, plus troys paires.

Tappiceries.

Fut trouvé au plancher de dessus la chambre de feue Madame, ce qui sensuit : premier, une piece de veloux bleu, semée de fleurs de lis d'or, servant d'ung trefdoulx, et dedans le timbre de Milan, de six letz et quatre aulnes de long.

Item ung ciel de soye semé de fueillage et de petiz serfz d'or, garny de tresdoulz, de goutieres [2] et de franges ; et une couverture apartenant de mesme es dict ciel.

Item ung aultre petit ciel de sandal tanné, avec troys couvertures de mesmes.

1 On faisait autrefois de la toile avec des orties.

2 Gouttière : pente d'un ciel de lit.

Item une couverture de sandal vert [1].

Item une chambre a orenges, en laquelle a ciel garny de tresdoulx, de troys couvertures de sarge verte, une couverture pour la couche, et quatre grans pieces a tandre a l'entour de la chambre.

Item deux chambres bleues, c'est assavoir deux cielx garnyz chacun de tresdoulx et de chacun troys cortines, et de couvertures.

Item quatre pieczes bleues, pour tandre.

Item ung ciel de grosse sarge, garny de trefdolz et de deux courtines.

Item six tappis grans, aux armines, dont en y a de XIII aulnes de long.

Troys banchers [2] vers, esquelx a petitz personnages, le tout de layne.

Item ung grant bancher double, bleu.

Item ung petit bancher a chiens courans, et ung aultre a oyseaux.

Item ung aultre rouge, armoyé.

Item troys banchers rouges et ung noire.

Item troys banchers bleuz.

Item une piece de sarge verte, contenant XIIII aulnes.

Item deux banchers blancs.

Item quatre quarreaux de veloux noir.

Item deux de broderie à VV et fueillage, sur veloux cramoisy.

Item quatre carreaux de layne, au pellican, a deux evidés.

1 Sandal : étoffe de soie unie.

2 Bancher : tapis, couverture de banc.

Item quatre aultres au pellican, doublez de cuir.

Item quatre au serf, doublez de cuir.

Item huit d'ostade [1], quatre neufz et quatre moyens, bleue.

Item quatre d'ostade noire.

Item deux grans tappis veluz, aux armes d'Orleans.

Item troys aultres petiz.

Item ung ciel rouge, garny de tresdolx et de couverture.

Item troys pieces d'esquarlette a mectre sur les litz.

Item cinq aultres petites pieces.

Item deux oratoires de lingette [2], l'une bleue et l'aultre noyre.

Item cinq couvertures blanches, deliées, dont en y a une de V ou VI aulnes de long.

Draps de Saye.

Ung manteau damas blanc.

Couettes et Litz.

En la chambre neufve dessus le pré, ung lict en la grant chambre et ung aultre petit en la petite chambre.

En la chambre de feue Madame, un lit et une couche.

En la seconde chambre d'apres, ung lit et une couche.

[1] Ostade : étoffe de laine.
[2] Lingette : espèce de flanelle.

En la basse chambre, ung lit et une couche.
En l'aultre d'appres, ung lit et une couche.
En la chambre de la chapelle, ung lit.
En la chambre des caves, ung lit.
En la chambre de maistre Gilles [1], lit et couche.
En la chambre Monsr de Monteaux [2], lit et couche.
En la chambre Maistre Gerard [3], ung lit.
Deux litz baillez aux cherpentiers.
Ung aultre lit baillé au maczon.
En la chambre du taint *(sic)*, ung lit.

Vesselle d'Estaing, de Cuisine.

Sept grans plactz.
Item treze aultres moyens.
Item XXIIII petiz plactz.
Item IIII XII^nes^ d'escuelles, le tout aux armes de mad. Dame.
Item deux burretiers et ung moustardier.

D'Erain.

Deux pelles, chacune de troys seillées ou environ.
Item deux aultres, chacune de deux seillées.
Item deux aultres, chacune de une seillée.
Item une aultre, de demye seillée.
Item ung chaudron, de une seillée.
Item ung aultre, de demye seillée.

[1] Gilles le Roy fut le serviteur de Marie et de sa cousine Anne d'Orléans; il donna à Fontevrault 10 écus d'or pour son anniversaire. (*Sainte-Famille*, p. 556.)
[2] Maître d'hôtel de l'abbesse.
[3] Secrétaire de Marie.

De Fer et d'Acier.

Item troys pelles d'acier, a queue, dont en y a deux grans et une petite.

Item deux grans poctz de cuyvre, a cuyre viande.

Item cinq poctz de fer, a cuire viande, tant grans que petis.

Item cinq grigles, tant grans que petites.

Item deux landiers de fer, a roustir.

Item quatre broches de fer, deux grans et deux petites.

Item deux chenectz, estans en la cuisine.

Item en la chambre neufve, basse, par dessus du pré, II chenectz, et deux aultres an la haulte chambre.

La Lavenderie.

Deux grans pelles d'arain, tenant chacune VIII seillées d'eau ou environ.

Item deux aultres pelles, l'une tenant troys seillées et l'aultre deux.

Item une mermite d'arain a faire chauffer eau, contenant une seillée d'eau.

Vesselle d'Estaing pour l'Office.

Deux brocz.

Deux quartes rondes et une carrée.

Neuf tierces rondes et deux aultres rondes, basses.

Troys pintes rondes, troys choppines et deux potz sans couvercle.

Ung bassin a laver mains.

Le Linge qui a esté delessé pour Madame.

Quatre doubliers, dont en y a deux de v aulnes de long et de v quartz de lé, a l'euvre de Venise, et les deux aultres a l'euvre de Chappelez.

Item quatre paires de linceulx, dont en y a deux paires de v toilles, de toille de Rains, une paire de IIII toilles et l'aultre de troys.

Ce que n'a point esté inventorizé, qui a esté delessé es lieux cy apres declerez.

PREMIEREMENT.

En la chambre neufve de dessus le pré a esté delessé en la salle basse :

Ung banc de VIII piez de long, lequel est a rouglete.

Ung dressouer double, ferment a deux clefz.

Ung chaslit de couchete.

Une cheze et ung instrument pour tenir une escrainne [1].

Item au hault de lad. chambre : deux chaslitz, ung pour grant lit et l'aultre pour couchete.

Ung banc, table et treteaux.

Ung dressouer double, ferment a deux clefs.

Une chesze a tresdoulx et une aultre couverte.

Troys escabaux.

[1] Escrainne : coffre.

SECONDEMENT.

En la chambre vert :

Ung dressouer a deux clefs.
Deux chenetz.
Ung banc de huit pietz ou environ.
Item deux petiz chesnectz en la chambre de Jehanne de Bloys.

AUJOURDUY XIme JOUR DE DECEMBRE MIL IIII^c LXXVII, A ESTÉ BAILLÉ EN GARDE, POUR LE COUVENT DU GRAND MOUSTIER, A MADAME DU GRANT CELLIER, CE QUI CENSUIT :

Premierement.

Une chambre de tapicerie a orengez ; c'est assavoir, ciel tresdolz, couverture, troys courtines et cinq longs tapiz a tandre autour de la chambre.

Item six carreaulx de tapicerie, es quelx a en ung chacun, ung pellican.

Item quatre banchers de sarge bleue.

Item ung ciel bleu, ouquel a ung ange et de petiz oyseaux, garny de tresdoulx.

Item ung ciel vermail, garny de tresdoulx et courtines et couvertures.

Item deux sarges de Can, vermailles, bien fort longues.

Item ung ciel a bandes, de plusseurs coulleurs, qui gueres ne vault.

Item deux escarlattes grandes.

Item ung tapiz bleu.

Item une piecze de sarge verte et une aultre blanche.

Item quatres grans couvertures bleues, qui ne vallent gueres.

Item deux carreaux de veloux noir.

Item deux carreaux de ostade noire.

Aultre Tapiccerie baillée a la Secretaine.

Deux careaulx de broderie sur veloux cramoysy.

Item deux aultres careaulx de veloux noir.

Item deux grans tapiz veluz et ung moyen.

Item ung ciel de saye, semé de fueillage et de petiz serfz d'or, garny de tresdoulx, de goutieres et de franges.

Item une piece de veloux bleu, semée de fleurs de lis d'or, servant d'ung tresdolz, et dedens le timbre de Millan, de six letz et quatre aulnes de lonc.

Item deux careaux de ostade noire.

Item deulx coutes pointes de sandal tenné, telles quelles.

Signé : JEAN CHEMIN,

Pour avoir esté present audict Inventaire et escript de ma main, du commendement et es presences des Seurs et Freres susdits.

SENSUIT L'INVENTAIRE DES LIVRES APPARTENANS A FEUE MADAME, QUI ESTOIENT EN UNG COFFRE EN LA CHAPELLE DE SON HOSTEL.

Premier.

Une Bible en deux volumes, aux armes d'Orleans et fermouers d'argent.

It. une aultre en parchemin, qui se nomme Josephus.

It. le Psaultier, glozé, en deux volumes couvers de tappe de veloux rouge, fermouers d'argent, aux armes d'Orleans.

It. ung livre de Vita Christi, ystoriez de deux hystoires, couvert d'une chemise de cuir rouge.

It. la Legende des Saints, en pappier.

It. les Omelies St Gregoire, en pappier.

It. la Collacion des Peres, en pappier.

It. ung livre nommé le Chasteau perilleux, en parchemin.

It. ung aultre appellé la Cité des Dames, en pappier.

It. ung de Maistre Jehan Sarton, ou sont des sermons de Saint Anthoine et plusseurs aultres, en parchemin, couvert d'une chemyse de cuir.

It. les Epittres et Euvangilles, en pappier, a l'usaige de Paris, couvert de noir.

It. ung aultre livre en pappier, relyé, qui traicte du gouvernement de Maison.

It. la vie seur Collecte, en pappier.

It. ung petit livre ou sont les Eppitres et Euvangilles de l'an, en parchemin.

It. ung aultre en pappier, ou sont les Euvangilles et Eppittres de Caresme.

It. ung sermon de la Circoncision, en parchemin.

It. ung aultre, de Ste Marguerite, qui se commance Simile est regnum celorum.

It. ung de la Magdalaine, qui se commance Maria stabat.

It. les Omelies de St Gregoire, en pappier et cayers.

It. ung cayer de parchemin, qui se commance Charité me contrainct.

It. ung aultre livre en parchemin, de Manderitte [1].

It. la Vie St François, en pappier.

It. l'Exposition de Missis, le Bien commun, et ung aultre Disputacion, tout en ung pappier.

It. ung livre de pappier ou est partie de la Passion et la Vision Tondal.

It. ung livre de parchemin, ou sont les VII Articles de la Foy.

It. ung livre appellé le Chasteau perilleux, en pappier [2].

[1] Mandrite : religieux solitaire qui habitait une mandre; cénobite; anachorète, etc.

[2] Dans le *Catalogue des manuscrits de la Biblioth. imp.*, p. 44, n° 445, nous voyons l'indication de deux ouvrages intitulés : « Le *Chasteau perilleux*, compilé et ordonné d'un » moyne de l'ordre Chartreuse pour un nonnain de l'ordre de » Fontevraulx, » commençant par : « A sa chiere cousine, suer » et amye en Dieu, Rose, frere Robert, vostre cousin..... » et finissant par : « Nous puissions veoir l'un l'autre a grant com-

It. le livre de Matheolule, qui se commanse Tristis est anima mea, en pappier.

It. ung livre en pappier, en rime, qui parle de la Joie de Paradis et des Peines d'Enfer.

It. unes Heures de Nostre Dame, en franczoys, hystoriées, relyées, fermantes a fermouers d'argent doré.

It. unes aultres petites Heures a l'usaige de Fontevrault, fermans a fermouers d'argent doré.

It. ung petit livre d'Oroisons, relyé.

It. ung aultre livre relyé, qui se commanse Amis a toy donne confort; en parchemin.

It. ung aultre relyé, qui est escript en parchemin, ou sont les Dix Commandemens de la Loy.

It. ung petit livre de Maistre Pierre de Luxambourt, en pappier, couvert de parchemin.

It. ung livre appellé les Seulz Paroles St Augustin, en parchemin, couvert d'une simple couverture.

It. ung livre relyé, escript en parchemin, appellé l'Issue d'Egipte, avec les XII Fruiz Tribulacion.

It. ung aultre grand livre relyé, escript en parchemin, qui s'appelle les Meditations St Bernard, avec plusseurs aultres petis Traictez ensemble.

It. ung aultre livre relyé, escript en pappier, ouquel a plusseurs chappitres de l'Orloge de Sapience, fermant a aguillettes.

It. ung aultre livre en pappier, relyé, parlans sur

» paignie de noz amis. Amen. » (Vélin, miniatures, lettres ornées; XVe siècle; anc. 7034.) — Le même manuscrit, sur papier fin, du XVe siècle, au n° 1055, page 176, pourrait bien être celui cité dans le présent Inventaire.

Boesse, de Consolacion, couvert d'une chemyse de toille.

It. ung aultre livre en parchemin, relyé, appellé Sermons.

It. ung aultre grant livre relyé, couvert de cuir blanc, escript en parchemin, qui se commanse Endementiers [1].

It. ung petit livret de parchemin relyé, couvert de blanc, appellé le Calendier de la Royne.

It. ung aultre grant livre de parchemin relyé, couvert de blanc, qui commanse Sitost que par ses.

It. ung livre relyé, escript en parchemin, couvert de cuir vert, appellé Boesse, de Consolation.

It. ung aultre livre en parchemin, relyé, duquel la couverture ne vault riens, appellé Julius Cesar.

It. ung livre de Balades, qui sont de devocion, relyé, escript en parchemin.

It. ung aultre livre relyé, en parchemin, qui ne ferme poinct, qui se commanse Qui saige est.

It. ung cayer de pappier, ou est l'Echelle de Charité.

It. ung aultre petit livre relyé, en parchemin, qui ne ferme poinct, qui se commanse O gloriouse Trinité.

It. ung aultre petit livre en pappier, couvert de parchemin, appellé Thobie, translaté en franczoys.

It. ung aultre livre en pappier, sans couverture, qui s'appelle le Pastoral St Gregoire.

It. ung aultre livre en pappier, couvert d'ung

[1] Endementiers : cependant, tandis que, sur ces entrefaites.

couvercle dur, fermant a aguillettes, appellé Chaton.

It. ung Psaultier avecque les Hymnes.

It. ung aultre livre en pappier, couvert de parchemin, fermant a une aguillette, ouquel sont les leczons de Vigilles, en franczoys, et plusseurs aultres petiz Traictez.

It. ung petit Traicté en pappier, couvert de parchemin, ou est l'Eschalle de Charité.

It. ung livre en pappier, couvert de parchemin, qui se commanse A Romme eut jadis ung empereur.

It. ung aultre petit livret en pappier et relyé, couvert de rouge, fermant a aguillettes, appellé le Mortifiment de vaine plaisance.

It. ung aultre Traicté en pappier, couvert de parchemin, qui s'appelle Facet, en franczoys.

It. ung aultre en pappier, couvert de parchemin, fermant a ung lacz de cuir, qui commanse A tous ceulx qui ce dit oïront.

It. ung aultre en pappier, appellé l'Adresse de Povreté et de Richesse.

It. ung aultre qui se commanse Mesdames et mes Damoiselles, couvert de parchemin.

It. la Vie de Madame Ysabeau de France, en pappier, couvert d'ung parchemin dur.

It. ung aultre petit livret non parfait, a dictz, a Mademoiselle Jehanne de Laval.

It. la Vie Saincte Pole, en parchemin, couverte de parchemin.

It. ung Traicté en pappier, non couvert, ou sont les leczons de Vigilles, en franczoys.

It. ung aultre livre en parchemin, relyé, fait sur les XII Patriarches.

It. ung aultre Traicté en pappier, qui s'appelle de Sapientia

It. ung aultre petit Traicté, de l'Exultation Letatus.

It. plusseurs aultres petiz Traictez en pappier, esquelz sont Oroisons.

Livres Nouveaux.

Le livre de Vita Christi, partie en parchemin et l'aultre en pappier, relyé, couvert de cuir rouge, fermé et cloué.

It. la Regle St Gerosme, en parchemin, couverte de veloux gris.

It. ung aultre livre en pappier, relyé, couvert d'une hosse de cuir blanc, appellé Rethoricque.

It. ung aultre petit, en parchemin, relyé, couvert de cuir rouge, de l'exposition Deus misericordie.

It. ung aultre livre de pappier, couvert de parchemin, appellé le Dialogue et quadrilogue Maistre Alain Chartier.

Livres donnez par feue Madame.

Ung livret de parchemin, couvert d'une chemise de cuir, de la Vie Nostre Seigneur.

It. l'Eschalle de Charité, en pappier.

It. ung aultre de parchemin, appellé d'Oroison.

It. les Omelies St Gregoire, en parchemin.

It. le Livre des Anges, en parchemin.

It. la Collation des Peres, en parchemin.

It. ung sermon de St Jehan euvangeliste, en parchemin, qui se commanse Sub ombra illius.

It. ung de Maistre Jehan Jaosson, de parchemin, qui parle des Commandemans.

It. la Passion, en parchemin, sur les IIII Euvangelistes ; par cayers.

It. ung petit livre d'Oroisons, en latin, fermouers d'argent doré, aux armes de Bretaigne.

It. le Livre de Sapience, en pappier, couvert de vert.

It. le Livre des Troys Voies, en parchemin, et plusseurs aultres Traictez avec, couvert d'une chemise de cuir et fermouers aux armes de Madame.

It. presté au prieur de St Michel les espittres des Advans.

It. presté a fre Jehan Selles, la Montaigne de Contamplacion, que il a perdue.

It. XII aultres livres, que caiers, que reliez entre deux aisz, le tout en parchemin.

It. ung grant mapemonde [1].

[1] Angers, Archives de Fontevrault. Copié sur l'original.

FIN DE L'INVENTAIRE.

ALIÉNOR DE BRETAGNE.

Il n'y eut pas que Marie de Bretagne qui fut généreuse pour Fontevrault, presque toutes les autres abbesses eurent à cœur de lui laisser, en mourant, la preuve de leur profond attachement. Ces legs faits en partie pour avoir droit à un anniversaire étaient quelquefois très-considérables ; aussi s'empressait-on de les inscrire avec orgueil dans le Nécrologe de l'ordre, à la suite de l'éloge du donataire.

Nous ne pouvons, on le conçoit, citer tous les objets précieux ainsi légués. Nous nous contenterons seulement de faire connaître, par la traduction littérale d'un titre latin, ce que laissa à l'abbaye, en 1342, une autre princesse de Bretagne, Aliénor, seizième abbesse de l'ordre [1] :

« On feroit (dit Nicquet) une histoire de ses bien-
» faits, si grand en est le nombre ; comme on peut

[1] Aliénor était fille de Jean II, duc de Bretagne, et de Béatrix, fille d'Henri III, roi d'Angleterre. Béatrix mourut à Londres, en 1277 ; « son cœur fut apporté à Fontevrault et mis au commun » tombeau des Roys. » — Aliénor, sixième enfant du duc Jean et de Béatrix, petite-fille de la fameuse Aliénor (si généreuse pour Fontevrault, où elle fut enterrée), naquit en Angleterre, l'an 1275 ; elle prit le voile dans le couvent d'Ambresbury, y fit profession âgée de seize ans, puis vint à Fontevrault, dont elle fut élue abbesse vers 1304. Elle mourut en 1342, dans sa soixante-septième année. (Nicquet, *Hist. de Fontevr.* — Sainte-Marthe. — *Sainte-Famille*, t. III.)

» le voir en son éloge, qui est seul capable d'im-
» mortaliser la mémoire de cette très-digne ab-
» besse. »

Objets Divers.

Elle donna et assigna :

Quarante livres de monnaie forte aux sœurs et aux frères de son monastère, pour faire chaque année son anniversaire.

Un coffret en forme de navire, ferré d'argent, plein de reliques.

Une croix d'or, avec un pied d'argent et des pierres précieuses ; il y a dedans de la vraie croix ; estimée. . . . . 700 livres.

Une coupe d'argent et de cristal, où sont des reliques de Sæ Agnitariæ (ou Aquitariæ).

Un reliquaire de cristal, avec un couvercle d'argent, où il y a du sang de N. S. Jésus-Christ [1].

La coupe et le plat dans lesquels fut opéré à Fontevrault le miracle du saint sang, et qui conservent encore du sang du Seigneur ; plus une cuillère et un petit couteau [2].

Quinze anneaux d'or avec des pierres précieuses, et quatre autres pierres précieuses montées sur argent.

[1] Ce reliquaire, qui contenait le *saint sang du miracle*, fut refait par Marie de Bretagne ; il pesait 41 marcs. (*Sainte-Famille*, p. 513.)

[2] En 1304, pendant la première année du gouvernement d'Aliénor, sœur Marguerite de Chamblois ayant reçu de sa mère un morceau de la vraie croix, eut l'idée, le Vendredi-Saint, de placer, en présence des sœurs Jeanne de Magnil et Hucdeline

Trois chapelets d'or, dont un vaut.. 100 livres.

Un bâton pastoral en argent, dont le sommet ou crosse est d'or; estimé.. . . . . 700 livres.

Quatre bassins d'argent doré, dont deux sont aux armes de Bretagne, les deux autres unis.

Une pinte et deux vinaigriers d'argent.

Quatre chandeliers d'argent.

Deux encensoirs d'argent, avec navette et cuillère.

Un navire de perles, orné d'argent.

Une coupe d'argent et de cristal, avec un pied d'argent.

Une coupe de perles émaillée, avec un couvercle d'or. —Aliénor prescrivit de porter, chaque année, cette coupe à la procession de l'Epiphanie.

Un petit pichet d'argent.

Un vase de pierre précieuse ou de pierre dure, pour porter le corps de Jésus-Christ.

Une lanterne d'argent.

Une coupe d'autruche, ferrée d'argent.

Quelques chapelets de grains odoriférants, garnis d'argent doré.

Un pichet d'émail, estimé. . . . 100 livres.

Une salière d'argent, émaillée et dorée, du poids de 5 marcs.

Un petit vase de cristal, contenant des reliques

de Vernois, sous-prieure, cette relique dans un vase plein d'eau bénite. Ce vase fut porté dans le chœur de la grande église ; alors on vit sortir des extrémités de ce morceau de bois « une liqueur » de couleur de sang; elles asseuroient fermement estre vray » sang, comme s'il sortoit de la veine d'un homme incizé. » (Nicquet, p. 454.) — Ce miracle prit le nom de *Miracle du saint sang* et fut fort vénéré à Fontevrault.

de la B. Marie et des SS. Thomas de Cantorbery et Edmond.

Un vase d'argent pour l'eau bénite, du poids de 2 marcs 1/2.

Manuscrits.

Deux paires de Bréviaires, dont un petit, avec des fermoirs d'argent en trois endroits.

Un Missel doré, avec fermoirs d'argent.

Deux Psautiers, dont l'un est doré dedans et dehors.

Un Collectaire.

Une histoire de la Vie des Pères, garnie d'argent.

Deux Graduels.

Deux Antiphonaires.

Un livre de la B. Marie.

Etoffes et Tapisseries.

Quelques parements faits pour un grand autel, tous aux armes d'Angleterre, dont un avec courtines.

Un grand parement pour un autel, aux armes de France.

Quatre pièces, façon tapisserie, pour orner les côtés d'un autel.

Un grand rouleau tissé et garni de fils d'or *de Bellomonte*, et deux autres rouleaux de samyn rouge, garnis de plumes dorées ; un autre rouleau ondé et tissé d'or [1].

[1] *Martyrologe de Fontevrault*, *Sainte-Famille*, p. 513.

BIBLIOTHÈQUE.

Comme on l'a vu, l'ordre avait déjà, en 1477, de nombreux manuscrits dont quelques-uns très-rares et très-curieux ; tous, cependant, n'ont pas été cités dans l'*Inventaire* de Marie de Bretagne ; le couvent en possédait d'autres :

1° Un cahier relié, couvert en parchemin, de 159 feuillets, donnant les Statuts du B. H. Robert d'Arbrissel[1]. Ce recueil, attribué à Geoffroy de Vendôme[2], fut nommé *la Gauffre*[3], du latin *Goffridus* [Geoffroy] ;

2° Un manuscrit intitulé : *Modèle du style*, par Jean de Crete[4]. Cet ouvrage renfermait un modèle de presque tous les actes dont l'abbaye pouvait avoir besoin, et j'affirme qu'il n'était pas le modèle

[1] *Trésor de Fontevrault*, t. I, p. 16.

[2] Geoffroy de Vendôme, ami de Robert d'Arbrissel et auteur incontesté d'une des fameuses lettres relatives à ce dernier, et qui fit tant de bruit.

[3] Mathurin Soriz, *Dissertat. apolog.*, p. 87.

[4] Jean de Crète, secrétaire d'Isabelle de Valois, dix-septième abbesse, morte en novembre 1349. Ce moine, ancien doyen de Gascogne, fit de grandes largesses à son ordre. Il fonda à perpétuité une messe de Notre-Dame à Saint-Jean-de-l'Habit et fut enterré devant l'autel de la sainte Vierge. (*Invent. des titres*, t. VIII, p. 479.) Isabelle de Valois eut toute sa vie pour son confesseur-secrétaire la plus vive affection ; le père Lardier dit qu'en 1650 « il y avoit encore dans l'église de Saint-Jean-de- » l'Habit un grand tableau où elle est depeinte selon l'habit

du style élégant. Le père Lardier l'a copié dans un de ses volumes.

3° Un grand livre contenant la *Légende d'or* en français, par Jacques de Voragine [1]. Richement historié et aux armes de la donataire, Marie de Montmorency, il était enchaîné, d'après les ordres de cette abbesse, au milieu du chœur du grand monastère, où par sa lecture il servait à l'édification des religieuses [2].

La bibliothèque de Saint-Jean-de-l'Habit va prendre, à partir de XVIIe siècle, un grand développement ; elle contenait déjà, dit le P. Jean Lardier en 1650, « quantité de bons livres, dont » une partie avoit esté donnée par Me Nicolas » Boschard [3], docteur. »

En effet Louise de Bourbon de Lavedan, en

» qu'on portoit en ce temps-là, avec ses armes tout autour, ayant » devant soy une image de sainte Catherine, et de l'autre costé » dud. tableau est le portrait de Jean de Crete, son confesseur, » conseiller, secrétaire, devant un saint Jean-Baptiste.» (*Sainte-Famille*, t. III, p. 457.) — Où est ce précieux spécimen de l'art de peindre au XIVe siècle ?

[1] Jacques de Voragine, dominicain, né à Varraggio (Italie), vers 1230, mort en 1298.

[2] *Nécrologe de Fontevrault, Sainte-Famille*, t. III, p. 18.

[3] Nicolas Boschard, docteur en théologie, inquisiteur de la foi, abbé de Sully, fut pendant vingt-cinq ans confesseur de Louise de Bourbon et d'une partie des religieuses de Fontevrault. Il se trouvait au chapitre de cette abbaye le 3 juin 1535, lors de l'élection de cette abbesse, et fit ce jour-là une exhortation aux religieuses ; quelque temps après, il assista le cardinal de Bourbon lorsque ce prélat vint bénir sa sœur, la nouvelle élue. Nicolas Boschard mourut le 25 juin 1558. (*Martyrologe de Fontevrault, Sainte-Famille,* t. III, p. 680. — Biblioth. imp., *Cartul. de Fontevrault*, t. II, f° 373.)

1632, à la prière du grand prieur François Berthelot [1], autorisa son médecin, Me Texier [2], à acheter pour Fontevrault la bibliothèque du sénéchal de Saumur, et ce au prix de 4,500 livres. Sa coadjutrice, Jeanne-Baptiste de Bourbon, après avoir eu soin d'embellir ce dépôt, l'enrichit de nombreux et riches volumes, entre autres « des œuvres du divin » Thomas d'Aquin [3]. » L'archiviste [4] de l'ordre sous le gouvernement de cette abbesse, laissa en mourant (1661) soixante et onze volumineux in-folio, tous, hélas ! aujourd'hui perdus, sauf huit qui se trouvent aux Archives d'Angers et quelques autres dispersés çà et là. En lisant à la page 425 du tome II de cette collection, le Catalogue de ces soixante et onze manuscrits, on est pris de tristesse en voyant tant de richesses historiques à jamais perdues, mais on éprouve un véritable sentiment d'admiration pour leur auteur, qui, le croira-t-on, eut la modestie de n'en faire imprimer aucun, sauf une apologie

[1] François Berthelot, grand prieur de Saint-Jean-de-l'Habit d'août 1630 à 1638, « *vir sanctus, cujus corpus servari adhuc* » *incorruptum testatur.* » En 1628 il était confesseur de Jeanne-Baptiste de Bourbon, alors coadjutrice, et l'accompagna aux eaux de Forges. Il fut son vicaire pour la province de France. (*Gallia Christ.* — *Sainte-Famille*, t. III, p. 679.)

[2] Texier, médecin de Louise de Bourbon; elle lui donna place dans son conseil. (*Trésor de Fontevrault*, t. I, p. 196.)

[3] *Nécrol. de Fontevrault.*

[4] Jean Lardier, né à Châteaugontier le 25 novembre 1601, mort en novembre 1661 ; il ne dormait qu'une nuit sur trois, ce qui explique comment il a pu écrire soixante et onze volumes, presque tous in-folio, et la plupart de 1,000 à 1,200 pages. (*Biographie* Didot. — *Hist. du Maine*, de B. Hauréau. — Archives de Fontevrault.)

du B. H. Robert d'Arbrissel dans les Bollandistes.

La bibliothèque de Fontevrault, avec ses nombreux et précieux manuscrits, ses livres rares venus de différentes sources, avait une véritable réputation ; aussi l'auteur de la *Vie de Robert d'Arbrissel* la cite-t-il avec orgueil et peut-être avec un peu d'exagération : « Cette belle bibliothèque de Fonte- » vraud, qui est à present si renommée dans toute » l'Europe, et qui est veritablement une des mer- » veilles de la province d'Anjou [1]. »

[1] Balthasar Pavillon, prêtre, né à Saumur le 12 janvier 1620. En 1656 il fut chapelain de la chapelle du Saint-Esprit, dans l'église Saint-Pierre de Saumur ; en 1657, prieur de Saint-Pierre de Bagneux (Anjou); en 1659, prieur de Denée (Anjou). Il mourut à Fontevrault, dans une maison appartenant à l'abbaye, vers 1682, étant prieur de Velort (diocèse de Poitiers). Pavillon fut aumônier du roi ; il publia son histoire de Robert d'Arbrissel en 1666. Nous avons trouvé aux Archives d'Angers son testament, auquel nous empruntons le passage suivant, qui jette, avec les faits inédits ici rapportés, quelque jour sur la vie de cet écrivain de mérite, jusqu'alors oublié par les biographes :

« J'ordonne, sous le bon plaisir de Madame l'Abbesse de ce » lieu, que mon corps soit enterré près le tombeau du B. H. R. » d'Arbrissel, instituteur de cette abbaye. Et pour le service » qu'on pourra faire pour moy, j'ordonne qu'il soit payé la » somme de 60 livres....... Et pour contribuer autant qu'il est » en moy à la béatiffication du B. H. Robert, je donne le tiers » de mes propres au couvent de Fontevrault..... J'ordonne de » plus que toutes celles des dames de Fontevrault qui voudront » avoir la *Vie du B. Robert*, le sieur Ernou, libraire, leur en » donne un exemplaire relié en parchemin, en luy payant douze » solz pour la reliure. »

Nous possédons six pages du manuscrit de Pavillon qui servit à l'impression de cet ouvrage. (Louis Raimbault, *Répertoire archéol. de l'Anjou*. — Etude de Me Roullaud, notaire à Fontevrault. — Angers, Archives de l'abbaye.)

Cette merveille fut l'objet de tous les soins des abbesses qui succédèrent à la fille d'Henri IV, et notamment de la docte Gabrielle de Rochechouart et de sa nièce Louise-Françoise.

La sœur de Madame de Montespan, une des femmes les plus savantes de son temps, comme nous l'avons dit [1], était, on le voit dans ses lettres, en rapport avec les plus célèbres libraires de Paris, qui lui adressaient ce qui manquait à son riche dépôt. Elle mettait même à contribution les grands esprits du siècle, heureux et flattés de lui être agréables en lui envoyant leurs œuvres. Voici ce qu'écrivit le bénédictin Dom Martène, visitant l'abbaye quelques années après la mort de cette religieuse :

« Nous passâmes le reste de la journée à voir la
» bibliothèque, qui est très-grande et bien remplie
» de livres ; on y voit quelques manuscrits dont les

1 Nous possédons plusieurs beaux portraits de cette charmante femme, un entre autres où elle est représentée assise sous un bosquet des jardins de l'abbaye ; et pour y rappeler, sans doute, qu'elle parlait la langue de Cicéron, elle a fait tracer à ses pieds ce distique d'Horace, dont elle tient en main les œuvres :

> Ille terrarum mihi præter omnes
> Angulus ridet..... (Livre II, ode VI.)

Ceci doit paraître un peu prétentieux, mais cette petite vanité de savante lui est tout aussi pardonnable que celle qu'elle tira toujours de sa haute naissance. Quoique religieuse, jamais on ne la vit oublier sa noblesse, même dans les choses ordinaires de la vie. C'est ainsi qu'elle possédait, timbré à ses armes, un service de table dont nous avons retrouvé une assiette de faïence de Nevers, sur laquelle on les voit figurées avec tous les attributs abbatiaux.

» plus curieux sont des *Heures* qu'on croit avoir
» servi à un duc de Bretagne, écrites en lettres d'ar-
» gent sur du talque, dont toutes les marges sont
» ornées de vignettes et de mignatures très-deli-
» cattes ; et le *Breviaire* de Madame Renée de
» Bourbon, reformatrice de l'Abbaye, qui lui avoit
» été donné par le cardinal de Bourbon [1]. »

En 1790 un rapport dressé après un inventaire fait par la municipalité de Fontevrault, présidée par le *citoyen* Alexandre Guerrier [2], maire, ancien moine de l'ordre et ancien curé de la paroisse, va nous faire connaître le local et le nombre des livres qui

1 *Voyage littéraire*, IIe partie, pp. 3 et 4.

2 Cet ancien religieux, qui avait été un exemple de vertu pendant tout le temps qu'il exerça les fonctions sacerdotales, eut la faiblesse, nous n'osons dire la lâcheté, de signer la déclaration suivante : « Au nom de la République française, une et
» indivisible, je soussigné déclare que j'abdique solennellement
» toutes les fonctions du ministère du culte à Fontevrault, dans
» toute l'étendue de la République et dans tout l'univers, et cela
» au dégoût que j'en ressentais depuis plusieurs années, dégoût
» que j'ai manifesté et repété continuellement; dégoût enfin qui
» contrariait cruellement mes sentiments patriotiques et mes
» sentiments républicains, que j'ai fortement déployés dès le
» berceau de la révolution, et qui ont concourus, j'ose le dire
» authentiquement, à élever les esprits et le cœur de mes conci-
» toyens..... Je depose en conséquence, sur le bureau de la
» municipalité, tous les titres et institutions qui m'avaient
» revêtu de la qualité de curé de cette commune, que j'exerçais
» depuis 1785.....

» Je declare en outre vouloir acquérir une petite portion de
» biens nationaux, afin de me livrer antièrement à l'agriculture,
» et surtout à disséminer de plus en plus le républicanisme dont
» je me sens embrâsé. Je declare, enfin, que quoiqu'affublé de
» plus de 46 ans, je vais m'empresser de trouver une compagne
» avec laquelle je puisse, sous les auspices de la République,

s'y trouvaient encore ; beaucoup avaient été déjà soustraits, chacun les emportant selon son bon plaisir ; des frères mêmes de l'ordre ne se firent pas faute d'en enlever, sans doute comme souvenir de la retraite qu'ils allaient bientôt quitter.

« Nous sommes montés dans une grande biblio-
» thèque étant dessus le porche en la longueur
» d'environ 50 pieds sur 15 de large, dans laquelle
» s'est trouvé environ 4,000 volumes non suivis,
» de differents auteurs grecs et latins mutilés et en
» fort mauvais état, étant dans des cases en bois
» non fermées, de hauteur d'environ 9 pieds, gar-
» nies de haut en bas.

» Au-dessus desquelles cases se trouvent 28 ta-
» bleaux servant de frontispice.

» Plus une sphère, deux globes.

» Qui est tout ce qui se trouve dans la grande
» bibliothèque.

» De la nous sommes entrés dans une autre petite
» bibliothèque, attenante à celle ci-dessus, dans
» laquelle s'est trouvé 1500 volumes, tant grands

» filer le charme de mes vieux jours........................
» A. Fontevrault, le septidi de la première decade de frimaire,
» l'an second de la République une et indivisible.

Signé : » ALEXANDRE GUERRIER,
» ci-devant ministre du culte à Fontevrault et
» ci-devant religieux de Fontevrault. »

(Mairie de Fontevrault, *Registre des délibérations du conseil de la commune*, folio 29.)

Ce triste document prouve que ce qu'il y a de plus rare, même chez les natures les plus honnêtes, c'est le caractère !

» que petits, contenant : Un Atlas defiguré, le Dic-
» tionnaire de Moréri, celui de Trevoux, la collec-
» tion des Conciles, la Bibliothèque des Peres,
» l'Histoire ecclésiastique, l'Histoire des auteurs
» modernes ecclésiastiques et une infinité d'autres
» ouvrages de piété non suivis [1]. »

En 1792 l'administration du district, après en avoir fait conduire à Saumur « la majeure partie et » la meilleure, voullant mettre fin à la dilapidation » qui se faisait journellement, » fit vendre tout ce qui restait de livres, ainsi que les boiseries et les tablettes des rayons. Le tout fut adjugé aux citoyens Prouteau, Maudit, Baudoin le jeune, Liret et Desparenches, la somme de 230 livres [2].

Nous avons vu, nous possédons même, quelques volumes qui faisaient autrefois partie de la bibliothèque de Fontevrault ; presque tous sont richement reliés et portent souvent les armoiries des abbesses. La Bibliothèque impériale en a plusieurs aux armes des Mortemart ; celle de la ville d'Angers est propriétaire d'un beau Platon portant l'écusson de Mme Gabrielle de Rochechouart. Enfin un négociant d'Angers a pu acheter un superbe volume également

[1] Mairie de Fontevrault, *Registre des délibérations*.

[2] Extrait des *Procès-Verbaux de la vente des meubles de l'abbaye*, *en 1792 et 1793*, manuscrit propriété de l'auteur. Un de nos amis dont le père habitait le monastère de Fontevrault au moment de la révolution, nous affirme que les Pères grecs, qui étaient destinés à la bibliothèque d'Angers, furent chargés sur un bateau à Montsoreau, mais qu'entre ce port et Saumur un coup de vent ayant fait chavirer l'embarcation, ce fut la Loire qui eut en partage cette riche collection.

armorié et ayant appartenu à l'abbesse Jeanne-Baptiste de Bourbon ; etc., etc.

Il ne reste plus rien, actuellement, du couvent de Saint-Jean-de-l'Habit, qui contenait ces riches bibliothèques. Vendu et démoli pendant la révolution, aucun vestige n'en est demeuré qui puisse indiquer au voyageur l'endroit où fut la retraite des moines de cet ordre si puissant. Bâti à peu près en même temps que le Grand-Moutiers, il contenait cependant des monuments dignes de fixer l'attention des archéologues ; l'église, surtout, était un beau spécimen de l'architecture du XIIe siècle. Plus heureuse, l'abbaye échappa à la pioche des démolisseurs, grâce peut-être à la destination que lui donna dès l'abord le gouvernement ; mais malgré la transformation de presque tous ses monuments on peut encore, à l'aide de documents inédits ou imprimés, lui restituer en partie son caractère primitif.

Lorsque mu par le désir de connaître le passé, on pénètre aujourd'hui sous les cloîtres de cette antique abbaye, on est pris d'un serrement de cœur involontaire. Sous ces cloîtres — où pendant près de sept siècles de nobles et pieuses femmes, victimes quelquefois d'une législation barbare, promenaient leurs longs vêtements blancs et montraient aux visiteurs privilégiés leurs visages rayonnants de paix et de sérénité — sous ces cloîtres circulent maintenant des hommes couverts de la sombre livrée du crime, mais frappés ceux-là par une loi juste et équitable. Religieuses et détenus eurent toutefois un point de ressemblance, un seul, imposé

par la Règle et les Règlements : l'obligation de vivre silencieux.

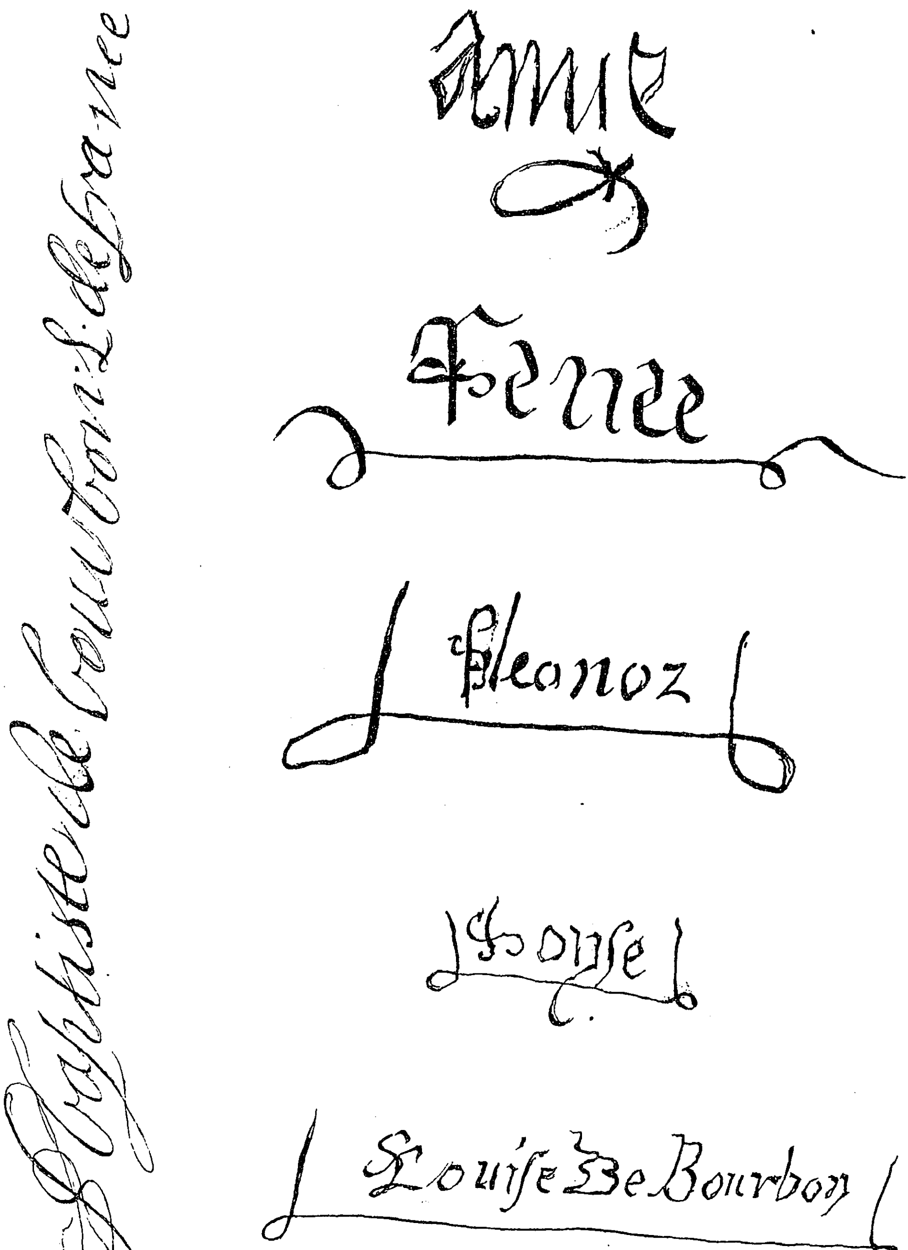
Ah ! si le fondateur, si Robert d'Arbrissel, l'homme à l'âme ardente, au cœur plein de feu, à la bouche éloquente, pouvait un moment pénétrer dans « son cher Fontevrault, dans son parterre de » lys, » indigné, il s'écrierait comme l'apôtre saint Luc : « *Ma maison était une maison de prière, et* » *vous en avez fait une caverne de voleurs.* »

FIN.

Nota. — Nous prions ceux de nos lecteurs qui possèderaient ou connaîtraient des documents relatifs à Fontevrault, de vouloir bien nous en donner avis, désirant continuer nos travaux sur ce célèbre monastère.

FAC-SIMILE

des signatures des Abbesses citées dans ce volume.(1).



(1) Il ne nous a pas été possible de trouver la signature de Marie de Bretagne.

M. M. Gabrielle de Rochechouart

Sr Claire Louise Lemontmorin

Sr Louise Fr. de Rochechouart

Sr Nevalence,

Sr d'Antin abbesse,

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE Ier.

CHAPITRE II.

Angers, imp. E. Barassé.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR .

AROUDJ-BARBEROUSSE

DRAME HISTORIQUE EN TROIS ACTES

Représenté pour la première fois sur le grand théâtre d'Alger
le 8 avril 1849.

LE MARIAGE DE JEANNE

COMÉDIE EN DEUX ACTES

Représentée pour la première fois sur le théâtre d'Angers
le 9 janvier 1864.

LA FEMME DU BOURREAU

COMÉDIE EN UN ACTE

Représentée pour la première fois sur le théâtre d'Angers
le 6 avril 1864.

LA FAMILLE DE GRANDLIEU

COMÉDIE EN UN ACTE

Représentée pour la première fois sur le théâtre Auber
le 16 janvier 1866.

LES IGNORANTINS !

COMÉDIE EN TROIS ACTES.

LA REINE DE NEUSTRIE

DRAME HISTORIQUE EN CINQ ACTES.

JUBIEN

L'abbesse Marie de Bretagne et la réforme de l'ordre de Fontevrault d'apres des documents inédits